

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N<sup>o</sup> 82

VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 17 OCTOBRE 2008

	Pages
<b>Décès</b> de M. Louis REGULIER, ancien Conseiller Municipal de Paris, ancien Conseiller Général de la Seine .....	2913
<b>COMMISSION DU VIEUX PARIS</b>	
<b>Extrait</b> du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2008 .....	2916
<b>MAIRIES D'ARRONDISSEMENT</b>	
<b>D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 49, boulevard Masséna, à Paris 13 <sup>e</sup> .....	2917
<b>D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 15, rue Badinet, à Paris 14 <sup>e</sup> .....	2917
<b>D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 51-53, rue Berzélius, à Paris 17 <sup>e</sup> .....	2917
<b>VILLE DE PARIS</b>	
<b>Fixation</b> de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'adaptation du nouveau Forum des Halles et la rénovation du site des Halles, rue Pierre Lescot, rue Berger et rue Rambuteau, à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 10 octobre 2008) .....	2917
<b>Fixation</b> de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation de certains équipements de gestion du trafic et de l'architecture du réseau général de transmission sur le boulevard périphérique (Arrêté du 10 octobre 2008) ....	2917
<b>Annulation</b> de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (9 <sup>e</sup> division — cadastre 2135) (Arrêté du 10 octobre 2008) ...	2918

#### **Décès de M. Louis REGULIER ancien Conseiller Municipal de Paris ancien Conseiller Général de la Seine**

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 24 septembre 2008, de M. Louis REGULIER, Ancien Conseiller Municipal de Paris, Ancien Conseiller Général de la Seine.

Agent de la SNCF, Louis REGULIER milita à la CGT, dès l'âge de 18 ans, en 1948, et devint secrétaire du syndicat CGT des Cheminots de Paris-Saint-Lazare de 1955 à 1967.

Il s'engagea en 1956 au Parti Communiste.

Secrétaire du comité du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris du PCF, membre du Comité Fédéral de Paris et du Secrétariat Fédéral chargé de l'organisation et de la coordination du travail des élus, il devint conseiller municipal en 1971 dans le 12<sup>e</sup> secteur (18<sup>e</sup> arrondissement). Proche d'Henri FIZBIN, il fut contraint de quitter le PCF en 1981. En 1988, il adhéra au Parti Socialiste, remplaçant Henri FIZBIN, à la mort de celui-ci, au Comité Directeur du PS.

M. REGULIER fut membre de la première commission, de la Commission de la Jeunesse et des Sports ainsi que du Conseil d'Administration de la SAEMA-9.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 30 septembre 2008 au cimetière du Père-Lachaise à Paris dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

<b>Annulation</b> de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (13 <sup>e</sup> division — cadastre 470) (Arrêté du 10 octobre 2008) .....	2918
<b>Annulation</b> de reprise par la Ville de Paris d'une sépulture abandonnée dans le cimetière du Père-Lachaise (61 <sup>e</sup> division — cadastre 20) (Arrêté du 10 octobre 2008) .....	2918
<b>Désignation</b> des relais de prévention (ACMO) au sein de la Direction des Affaires Culturelles. — (Arrêté modificatif du 13 octobre 2008) .....	2919

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2008-069 prolongeant et complétant les dispositions prises par l'arrêté STV 1/2008-050 du 7 août 2008 abrogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 1/2008-040 du 23 juin 2008 et instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Châteaudun, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 octobre 2008) .....	2919
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2008-117 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Valette, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 octobre 2008) .....	2920
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2008-118 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans les rues Toullier et Cujas, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008) .....	2920
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2008-045 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rues des Balkans et Vitruve, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008).....	2921
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2008-063 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Charbonnel, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008) .....	2921
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2008-064 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Nicolas Fortin, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008).....	2921
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2008-065 restaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant, rue Brillat Savarin et rue Charbonnel, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008) .....	2922
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2008-066 restaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant avenue Edison et rue Charles Moureu, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 octobre 2008) .....	2922
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2008-084 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores au carrefour des rues Jouffroy d'Abbans et Saussure, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 14 octobre 2008) .....	2923
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2008-092 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 13 octobre 2008).....	2923
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'un inspecteur de la Ville de Paris .....	2923
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Détachement d'un administrateur de la Ville de Paris.....	2924
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Fixation de la composition du Comité de sélection pour l'accès à l'emploi de Chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 3 octobre 2008) .....	2924
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Modification de la liste des emplois techniques fonctionnels susceptibles d'être confiés aux chefs de subdivision de la Commune de Paris (Arrêté du 10 octobre 2008).....	2924
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité activités nautiques, ouvert à partir du 8 septembre 2008, pour un poste .....	2924

## DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Autorisation</b> donnée à la SARL « Crèche Attitude Etoile » pour le fonctionnement d'une mini-crèche collective située 35, avenue Victor Hugo, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 30 septembre 2008).....	2925
<b>Fixation</b> du prix de journée applicable, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008, au C.A.J. Cardinet situé 125, rue Cardinet, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 octobre 2008) .....	2925
<b>Fixation</b> du tarif journalier applicable, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008, au Foyer de Vie situé rue des Vignes, à Nonancourt (27320) (Arrêté du 3 octobre 2008) .....	2925
<b>Fixation</b> du tarif journalier applicable, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008, au Centre d'Activité de Jour « Robert Job » situé 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 octobre 2008).....	2926
<b>Fixation</b> du tarif journalier applicable, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008, au Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 octobre 2008) .....	2927
<b>Fixation</b> de la capacité d'accueil, du budget 2008 et du prix de journée applicable, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008, au C.A.J. Saint-Joseph, situé 9, rue Georgette Agutte, Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 octobre 2008) .....	2927
<b>Fixation</b> du compte administratif de l'exercice 2007 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des Trois Châteaux » de Coye la Forêt (Arrêté du 9 octobre 2008).....	2927

ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS

<b>Arrêté n° 2008-2497</b> portant délégation de la signature du Directeur Economique et Financier (Arrêté du 8 octobre 2008) .....	2928
---	------

## PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2008-0023</b> modifiant l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 modifié instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser (Arrêté du 2 octobre 2008) .....	2929
<b>Arrêté n° 2008-0024</b> modifiant l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié portant nomination du régisseur, des sous-régisseurs et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale chargée de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser (Arrêté du 2 octobre 2008).....	2930
<b>Arrêté n° 2008-0025</b> instituant une régie de recettes dénommée « Paris-Est » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 2 octobre 2008) .....	2931
<b>Arrêté n° 2008-0026</b> portant nomination du régisseur et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale dénommée « Paris-Est » chargée de percevoir pour le compte de l'état le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 2 octobre 2008) .....	2932

<b>Arrêté n° 2008-0027</b> instituant une régie de recettes dénommée « Paris-Ouest » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 2 octobre 2008) .....	2933
<b>Arrêté n° 2008-0028</b> portant nomination du régisseur et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale dénommée « Paris-Ouest » chargée de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 2 octobre 2008) .....	2933
<b>Arrêté n° 2008/3118/00032</b> modifiant l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police (Arrêté du 7 octobre 2008).....	2934
<b>Arrêté BR n° 08-00102</b> portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent(e) de surveillance de Paris principal(e) de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 7 octobre 2008) .....	2935
<b>Arrêté n° 2008-00689</b> modifiant provisoirement les règles de circulation et de stationnement rue du Petit Pont, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 9 octobre 2008) .....	2935
<b>Arrêté n° 2008-00690</b> instaurant, à titre temporaire, la règle de l'arrêt et du stationnement interdits et considérés comme gênant la circulation publique rue Fresnel et rue Foucault, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 9 octobre 2008) .....	2936
<b>Arrêté n° 2008-00691</b> accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public (Arrêté du 9 octobre 2008).....	2936
<b>Liste</b> d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	2938
<b>Nom</b> du candidat déclaré admis au concours externe d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008 .....	2938
<b>Liste</b> des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008 .....	2939

PREFECTURE DE POLICE -  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

<b>Arrêté n° 2008-00682</b> portant renouvellement de l'agrément de la délégation départementale de Paris de la Croix-Rouge Française pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 7 octobre 2008).....	2939
--	------

COMMUNICATIONS DIVERSES

<b>Pose</b> , par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 12 <sup>e</sup> .....	2939
<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis aux constructeurs.....	2940
<b>Urbanisme.</b> — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008 .....	2940
<b>Urbanisme.</b> — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008 .....	2943
<b>Urbanisme.</b> — Liste des déclarations préalables déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008 .....	2943

<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de construire délivrés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008 .....	2954
---	------

<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de démolir délivrés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008 .....	2958
--	------

<b>SEMAEST (Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris).</b> — Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST .....	2958
--	------

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

<b>Centre de Recherche, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (Crecep).</b> — Conseil d'Administration du 6 octobre 2008.....	2958
--	------

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2008-3694 bis portant ouverture d'un concours sur titres d'assistant socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale (Arrêté du 24 septembre 2008) .....	2958
---	------

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2008-3842 portant délégation de signature de la Directrice Générale — (Arrêté modificatif du 2 octobre 2008) .....	2959
---	------

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2008-3808 fixant la composition du jury pour le concours sur titres de cadres de santé (Arrêté du 3 octobre 2008).....	2959
---	------

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté modifié n° 2008-3815 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs — spécialité administration générale (Arrêté du 3 octobre 2008) .....	2960
---	------

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2008-3921 du 10 octobre 2008 modifiant l'arrêté n° 2004-4662 du 30 novembre 2004 désignant les représentants de l'administration dans les Commissions Administratives Paritaires (Arrêté du 10 octobre 2008).....	2961
--	------

POSTES A POURVOIR

<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H) — sous-directeur du permis de construire et du paysage de la rue .....	2961
---	------

<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H) — sous-directeur des études et des règlements d'urbanisme .....	2962
--	------

<b>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.</b> — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer (F/H).....	2962
--	------

<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine (F/H).....	2962
--	------

<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	2962
---	------

<b>Direction des Finances.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal ou d'attaché d'administrations parisiennes confirmé (F/H).....	2962
--	------

<b>Direction Générale de l'Information et de la Communication.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	2963
---	------

<b>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	2963
---	------

<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) .....	2963
--	------

**Direction de la Prévention et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie C (F/H) ..... 2963

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'Attaché d'Administration ou équivalent (F/H) ..... 2963

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — responsable du service Facturation — Accueil — Communication ..... 2964

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacances de trois postes d'agent de restauration scolaire — Catégorie C (F/H) ..... 2964

## COMMISSION DU VIEUX PARIS

### Extrait du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2008

#### **Résolution : Recommandation au 65, rue du Faubourg Poissonnière (9<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement à usage d'habitation et de modification de façade d'un atelier d'époque Restauration situé en fond de parcelle. Elle a recommandé l'usage de profils fins dans les menuiseries métalliques proposées et un soin particulier dans l'exécution des travaux.

#### **Recommandation au 48, rue du Rocher (8<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, recommande que le projet qui sera proposé à l'emplacement du bâtiment d'alignement et de la chapelle située en fond de cour, garde la mémoire de la disposition actuelle, et de la rupture qu'elle présente dans l'alignement sur la rue du Rocher.

#### **Résolution au 75, rue des Vignes (16<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, propose l'inscription sur la liste des bâtiments protégés par le PLU de ce petit hôtel particulier remontant à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et demande un projet plus respectueux des dispositions de façade et des éléments structurels d'origine.

#### **Résolution : Recommandation au 19, rue Dussoubs (2<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé la conservation des éléments structurels déterminants (planchers, escalier) de cet immeuble datant du XVII<sup>e</sup> siècle et protégé au titre du PLU.

#### **Résolution au 91-93, rue du Faubourg Saint-Antoine (11<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, émet un vœu pour la conservation des éléments décoratifs, vestiges d'une ancienne salle de spectacle de quartier, en fond de parcelle au 91, rue du Faubourg Saint-Antoine.

#### **Résolution : vœu au 4, rue d'Anjou (8<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, forme un vœu pour un projet plus respectueux des éléments structurels d'origine, et notamment des escaliers et des murs porteurs de cet ensemble, incluant un hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle (signé de Pierre Contant d'Ivry) dans la composition d'un vaste immeuble de rapport d'époque haussmannienne. Elle propose l'inscription de cet ensemble à la liste des bâtiments protégés par le PLU.

#### **Résolution au 10, rue des Plantes (14<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le nouveau projet présenté au 10, rue des Plantes et accepté le principe de la surélévation de cet immeuble faubourien, en lieu et place de la démolition totale présentée auparavant.

#### **Résolution : vœu au 81-83, avenue Denfert-Rochereau (14<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement et d'agrandissement d'un atelier d'artiste situé en fond de cour, au 81-83 avenue Denfert-Rochereau, et demande un projet plus respectueux du caractère de cette architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, avec ces grandes verrières à fin découpage vertical, typiques du paysage parisien. Elle recommande l'emploi de menuiseries métalliques fines compatibles avec le découpage d'origine.

#### **Résolution : vœu au 94-96, rue Lauriston (16<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, émet un vœu pour la conservation de l'hôtel particulier du XIX<sup>e</sup> siècle, édifié en 1899 par l'architecte Henri Couture, et signale la qualité de la façade du garage mitoyen édifié en 1951.

#### **Résolution au 39, rue de la Bûcherie (5<sup>e</sup>)**

La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de M<sup>me</sup> Colombe Brossel, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, propose l'inscription à la liste des immeubles protégés par le PLU de la maison basse située au 39, rue de la Bûcherie, remontant au XVII<sup>e</sup>, dont la situation urbaine, sur les quais de Seine, permet d'apercevoir l'anatomie d'un cœur d'îlot typique du Vieux Paris.

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 49, boulevard Masséna, à Paris 13<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 octobre 2008 :

Mme Marie-Christine TEXIER, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, Caisse de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, pour la crèche collective située 49, boulevard Masséna, à Paris 13<sup>e</sup>, à compter du 9 octobre 2008.

### D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 15, rue Badinet, à Paris 14<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 octobre 2008 :

Mme Marie-Noëlle PINCEPOTTE, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, Caisse de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour la crèche collective située 15, rue Badinet, à Paris 14<sup>e</sup>, à compter du 9 octobre 2008.

### D.D.A.T.C. — Caisse de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur d'avances pour la crèche collective située 51-53, rue Berzélius, à Paris 17<sup>e</sup>.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 octobre 2008 :

Mlle Sylvie GIRAUDET, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, Caisse de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, pour la crèche collective située 51/53, rue Berzélius, à Paris 17<sup>e</sup>, à compter du 9 octobre 2008.

## VILLE DE PARIS

### Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'adaptation du nouveau Forum des Halles et la rénovation du site des Halles, rue Pierre Lescot, rue Berger et rue Rambuteau, à Paris 1<sup>er</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25 et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'adaptation du nou-

veau Forum des Halles et la rénovation du site des Halles, rue Pierre Lescot, rue Berger et rue Rambuteau à Paris (75001), est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre, trois architectes :

- M. Jean-Jacques ANZIUTTI

- M. Antoine LEYGONIE

- Mme Patricia COLLINET.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire chargée  
de toutes les questions relatives aux marchés,  
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

### Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation de certains équipements de gestion du trafic et de l'architecture du réseau général de transmission sur le boulevard périphérique.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25 et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la rénovation de certains équipements de gestion du trafic et de l'architecture du réseau général de transmission sur le boulevard périphérique est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre :

- M. Eric PASSIEUX, ingénieur divisionnaire des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris,

- M. Olivier MONCHAUX, Chef de projet de la société TYCO,

- M. Olivier PERICHON, de la Mission des Systèmes d'Information de la Direction Départementale des Routes d'Ile-de-France.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire chargée  
de toutes les questions relatives aux marchés,  
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

**Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (9<sup>e</sup> division — cadastre 2135).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 27 mars 2008 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière de Montparnasse et, en particulier, de la concession perpétuelle numéro 666, accordée le 4 juillet 1864 au cimetière de Montparnasse à Mme Louise BIARDOT, née MARTIN ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 27 mars 2008 portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière de Montparnasse sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle numéro 666, accordée le 4 juillet 1864 au cimetière de Montparnasse à Mme Louise BIARDOT, née MARTIN.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières*  
Pascal-Hervé DANIEL

**Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une concession abandonnée dans le cimetière de Montparnasse (13<sup>e</sup> division — cadastre 470).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2008, portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 12 novembre 2007 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière de Montparnasse et, en particulier, de la concession perpétuelle numéro 1290, accordée le 1<sup>er</sup> juin 1878 au cimetière de Montparnasse à M. Guillaume LANGUILLAT ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 12 novembre 2007 portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière de Montparnasse sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle numéro 1290, accordée le 1<sup>er</sup> juin 1878 au cimetière de Montparnasse à M. Guillaume LANGUILLAT.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières*  
Pascal-Hervé DANIEL

**Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une sépulture abandonnée dans le cimetière du Père-Lachaise (61<sup>e</sup> division — cadastre 20).**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 26 mars 1997 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière du Père-Lachaise et, en particulier, de la concession perpétuelle additionnelle n° 577, accordée le 15 juin 1872 au cimetière parisien du Père-Lachaise à Mme ROUGET, née Antoinette BOTOT ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 26 mars 1997 portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière du Père-Lachaise sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle additionnelle n° 577, accordée le 15 juin 1872 au cimetière parisien du Père-Lachaise à Mme ROUGET, née Antoinette BOTOT.

Art. 2. — La Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières*  
Pascal-Hervé DANIEL

**Désignation des relais de prévention (ACMO) au sein de la Direction des Affaires Culturelles. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 84-415 du 24 mai 1984 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2004 concernant la désignation des relais de prévention (ACMO) ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2002 modifié, portant structure de la Direction des Affaires Culturelles ;

Vu la demande de Mme la Chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;

Vu la demande de M. le Chef du Bureau des bibliothèques du livre et du multimédia ;

Vu la demande de M. le Chef du Bureau des musées ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 28 avril 2004 concernant la désignation des relais de prévention (ACMO) est modifié comme suit :

— Mme SERIN Céline, adjoint administratif — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque Couronnes — 66, rue Couronnes, 75020 Paris ;

— M. LOUNES Michel, TSC, Bureau des Musées — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Churchill, 75016 Paris ;

— M. LEFEVRE Patrice, professeur, Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs — Conservatoire — 17-88, rue de la Jonquière, 75017 Paris ;

— Mme MARIETTE Brigitte, adjoint administratif — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque Saint-Simon — 116, rue de Grenelle, 75007 Paris ;

— M. GILLET René, bibliothécaire adjoint — Bureau des bibliothèques de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque Chaptal — 26, rue Chaptal, 75009 Paris ;

— Mme CANTEREL Caroline, bibliothécaire adjoint spécialisé — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque Clignancourt — 29, rue Hermel, 75018 Paris ;

— M. TURC Alexandre, adjoint technicien P2 relieur doreur — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — SDE — 46 bis, rue Saint-Maur, 75011 Paris ;

— Mme MARQUIE Sophie, assistante des bibliothèques — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque Goutte d'Or — 2, rue Fleury, 75018 Paris ;

— M. SEBANY Nouridine, ouvrier jardinier — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Bibliothèque historique — 24, rue Pavée, 75004 Paris ;

— M. BLASSELLE Michel, contractuel — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — ABA Sévigné — 48, rue de Sévigné, 75003 Paris ;

— M. SAUTEL-CAILLE, bibliothécaire — Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia — Médiathèque Yourcenar — 41, rue d'Alleray, 75015 Paris.

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation

*La Directrice des Affaires Culturelles*

Laurence ENGEL

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-069 prolongeant et complétant les dispositions prises par l'arrêté STV 1/2008-050 du 7 août 2008 abrogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 1/2008-040 du 23 juin 2008 et instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Châteaudun, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-009 du 18 mars 2008 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris et de compétence municipale ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 1/2008-050 du 7 août 2008 abrogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 1/2008-040 du 23 juin 2008 et instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Châteaudun, à Paris 9<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux de réhabilitation d'un immeuble doivent être entrepris rue de Châteaudun, à Paris 9<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 juin 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions prises aux articles 2 et 3 de l'arrêté STV 1/2008-050 du 7 août 2008 seront prolongées jusqu'au 30 juin 2010 inclus.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Châteaudun (rue de) : côté impair, des n<sup>os</sup> 49 à 53 jusqu'au 30 juin 2010 inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de Paris,  
Adjoint au Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale*  
Didier LANDREVIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-117 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Valette, à Paris 5<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection du trottoir du n° 2 bis au n° 6, rue Valette, à Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 30 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante de Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, jusqu'au 30 octobre 2008 inclus :

— Valette (rue) : côté pair, de la place du Panthéon à la rue Lanneau.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bernard LEGUAY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-118 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans les rues Toullier et Cujas, à Paris 5<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-014 du 7 mai 2008 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de recalibrage des rues Toullier et Cujas à Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement gênant la circulation publique dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 27 octobre au 21 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Toullier à Paris 5<sup>e</sup> arrondissement sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale, du 27 octobre au 21 novembre 2008 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes de Paris 5<sup>e</sup> arrondissement, du 27 octobre au 21 novembre 2008 inclus :

— Toullier (rue) :

- côté pair, du n° 2 au n° 8, et

- côté impair, du n° 7 au n° 11 ;

— Cujas (rue) : côté impair, du n° 9 au n° 17.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 7 mai 2008 seront suspendues, en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 13 de la rue Cujas, du 27 octobre au 21 novembre 2008 inclus.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de



la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Bernard LEGUAY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-045 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rues des Balkans et Vitruve, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-00014 du 14 février 2003 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, d'importants travaux de voirie doivent être entrepris place des Grès et rue Vitruve, entre la place des Grès et la rue des Balkans, à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement, et qu'il convient dès lors, à titre provisoire, de réglementer la circulation rues des Balkans et Vitruve ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 13 octobre au 19 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens de circulation sera établi, à titre provisoire, dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement, du 13 octobre au 19 décembre 2008 inclus :

— Balkans (rue des) : depuis la rue de Bagnolet, vers et jusqu'à la rue Vitruve.

Art. 2. — La rue Vitruve à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire :

— à partir de la rue des Balkans, vers et jusqu'à la place des Grès, du 13 octobre au 19 décembre 2008 inclus,

— à partir de la rue Albert Marquet, vers et jusqu'à la place des Grès, du 24 novembre au 19 décembre 2008 inclus.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 14 février 2003 seront suspendues, en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, du 13 octobre au 19 décembre 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-063 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Charbonnel, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'importants travaux de voirie entrepris rue Charbonnel, à Paris 13<sup>e</sup>, il est nécessaire d'y réglementer provisoirement la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 octobre au 12 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Charbonnel à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire, du 13 octobre au 12 décembre 2008 inclus, à partir de la rue de l'Amiral Mouchez, vers et jusqu'à la rue Brillat Savarin.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-064 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Nicolas Fortin, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de voirie entrepris rue Nicolas Fortin, à Paris 13<sup>e</sup>, il est nécessaire d'y réglementer provisoirement la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 21 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Nicolas Fortin, à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement, sera mise en impasse, à titre provisoire :

— Jusqu'au 10 novembre 2008 inclus :

- A partir de l'avenue de Choisy, vers et jusqu'à l'avenue Edison ;

— Du 12 au 21 novembre 2008 inclus :

- A partir de l'avenue Edison, vers et jusqu'à l'avenue de Choisy.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-065  
instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant, rue Brillat Savarin et rue Charbonnel, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de voirie, rue Brillat Savarin et rue Charbonnel, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 octobre au 12 décembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 13 octobre au 12 décembre 2008 inclus, dans les voies suivantes du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Brillat Savarin (rue),

- côté pair : au droit du n° 88 à la rue Vergniaud,

- côté impair : au droit des n<sup>os</sup> 85 à 59 ;

— Charbonnel (rue), côté pair.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de

la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> section territoriale de voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2008-066  
instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant avenue Edison et rue Charles Moureu, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de voirie, au carrefour des rues Albert Bayet, Charles Moureu, George Eastman et de l'avenue Edison, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'interdire le stationnement, avenue Edison et rue Charles Moureu, et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 28 novembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, dans les voies suivantes du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Jusqu'au 3 novembre 2008 inclus :

- Charles Moureu (rue) : côté impair, en aval de la rue George Eastman sur 40 mètres ;

— Du 3 novembre au 28 novembre 2008 inclus :

- Edison (avenue), côtés pair et impair, entre la rue Nicolas Fortin et la rue George Eastman.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-084 relatif à la mise en service de signalisations lumineuses tricolores au carrefour des rues Jouffroy d'Abbans et Saussure, à Paris 17<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son article 109 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11236 du 17 septembre 1994 relatif aux signaux lumineux réglant la circulation à Paris ;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, notamment des piétons, lors de leur traversée, par la mise en service de signalisations lumineuses tricolores au carrefour formé par la rue Jouffroy d'Abbans et la rue de Saussure, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste des signaux lumineux réglant la circulation à Paris, annexée à l'arrêté préfectoral précité du 17 septembre 1994, est complétée comme suit :

17<sup>e</sup> arrondissement :

— Carrefour formé par la rue Jouffroy d'Abbans et la rue de Saussure.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera au publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire de Paris,  
chargée des Déplacements,  
des Transports et de l'Espace Public*

Annick LEPETIT

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-092 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu les arrêtés municipaux n° 2008-067 du 21 mai 2008 et 2008-080 du 24 juillet 2008 réglementant la circulation et le stationnement dans la rue du Colonel Avia, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant que dans le cadre des travaux du tramway T2, il convient d'instaurer, à titre provisoire, une modification du sens de circulation des véhicules et ainsi d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la rue du Colonel Pierre Avia, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant que ces travaux s'échelonneront entre le 8 et le 20 décembre 2008 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation est établi dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement, selon les conditions ci-après :

— Colonel Pierre Avia (rue du) : chaussée Est : entre les n°s 25/27 et la rue Louis Armand.

Art. 2. — La circulation des véhicules est neutralisée dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement, selon les conditions ci-après :

— Colonel Pierre Avia (rue du) : chaussée Ouest : du n° 6, vers et jusqu'à la rue Louis Armand.

Art. 3. — Dans la rue du Colonel Pierre Avia, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, dans les conditions suivantes :

— chaussée Ouest : du n° 6, vers et jusqu'à la rue Louis Armand,

— chaussée Est : du n° 7, vers et jusqu'à la rue Louis Armand.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Les arrêtés municipaux n° 2008-67 et 2008-080 susvisés, seront abrogés à compter du 8 décembre 2008.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un inspecteur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 octobre 2008 :

— M. Dominique BARELLA, magistrat du Ministère de la Justice, est nommé inspecteur de la Ville de Paris, à compter du 3 octobre 2008, et affecté à l'Inspection Générale.

— M. Dominique BARELLA est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Détachement d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris, en date du 6 octobre 2008,

M. Denis RIVIERE, administrateur de la Ville de Paris, est placé en position de détachement auprès du Ministère de la Justice, sur un emploi d'administrateur civil, pour exercer les fonctions d'Adjoint au Sous-Directeur de la Synthèse Budgétaire et Comptable, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au titre de la mobilité.

**Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du Comité de sélection pour l'accès à l'emploi de Chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération en date du 24 octobre 1983 modifiée, et la délibération en date du 26 novembre 1984 fixant les règles de nomination et d'avancement applicables à l'emploi de Chef de service administratif de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 février 1984 modifié, fixant la composition du Comité de sélection pour l'accès à l'emploi de Chef de service administratif de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La composition du Comité de sélection pour l'accès à l'emploi de Chef de service administratif de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008, est fixée ainsi qu'il suit :

— M. Jean-François DANON, Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris, Président,

— M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines,

— Mme Florence POUYOL, Sous-Directrice à la Direction des Affaires Scolaires,

— M. Patrick GEOFFRAY, Directeur Adjoint au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— M. Olivier FRAISSEIX, Administrateur de la Ville de Paris, détaché auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi,

— Mme Bernadette COSSET, Chef de Service Administratif de la Commune de Paris à la Direction des Ressources Humaines,

— Mme Marie-Hélène RIGLET, Chef de Service Administratif de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Scolaires.

Art. 2. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

**Direction des Ressources Humaines. — Modification de la liste des emplois techniques fonctionnels susceptibles d'être confiés aux chefs de subdivision de la Commune de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, notamment son article 118 ;

Vu l'article 5 de la loi n° 83-158 du 15 juin 1992 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D 1513-1° du 20 novembre 1995 relative à la création de l'emploi de chef de subdivision de la Commune de Paris et fixant les conditions de nomination et d'avancement dans cet emploi et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté en date du 5 décembre 1996 modifié, relatif aux emplois de chef de subdivision ;

Vu l'arrêté en date du 29 novembre 2005 relatif aux emplois de chef de subdivision et proposant un classement par typologie, notamment dans ses articles 2 et 3 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté susvisé en date du 29 novembre 2005 est modifié en ce sens :

1 — L'emploi de chef de la subdivision des matériaux de voirie (Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris) est supprimé (famille 2).

2 — L'emploi de chef de la subdivision contrôle, permis de construire et domanialité de la Division Réglementation Autorisation et Contrôle de la Section Voirie (famille 3) est ajouté.

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris, dans la spécialité activités nautiques, ouvert à partir du 8 septembre 2008, pour un poste.**

1 — M. BERNHARDT Christophe

2 — M. FRANCCART Sylvain

3 — M. NGUYEN VAN Thanh Johan

4 — M. RIVIERE Fabrice

5 — M. SKARBK Frédéric.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

*Le Président du Jury*

Rémi VIENOT

## DEPARTEMENT DE PARIS

### **Autorisation donnée à la SARL « Crèche Attitude Etoile » pour le fonctionnement d'une mini-crèche collective située 35, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « Crèche Attitude Etoile » dont le siège social est situé 35 ter, avenue Pierre Grenier, à Boulogne Billancourt (92100), est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type micro-crèche, sis 35, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup>.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 9 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 30 septembre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Petite Enfance*  
Sylvie MAZOYER

### **Fixation du prix de journée applicable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au C.A.J. Cardinet situé 125, rue Cardinet, à Paris 17<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants,

Vu la convention conclue le 5 avril 1993 et l'avenant du 13 juin 2003 signé entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Bernard et Philippe LAFAY pour la Promotion des Centres pour Handicapés mentaux » (« P.C.H.M. »), dont le siège social est situé 86, rue Nollet, à Paris 17<sup>e</sup> arrondissement, pour le fonctionnement de son centre d'activité de jour situé 125, rue Cardinet, à Paris 17<sup>e</sup>,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du C.A.J. Cardinet, situé 125, rue Cardinet, 75017 Paris, sont autorisées comme suit, sur une base de 220 jours d'ouverture :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 28 170 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 188 981 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 25 674 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 242 825 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits encaissables : 0 €.

Art. 2. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 14 ressortissants au titre de l'aide sociale est de 188 863,89 €.

Art. 3. — Le prix de journée 2008 est fixé, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 69,24 €.

Art. 4. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

### **Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au Foyer de Vie situé rue des Vignes, à Nonancourt (27320).**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants,

Vu la convention conclue le 2 avril 1987 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association La Résidence du Bois Clair pour le Foyer de Vie sis rue des Vignes, à Nonancourt (27320),

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer de Vie, sis rue des Vignes, à Nonancourt (27320) géré par l'Association La Résidence du Bois Clair, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 492 558 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 2 232 130,26 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 493 336,83 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 3 192 143,12 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 62 859 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat déficitaire d'un montant de 36 977,03 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent au Foyer de Vie, sis rue des Vignes, à Nonancourt (27320), géré par l'Association La Résidence du Bois Clair, est fixé à 166,81 €, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au Centre d'Activité de Jour « Robert Job » situé 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants,

Vu la convention conclue le 27 juin 2006 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants » pour son C.A.J. Robert Job sis 3, rue Charles Baudelaire, 75012 Paris,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Activité de Jour « Robert Job » sis 3, rue Charles Baudelaire, à Paris 12<sup>e</sup> géré par l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants », sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 39 880,75 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 232 184 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 95 269,30 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 358 226,68 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 2 107,37 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits encaissables : 7 000 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat d'un montant de 0 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent au Centre d'Activité de Jour « Robert Job » sis 3, rue Charles Baudelaire, Paris 12<sup>e</sup>, géré par l'Association « Œuvre de Secours aux Enfants » est fixé à 132,32 €, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 6 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 18<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 8 décembre 1995 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'association la Société Philanthropique pour le Foyer de Vie Saint-Joseph sis 9, rue Georgette Agutte, 75018 Paris ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 75018, géré par la Société Philanthropique, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 168 853 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 1 228 617 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 204 954 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 487 681 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 74 347 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat excédentaire d'un montant de 40 396 €.

Art. 2. — Le tarif journalier afférent à l'établissement Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, à Paris 75018, géré par la Société Philanthropique est fixé à 146,04 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Fixation de la capacité d'accueil, du budget 2008 et du prix de journée applicable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, au C.A.J. Saint-Joseph, situé 9, rue Georgette Agutte, Paris 18<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 8 décembre 1995 et ses avenants des 12 décembre 2002 et 15 mai 2003, signés entre le Département de Paris et l'Association « Société Philanthropique » pour son C.A.J. Saint-Joseph sis 9, rue Georgette Agutte, 75018 Paris,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2008,

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — La capacité d'accueil de l'établissement suivant : C.A.J. Saint-Joseph situé 9, rue Georgette Agutte, 75018 Paris est fixée à 15 places.

Art. 2. — Le budget 2008 de l'établissement est arrêté, après vérification, à la somme de 190 978,70 €.

Art. 3. — La somme imputable au Département de Paris pour ses 12 ressortissants au titre de l'aide sociale, est de 152 782,96 €.

Art. 4. — Le prix de journée 2008 est fixé, comme il suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 50,15 €.

Art. 5. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 6. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Fixation du compte administratif de l'exercice 2007 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des Trois Châteaux » de Coye la Forêt.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris — concernant l'internat scolaire éducatif du « Domaine des Trois Châteaux » de Coye la Forêt ;

Vu le dossier présenté par l'Association ;

Arrête :

Article premier. — Le compte administratif de l'exercice 2007 de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des Trois Châteaux » de Coye la Forêt, géré par l'Association, de Groupements Educatifs, est fixé en dépenses nettes de fonctionnement, à la somme de 3 444 670,67 € (trois millions quatre cent quarante-quatre mille six cent soixante-dix euros et soixante-sept centimes).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de la convention précitée, le solde sera déterminé en fonction des avances versées pour l'exercice concerné.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Actions Familiales  
et Educatives*

Patricia ORSINI

**ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS**

### **Arrêté n° 2008-2497 portant délégation de la signature du Directeur Economique et Financier.**

Le Directeur Economique et Financier,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7 et R. 6147-22,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les communes et les établissements publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2004-0090 DG du 14 avril 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'administration centrale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0078 DG du 5 février 2007, relatif à l'organisation de la Direction Economique et Financière,

Vu l'arrêté n° 2007-2006 du 26 juillet 2007 du Directeur Economique et Financier donnant délégation de signature,

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric GUIN, Directeur Economique et Financier, délégation est donnée à Marie-Anne CLERC, Adjointe au Directeur Economique et Financier,

à l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créan-

ciers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric GUIN et de Marie-Anne CLERC, délégation est donnée à :

— Mme Stéphanie DECOOPMAN, Chef du Service Efficience et Déploiement de Projets,

— Didier LE STUM, Chef du Service du pilotage des recettes et des dépenses,

— Dominique MARIAGE, Chef du Service du budget et du contrôle de gestion,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de leurs attributions.

— Armelle DEGÈNEVE, Chef du Service de la stratégie et de la politique financière, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris ceux relatifs aux contrats à long terme renouvelables, à l'exception des autres décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme dans la limite de ses attributions.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de Didier LE STUM, Chef du Service du pilotage des recettes et des dépenses, délégation est donnée à :

— Sophie BEAUPÈRE, Chef du Bureau de la recette,

— Olivier JONES, Chef du Bureau de l'analyse et de la réglementation comptables,

à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

Pour ce qui concerne le Bureau de la dépense, en cas d'absence ou d'empêchement de Didier LE STUM, Chef du Service du pilotage des dépenses et des recettes, délégation de signature est donnée à :

— Mlle Séverine LE FLOCH, Attachée d'administration hospitalière,

— Mme Chantal BOUCHEZ, Adjoint des cadres hospitaliers,

— Mme Marie-Agnès GICQUEL, Adjoint des cadres hospitaliers,

à l'effet de signer les bordereaux-journaux de mandatement,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BEAUPÈRE, Chef du Bureau de la recette, et de M. Olivier JONES, Chef du Bureau de l'analyse et de la réglementation comptable, délégation de signature est donnée à :

— Mme Monia BERDOUZ, Adjointe au Chef du bureau de l'analyse et de la réglementation comptable,

— Mme Jacqueline SEKKO, Attachée d'administration hospitalière,

— M. Gilles BREMAUD, Adjoint des cadres hospitaliers,

— Mme Marie-Odile LE-DOUAIROU, Adjoint des cadres hospitaliers,

à l'effet de signer les bordereaux-journaux des titres de recettes.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement d'Armelle DEGÈNEVE, chef du service de la stratégie et de la politique financière, délégation est donnée à :

— Jennifer HUGUENIN chargée de mission pour la programmation des dépenses d'investissement,

— Michel GRIPON, Chef du Bureau du financement et de la trésorerie,

— Isabelle PRODHOMME, Chargée de mission pour les conventions et les ressources externes,

— Nathalie BAKALA, Adjointe au Chef du bureau du financement et de la trésorerie,

à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables à l'exception des arrêtés.



Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique MARIAGE, Chef du Service du budget et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Estelle PLAN, Contrôleur budgétaire,
- Pascale COSIALLS, Contrôleur budgétaire,
- Jean-Christophe BRAS, Contrôleur budgétaire,
- Thomas ROUX, Contrôleur budgétaire,
- Bernard BOCQUILLON, Chef du Bureau de la synthèse et du contrôle de gestion,
- Dominique MANAC'H, Chef du Bureau des recettes et de l'activité,
- Cécile LOMBARD, Chef de Bureau,

à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

Art. 6. — L'arrêté n° 2008-1487 du 20 mai 2008 susvisé est abrogé.

Art. 7. — Le Directeur Economique et Financier et les agents mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Frédéric GUIN

## PREFECTURE DE POLICE

### **Arrêté n° 2008-0023 modifiant l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 modifié instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1011 bis et 1635 bis ;

Vu la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-850 du 26 août 2008 instituant une redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser ;

Vu l'avis conformé de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié susvisé est remplacé par un article ainsi rédigé :

« Il est institué à la Direction de la Police Générale une régie de recettes dénommée « Régie Cité » destinée à percevoir pour le compte de l'Etat et dans les locaux de la Préfecture de Police, 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 :

— les produits énumérés à l'article 15 (2°, 5°, 6° et 7°) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé ;

— les produits énumérés à l'article 15 (13°, 14°, 15°, 16°, 18° et 20°) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé ;

— la taxe sur les voitures particulières les plus polluantes instituée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

— la taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules prévue aux articles 1011 bis et 1635 bis du Code général des impôts ;

— la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules instituée par le décret n° 2008-850 du 26 août 2008. »

Art. 2. — Un article 1 bis est introduit dans l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 modifié ainsi rédigé :

« Pour l'exercice de ses activités, la « Régie Cité » dispose d'un fonds de caisse de 750 €. »

Art. 3. — L'article 2 de l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié est supprimé et remplacé par un article ainsi rédigé :

« Il est institué deux sous-régies au sein de cette régie :

— la première sous-régie est compétente en matière de cartes grises et est dénommée « sous-régie du 3<sup>e</sup> bureau ».

— la deuxième sous-régie est compétente dans le domaine des permis de conduire et est dénommée « sous-régie du 5<sup>e</sup> bureau ». »

Art. 4. — L'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié est annulé et remplacé par un article ainsi rédigé :

« La « sous-régie du 3<sup>e</sup> bureau » perçoit les produits énumérés à l'article 15 (16°, 18° et 20°) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé, la taxe sur les voitures particulières les plus polluantes instituée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée, la taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules prévue aux articles 1011 bis et 1635 bis du Code général des impôts ainsi que la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules instituée par le décret n° 2008-850 du 26 août 2008.

La « sous-régie du 5<sup>e</sup> bureau » perçoit les produits énumérés à l'article 15 (13°, 14° et 15°) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé.

La perception des produits énumérés à l'article 15 (2°, 5°, 6° et 7°) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 est du ressort exclusif de la régie. »

Art. 5. — Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié est rédigé comme suit :

« Les sous-régisseurs sont tenus de reverser au régisseur les sommes qu'ils ont perçues le jour de leur encaissement. »

Art. 6. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet le 27 octobre 2008.

Art. 7. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance, et des Affaires Financières et Immobilières — sous-direction des affaires financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à M. le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*

Marc DELATTRE

**Arrêté n° 2008-0024 modifiant l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié portant nomination du régisseur, des sous-régisseurs et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale chargée de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du ministre du budget du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire, ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser, modifié par l'arrêté n° 2008-0023 du 2 octobre 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié, portant nomination du régisseur, des sous-régisseurs et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale chargée de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser ;

Vu l'avis conforme de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 susvisé est remplacé par un article ainsi rédigé :

« M. Patrick BERNARD, secrétaire administratif de classe normale à la Direction de la Police Générale, est nommé régisseur de la régie de recettes dénommée « Régie Cité », prévue par l'arrêté n° 2008-0023 du 2 octobre 2008 modifiant l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005 susvisé avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues par ledit arrêté.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Patrick BERNARD est remplacé par Mme Adeline LOUISET, Adjointe administrative de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale, qui fait office de première adjointe.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Patrick BERNARD et de Mme Adeline LOUISET, la tenue de la régie est assurée par M. Claude PALMIER, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale, qui fait office de deuxième adjoint.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Patrick BERNARD, de Mme Adeline LOUISET et de M. Claude PALMIER, la tenue de la régie est assurée par Mme Marguerite LEPAWA, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale, M. Guillaume LECACHER, Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale, M. Karim ALI CHERIF, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, ou Mme Aurélie FRAMBOURG, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 susvisé est remplacé comme suit :

« M. Daniel LESUEUR, Adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, est nommé, au sein de la régie précitée, sous-régisseur avec pour responsabilité de gérer la caisse des cartes grises de la première sous-régie dénommée « sous-régie du 3<sup>e</sup> bureau ».

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Daniel LESUEUR est remplacé par Mme Rose LAPOSTE, Adjointe administrative principale de deuxième classe à la Direction de la Police Générale qui fait office de 1<sup>re</sup> adjointe.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Daniel LESUEUR et de Mme Rose LAPOSTE, la tenue de la sous-régie est assurée par Mme Annick REIGNER, Adjointe administrative principale de deuxième classe à la Direction de la Police Générale qui fait office de 2<sup>e</sup> adjointe.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Daniel LESUEUR, de Mme Rose LAPOSTE et de Mme Annick REIGNER, la tenue de la sous-régie est assurée par Mme Carole MEFFRE, Adjointe administrative à la Direction de la Police Générale.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Daniel LESUEUR, de Mme Rose LAPOSTE, de Mme Annick REIGNER et de Mme Carole MEFFRE, la tenue de la sous-régie est assurée par Mme Stéphanie ROBINET, Adjointe administrative à la Direction de la Police Générale. »

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 susvisé est remplacé comme suit :

« Mme Catherine WACKERNIE, Adjointe administrative de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale, est nommée, au sein de la régie précitée, sous-régisseur avec pour responsabilité de gérer la caisse des permis de conduire de la deuxième sous-régie, dénommée « sous-régie du 5<sup>e</sup> bureau ».

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Catherine WACKERNIE est remplacée par M. André BAPTISTE, Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale, qui fait office de 1<sup>er</sup> adjoint.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de Mme Catherine WACKERNIE et de M. André BAPTISTE, la tenue de la sous-régie est assurée par Mme Anaïs-Nine COMBO, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, qui fait office de 2<sup>e</sup> adjointe. »

Art. 4. — Les dispositions des articles 6 et 7 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 susvisé sont abrogées.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 susvisé sont remplacées par un article ainsi rédigé :

« M. Patrick BERNARD est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 13 300 €. »

Art. 6. — Les dispositions de l'article 9 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié susvisées sont remplacées par un article ainsi rédigé :

« M. Patrick BERNARD percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 1 188 €. »

Art. 7. — A l'article 11 de l'arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié susvisé, les mots « les trois sous-régies » sont remplacés par les mots « les deux sous-régies ».

Art. 8. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet le 27 octobre 2008.

Art. 9. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières — Sous-Direction des Affaires Financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à M. le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*

Marc DELATTRE

**Arrêté n° 2008-0025 instituant une régie de recettes dénommée « Paris-Est » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1011 bis et 1635 bis ;

Vu la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-850 du 26 août 2008 instituant une redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1118 du 30 décembre 2003 modifié, instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser.

Vu l'avis conforme de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué à la Direction de la Police Générale une régie de recettes dénommée « Paris-Est » destinée à percevoir pour le compte de l'Etat dans les antennes de Police Générale des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements :

— les produits énumérés à l'article 15 (13<sup>o</sup>, 14<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup>, 16<sup>o</sup>, 18<sup>o</sup> et 20<sup>o</sup>) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé ;

— la taxe sur les voitures particulières les plus polluantes instituée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

— la taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules prévue aux articles 1011 bis et 1635 bis du Code général des impôts ;

— la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules instituée par le décret n° 2008-850 du 26 août 2005.

Art. 2. — Le régisseur encaisse les recettes soit au moyen de chèques postal ou bancaire, soit par carte bancaire, soit par mandat cash.

Art. 3. — Les recettes en numéraire seront exclusivement encaissées en régie « Cité », Préfecture de Police, 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04, escalier D, porte 3.

Art. 4. — Les préposés caissiers dans les antennes de Police Générale susmentionnées doivent effectuer le jour même les versements au régisseur.

Art. 5. — Les dégagements sur les chèques et sur les mandats cash se font quotidiennement.

Art. 6. — Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 20 octobre 2008.

A compter de cette date, les produits perçus dans les antennes de la Police Générale visées dans le présent arrêté seront du ressort exclusif de la régie « Paris-Est », et ne relèveront plus de la régie de recettes instituée par l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005.

Art. 9. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance, et des Affaires Financières et Immobilières — Sous-Direction des Affaires Financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à M. le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*

Marc DELATTRE

**Arrêté n° 2008-0026 portant nomination du régisseur et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale dénommée « Paris-Est » chargée de percevoir pour le compte de l'état le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du Ministre du Budget du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-0025 du 2 octobre 2008 instituant une régie de recettes dénommée « Paris-Est » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de police générale des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissement.

Vu l'avis conforme de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Arrête :

Article premier. — M. Karim ALI CHERIF, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, est nommé régisseur de la régie de recettes « Paris-Est » instituée par l'arrêté n° 2008-0025 du 2 octobre 2008 susvisé avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues par ledit arrêté.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Karim ALI CHERIF est remplacé par Mme Marguerite LEPAWA, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale qui fait office d'adjointe.

Art. 2. — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de M. Karim ALI CHERIF et Mme Marguerite LEPAWA, la tenue de la régie sera assurée par M. Guillaume LECACHER, Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale, Mme Aurélie FRAMBOURG, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, M. Claude PALMIER, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale, Mme Adeline LOUISET, Adjointe administrative de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale ou M. Patrick BERNARD, Secrétaire administratif de classe normale à la Direction de la Police Générale.

Art. 3. — M. Karim ALI CHERIF établira la liste nominative des agents habilités à passer des opérations de recettes, accompagnée de leur spécimen de signature.

Art. 4. — M. Karim ALI CHERIF est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 7 600 €.

Art. 5. — M. Karim ALI CHERIF percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 820 €.

Art. 6. — M. Karim ALI CHERIF est personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il a reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a éventuellement effectués.

Il est également responsable, dans les mêmes conditions, des opérations de toute nature effectuées par ses suppléants.

Art. 7. — Le régisseur et ses suppléants ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'arrêté susvisé instituant la régie « Paris-Est » sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 20 octobre 2008.

A compter de cette date, les produits perçus dans les antennes de la Direction de la Police Générale visées dans le présent arrêté seront de la responsabilité exclusive du régisseur de la régie « Paris-Est », et ne seront plus du ressort du régisseur de recettes nommé par arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié.

Art. 9. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières — Sous-Direction des Affaires Financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à

M. le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*  
Marc DELATTRE

**Arrêté n° 2008-0027 instituant une régie de recettes dénommée « Paris-Ouest » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1011 bis et 1635 bis ;

Vu la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-850 du 26 août 2008 instituant une redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1118 du 30 décembre 2003 modifié, instituant une régie de recettes et trois sous-régies à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises et autres taxes, des permis de conduire ainsi que les droits de timbres afférents à la délivrance des passeports, titres de séjour, droits de chancellerie et permis de chasser ;

Vu l'avis conforme de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué à la Direction de la Police Générale une régie de recettes dénommée « Paris Ouest » destinée à percevoir pour le compte de l'Etat dans les antennes de Police Générale des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements :

— les produits énumérés à l'article 15 (13<sup>o</sup>, 14<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup>, 16<sup>o</sup>, 18<sup>o</sup> et 20<sup>o</sup>) de l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié susvisé ;

— la taxe sur les voitures particulières les plus polluantes instituée par la loi n° 2005-1719 au 30 décembre 2005 de finances pour 2006 modifiée ;

— la taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules prévue aux articles 1011 bis et 1635 bis du Code général des impôts ;

— La redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules instituée par le décret n° 2008-850 du 26 août 2008.

Art. 2. — Le régisseur encaisse les recettes soit au moyen de chèques postal ou bancaire, soit par carte bancaire, soit par mandat cash.

Art. 3. — Les recettes en numéraire seront exclusivement encaissées à la régie « Cité », Préfecture de Police, 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04, escalier D, porte 3.

Art. 4. — Les préposés caissiers dans les antennes de la Direction de la Police Générale susmentionnées doivent effectuer le jour même les versements au régisseur.

Art. 5. — Les dégagements sur les chèques et sur les mandats cash se font quotidiennement.

Art. 6. — Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 7. — Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 22 octobre 2008.

A compter de cette date, les produits perçus dans les antennes de la Direction de la Police Générale visées dans le présent arrêté seront du ressort exclusif de la régie « Paris-Ouest », et ne relèveront plus de la régie de recettes instituée par l'arrêté n° 2005-1118 du 30 décembre 2005.

Art. 9. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance, et des Affaires Financières et Immobilières — Sous-Direction des Affaires Financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à M. le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*  
Marc DELATTRE

**Arrêté n° 2008-0028 portant nomination du régisseur et des suppléants de la régie de recettes de la Direction de la Police Générale dénommée « Paris-Ouest » chargée de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de Police Générale des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du Ministre du Budget du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001, portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié, habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-0027 du 2 octobre 2008 instituant, notamment, une régie de recettes dénommée « Paris-Ouest » à la Direction de la Police Générale afin de percevoir pour le compte de l'Etat le produit des cartes grises, des permis de conduire et autres taxes dans les antennes de police générale des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements ;

Vu l'avis conforme de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 30 septembre 2008 ;

Sur la proposition du Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance ;

#### Arrête :

Article premier. — Mme Aurélie FRAMBOURG, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, est nommé régisseur de la régie de recettes « Paris-Ouest » instituée par l'arrêté préfectoral n° 2008-0027 du 2 octobre 2008 susvisé avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues par ledit arrêté.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Aurélie FRAMBOURG est remplacée par M. Guillaume LECACHER, Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale qui fait office d'adjoint.

Art. 2. — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de Mme Aurélie FRAMBOURG et M. Guillaume LECACHER, la tenue de la régie sera assurée par Mme Marguerite LEPAWA, Adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale, M. Karim ALI CHERIF, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe à la Direction de la Police Générale, M. Claude PALMIER, Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe stagiaire à la Direction de la Police Générale, Mme Adeline LOUISET, Adjointe administrative de 2<sup>e</sup> classe à la Direction de la Police Générale ou M. Patrick BERNARD, Secrétaire administratif de classe normale à la Direction de la Police Générale.

Art. 3. — Mme Aurélie FRAMBOURG établira la liste nominative des agents habilités à passer des opérations de recettes, accompagnée de leur spécimen de signature.

Art. 4. — Mme Aurélie FRAMBOURG est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 7 600 €.

Art. 5. — Mme Aurélie FRAMBOURG percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 820 €.

Art. 6. — Mme Aurélie FRAMBOURG est personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des

valeurs et des pièces comptables qu'elle a reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elle a éventuellement effectués.

Elle est également responsable, dans les mêmes conditions, des opérations de toute nature effectuées par ses suppléants.

Art. 7. — Le régisseur et ses suppléants ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'arrêté susvisé instituant la régie « Paris-Ouest » sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 22 octobre 2008.

A compter de cette date, les produits perçus dans les antennes de la Direction de la Police Générale visées dans le présent arrêté seront de la responsabilité exclusive du régisseur de la régie de recettes « Paris-Ouest », et ne seront plus du ressort du régisseur de recettes nommé par arrêté n° 2005-1119 du 30 décembre 2005 modifié.

Art. 9. — Le Directeur des Finances, de la Commande Publique et de la Performance et le Directeur de la Police Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (Direction de l'Evaluation de la Performance et des Affaires Financières — Bureau de la qualité juridique et comptable), à M. le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (Direction Générale de la Comptabilité Publique) et à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94, rue Réaumur, 75104 Paris Cedex 02.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Finances,  
de la Commande Publique et de la Performance*

Marc DELATTRE

### **Arrêté n° 2008/3118/00032 modifiant l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police.**

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 modifié, portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police ;

Vu la nomination en date du 15 juillet 2008 de M. Bruno GORIZZUTTI en qualité d'Adjoint au Chef du Département transversal modernisation, moyens, méthodes et Chef du Bureau des affaires budgétaires du service des affaires immobilières, à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 août 2006 susvisé, après :

— en qualité de représentant titulaire de l'administration :

- *remplacer* « M. Bruno GORIZZUTTI, Chef du Bureau des ressources humaines et de la modernisation au service des affaires immobilières »,

- *par* « M. Bruno GORIZZUTTI, Adjoint au Chef du Département transversal modernisation moyens, méthodes et Chef du Bureau des affaires budgétaires au service des affaires immobilières ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté BR n° 08-00102 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent(e) de surveillance de Paris principal(e) de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2007 PP 81-1° en date des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2008 PP 83 des 29 et 30 septembre 2008 fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours d'agent(e) de surveillance de Paris et de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent(e) de surveillance de Paris principal(e) de la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel est ouvert à la Préfecture de Police pour l'accès au grade d'agent(e) de surveillance de Paris principal(e), au titre de l'année 2008.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 67.

Art. 2. — Peuvent participer à cet examen professionnel les agents de surveillance de Paris ayant atteint le 5<sup>e</sup> échelon, comp-

tant au moins sept ans de services effectifs sur la voie publique au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Conformément aux dispositions du règlement d'emploi en vigueur des fonctionnaires du corps des agent(e)s de surveillance de Paris, les candidat(e)s doivent être aptes au travail de voie publique de jour comme de nuit. Ils (elles) doivent compter moins de 12 mois d'exemption de voie publique sur les 24 derniers mois, à l'exception des blessures en service.

Art. 3. — Le retrait et le dépôt des candidatures s'effectuent à la Direction des Ressources Humaines — Accueil du Bureau du Recrutement de la Sous-Direction des Personnels — Préfecture de Police (Pièce 308 — 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 19 décembre 2008, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. — Les épreuves de cet examen professionnel se dérouleront à partir du 20 janvier 2009 et auront lieu en Ile-de-France.

Art. 5. — La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté n° 2008-00689 modifiant provisoirement les règles de circulation et de stationnement rue du Petit Pont, à Paris 5<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14, 2<sup>e</sup> alinéa ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-18, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique de Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002, fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Considérant que l'exécution des travaux de création de poste et de raccordement par la société EDF dans le quartier Saint-Séverin, à Paris 5<sup>e</sup> rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de restriction de la circulation et du stationnement dans la rue du Petit Pont ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du public ;

Arrête :

Article premier. — La circulation est interdite du 27 octobre 2008 jusqu'à la fin des travaux, prévue le 17 novembre 2008, dans la voie mentionnée ci-dessous :

— rue du Petit Pont, à Paris 5<sup>e</sup>, dans le couloir de bus dont l'arrêt est reporté en aval du côté de l'église.

La piste cyclable est déviée dans la circulation générale.

Art. 2. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

— côté impair, du numéro 1 au numéro 17, du 27 octobre 2008 au 17 novembre 2008 ;

— côté pair, du numéro 2 au numéro 4, du 3 novembre au 17 novembre 2008.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et lorsqu'une contravention sera dressée, les véhicules pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Pour le Préfet de Paris  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Christian LAMBERT

**Arrêté n° 2008-00690 instaurant, à titre temporaire, la règle de l'arrêt et du stationnement interdits et considérés comme gênant la circulation publique rue Fresnel et rue Foucault, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, des travaux de réhabilitation de l'hôtel « Shangri-La » situé au 10, rue Fresnel, à Paris 16<sup>e</sup>, actuellement en cours, nécessitent d'instituer à titre provisoire la règle de l'arrêt et du stationnement interdits et considérés comme gênant la circulation rue Fresnel et rue Foucault, à Paris 16<sup>e</sup>, à l'exception des véhicules d'approvisionnement du chantier ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et le stationnement sont provisoirement interdits et considérés comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes, à Paris 16<sup>e</sup> :

— rue Fresnel au droit du numéro 8, soit 6 emplacements ;

— rue Foucault au droit du numéro 1, soit 3 emplacements ;

— rue Foucault au droit du numéro 3, soit 1 emplacement.

Art. 2. — Ces mesures sont applicables jusqu'au 31 juillet 2009.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et qui, compte tenu de l'urgence, sera également affiché aux portes de la mairie et du commissariat du 16<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'aux portes de la Préfecture de Police (1, rue de Lutèce et quai du Marché-Neuf). Ces mesures prendront effet après leur affichage, dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'à leur retrait.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Christian LAMBERT

**Arrêté n° 2008-00691 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007, portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 2 février 2007, portant nomination de M. Marc-René BAYLE, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de chef de service, adjoint au directeur général des collectivités locales, en qualité de Directeur des Transports et de la Protection du Public à la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-21576 du 26 décembre 2006 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20768 du 17 juillet 2007 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation est donnée à M. Marc-René BAYLE, Directeur des Transports et de la Protection du Public, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE, M. Gérard BRANLY, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, Mme Nicole ISNARD, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement, et M. Gérard LACROIX, sous-directeur de la sécurité du public, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions.



Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE, M. Patrice LARDÉ, attaché principal d'administration du Ministère de l'agriculture et de la pêche, détaché en qualité d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef des services généraux de la Direction des Transports et de la Protection du Public, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LARDÉ, M. Jean-François CANET, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, placé directement sous l'autorité de M. Patrice LARDÉ, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, Mme Nicole ISNARD et M. Gérard LACROIX reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toute décision de :

— délivrance et retrait d'autorisation de stationnement en application de l'article 9 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— retrait, supérieur à 6 mois, de la carte professionnelle de taxi pris en application de l'article 2 bis de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 et de l'article 2 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— suspension, supérieure à 6 mois, du certificat d'aptitude à la conduite de voiture de grande remise, prise en application des articles 11 et 12 de l'arrêté du 18 avril 1966 ;

— délivrance et retrait de la licence d'entrepreneur de remise et de tourisme délivrée en application de l'arrêté du 18 avril 1966.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, M. Bernard JARDIN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chargé de mission auprès du sous-directeur, M. François LEMATRE, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la réglementation de l'espace public, M. Yves NARDIN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des taxis et transports publics, et M. Jean-Michel INGRANDT, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des objets trouvés et des fourrières, directement placés sous l'autorité de M. Gérard BRANLY, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion des décisions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEMATRE, de M. Yves NARDIN et de M. Jean-Michel INGRANDT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

— Mlle Nathalie LUYCKX, Mme Isabelle HOLT, Mme Aurore CATTIAU et M. Lionel MONTÉ, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, ainsi que M. Alain DUHAU et Mme Catherine FAVEL, secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;

— M. Serge LAPAZ et M. Christophe de VIVIE DE REGIE, Mme Aurélie GALDIN, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Yves NARDIN ;

— Mme Brigitte BICAN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, M. Guillaume CORNETTE, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte BICAN et de M. Guillaume CORNETTE, par M. Didier BERTINET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Jean-Michel INGRANDT.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard LACROIX, sous-directeur de la sécurité du public,

M. Jean-Louis AMAT, sous préfet en instance de détachement dans le corps des administrateurs civils, adjoint au sous-directeur de la sécurité du public, M. Gérard BRANLY et Mme Nicole ISNARD, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière de périls d'immeubles :

— les actes individuels pris en application des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation ;

— la saisine du tribunal administratif en cas de péril imminent et la notification s'y rapportant ;

2°) en matière de sécurité préventive et d'accessibilité des personnes handicapées :

— les arrêtés d'ouverture des établissements recevant du public ;

— l'attestation de conformité pour les établissements flottants.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard LACROIX et de M. Jean-Louis AMAT, Mme Béatrice ROUSVILLE ; attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des permis de construire et ateliers, Mme Catherine NARDIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des établissements recevant du public, M. Alexandre MOREAU, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des hôtels et foyers, et M. Michel VALLET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la sécurité de l'habitat, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 7 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice ROUSVILLE, de Mme Catherine NARDIN, de M. Alexandre MOREAU et de M. Michel VALLET, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

— Mme Noëlle CHAVEY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et Mme Hélène POLOMACK, secrétaire administratif de classe normale, directement placées sous l'autorité de Mme Béatrice ROUSVILLE ;

— Mme Christille BOUCHER, Mme Maryse GILIBERT et M. Christophe ARTUSSE, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christille BOUCHER, Mme Maryse GILIBERT et de M. Christophe ARTUSSE, par Mme Véronique BOUTY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Nadine BRACONNIER, secrétaire administratif de classe supérieure, Mme Sylvie GUENNEC, Mme Michèle GIDEL et Mme Emmanuelle COHEN, secrétaires administratifs de classe normale, directement placés sous l'autorité de Mme Catherine NARDIN ;

— M. Bernard CHARTIER et M. Jean-François LAVAUD, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHARTIER et de M. Jean-François LAVAUD, par Mme Myriam BOUZZA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placés sous l'autorité de M. Alexandre MOREAU ;

— M. Bertrand PARISOT et Mlle Lucie RIGAUD, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Michel VALLET.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ISNARD, M. Gérard LACROIX, M. Jean-Louis AMAT et M. Gérard BRANLY reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière d'opérations mortuaires :

— les actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux habilitations dans le domaine funéraire ;

2°) en matière d'hygiène mentale :

— les actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 et L. 3211-11 du Code de la santé publique ;

3°) en matière de débit de boissons et de restaurants :

— les avertissements pris en application de l'article L. 3332-15, du Code de la santé publique ;

4°) en matière de police sanitaire des animaux :

— les actes individuels délivrés en application des articles L. 413-2 du Code de l'environnement.

— les actes individuels pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-René BAYLE et de Mme Nicole ISNARD, Mme le professeur Dominique LECOMTE, praticien hospitalier, professeur des universités, médecin inspecteur de l'institut médico-légal, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Préfet de Police, et dans la limite de ses attributions :

— les décisions en matière de procédures d'autorisations administratives pour les corps qui ont été déposés à l'institut médico-légal ;

— les propositions d'engagements de dépenses, dans la limite de 1 000 € par facture ;

— les certifications du service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le professeur Dominique LECOMTE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. le docteur Marc TACCOEN, médecin inspecteur adjoint de l'institut médico-légal.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ISNARD, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement :

— Mme Giselle LALUT, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions contre les nuisances et Mme Hélène VAREILLES, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la police sanitaire et de l'environnement, et M. Benoît ARRILLAGA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des actions sanitaires, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 11 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés ;

— Mme Claire GAUME-GAULIER attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions de santé mentale, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions à l'exception des actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et des actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 du Code de la santé publique.

En cas d'absence de Mme Claire GAUME-GAULIER, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Denis REICHELL, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint du chef du bureau des actions de santé mentale, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis REICHELL, par Mme Chantal LABEUR, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Claire GAUME-GAULIER.

— Mme Hélène VAREILLES, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la police sanitaire et de l'environnement reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes et décisions, dans la limite de ses attributions, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 11 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés autres que ceux pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène VAREILLES et de Mme Giselle LALUT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

— M. Pierre OUVRY et Mme Charlotte LABALLERY, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoints au chef du bureau de la police sanitaire et de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre OUVRY et de Mme Charlotte LABALLERY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et à l'exception des arrêtés pris en application de l'article L. 211-11 du Code rural, par M. Alain REYROLLE, secrétaire administratif de classe normale et Mme Jacqueline CELADON, secrétaire administratif de classe supérieure, et en cas d'absence et d'empêchement de Mme Jacqueline CELADON, par Mme Mireille TISON, adjointe administrative principale, et Mme Danielle RINTO, adjointe administrative principale s'agissant uniquement des opérations mortuaires pour cette dernière, directement placés sous l'autorité de Mme Hélène VAREILLES ;

— Mme Josselyne BAUDOUIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et M. Daniel CAUVIN, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoints au chef du bureau des actions contre les nuisances, directement placés sous l'autorité de Mme Giselle LALUT.

Art. 13. — L'arrêté n° 2008-215 du 1<sup>er</sup> avril 2008 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public est abrogé.

Art. 14. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Michel GAUDIN

### Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 17, rue Trousseau, à Paris 11<sup>e</sup> (arrêté du 29 septembre 2008).

Immeuble sis 7, rue Truffaut, à Paris 17<sup>e</sup> (arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2008).

### Nom du candidat déclaré admis au concours externe d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008.

Liste principale par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

1 — ADRIAN Fabrice.

Liste complémentaire par ordre de mérite :

Etat néant.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Le Président du Jury

Julien THEVENET

**Liste des candidats déclarés admis au concours interne d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008.**

Liste principale par ordre de mérite des candidats déclarés admis :

1 — GUILLO Pierre.

Liste complémentaire par ordre de mérite :

1 — THOUY Martine

2 — VIGUIER René

3 — TRAGNEE Christophe

4 — LE CLANCHE Olivier.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

*Le Président du Jury*

Julien THEVENET

**PREFECTURE DE POLICE -  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

**Arrêté n° 2008-00682 portant renouvellement de l'agrément de la délégation départementale de Paris de la Croix-Rouge Française pour les formations aux premiers secours.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié, relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » ;

Vu la demande du 14 septembre 2007 présentée par le Directeur Départemental de l'Urgence et du Secourisme ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément accordé à la délégation départementale de Paris de la Croix-Rouge Française pour les formations aux premiers secours dans le Département de Paris est renouvelé pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cet agrément porte sur les formations suivantes :  
— prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) ;  
— premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ;  
— premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) ;  
— formation au brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS) ;  
— pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3) ;  
— pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (PAE 1).

Art. 3. — L'arrêté préfectoral n° 93-10639 du 19 mai 1993 est abrogé.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 octobre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

Pour le Préfet, Secrétaire Général  
de la Zone de Défense de Paris,

*Le Chef du Service Protection des Populations*

Serge GARRIGUES

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Ville de Paris établira rue Beccaria n° 1, n° 3, n° 16, n° 13 bis, n° 25, à Paris 12<sup>e</sup>, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, pendant huit jours consécutifs, à partir du 20 octobre jusqu'au 27 octobre 2008 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

## DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs**

Les constructeurs sont informés de ce que le nouveau régime des autorisations d'urbanisme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour les demandes déposées à compter de cette date.

Leur attention est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.)

**Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008.**

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0034). — 4, impasse Gomboust, 25 au 27, rue Danielle Casanova. — Pét. : M. Jean-Pierre NOBLE, TAYT 2, 1-3, rue des Italiens, 75009 PARIS. — Arch. : M. Pierre VICHNIEVSKY, 7, rue Mandar, 75002 PARIS. — Restauration des décors intérieurs d'une boutique. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 23-05-84. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0035). — 4, impasse Gomboust, 25 au 27, rue Danielle Casanova. — Pét. : M. Fabrice SAULAIS, Cabinet Fabrice SAULAIS, 54, rue Mazarine, 75006 PARIS. — Arch. : M. Pierre VICHNIEVSKY, 7, rue Mandar, 75002 PARIS. — Restauration de la devanture d'une boutique. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 23-05-84. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0036). — 233, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. Jean-Michel SIGNOLES, GOYARD, 16, place Vendôme, 75001 PARIS. — Rénovation de la devanture d'un malletier avec remplacement du store. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 01-07-1987. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0037). — 26, rue Pierre Lescot, 11 au 13, rue du Cygne. — Pét. : M. Frédéric THIERY, 22, rue Aristide Briand, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Arch. : M. Jean-Claude MORCHOISNE, 79 bis, rue Olivier de Serres, 75015 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de 6 et 7 étages à usage d'hôtel avec démolition des escaliers et ascenseurs, de plancher au rez-de-chaussée, de murs porteurs et façades sur cour à tous les niveaux, création d'un ascenseur en façade sur cour et d'un escalier reliant le sous-sol au 6<sup>e</sup> étage, changement partiel de destination au rez-de-chaussée d'un local à usage d'hôtel en commerce (bar), création d'un châssis de désenfumage, réfection de la couverture, ravalement des façades, remplacement des garde-corps et menuiseries extérieures sur rue et cour. S.H.O.N. à démolir : 38 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 37 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-003-08-V-0022). — 4, rue Sainte-Elisabeth, 187, rue du Temple. — Pét. : M. Georges AL RAYES, S.C.I. OPI, 11, rue Benjamin Godard, 75016 PARIS. — Arch. : M. Nadir TAZDAIT, 72, rue Amelot, 75011 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur cour à usage d'entrepôt en habitation (5 logements créés) avec démolition partielle de la façade et création et modification de portes et fenêtres. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-003-08-V-0023). — 2 au 2T, rue des Arquebusiers. — Pét. : M. Jean-François DANON, D.P.A. - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : Cabinet AGENCE (FD)+(HK) Harold KLINGER, 10, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Restructuration d'une halte-garderie au rez-de-chaussée avec démolition et reconstruction de plancher, modification des baies et remplacement des menuiseries sur rue et cour et extension sur cour. S.H.O.N. à démolir : 117 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 135 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-003-08-V-0024). — 7, rue Charlot, 14, ruelle Sourdis. — Pét. : M. Louis SCHNEIDER, 7, rue des Rigolets, 77250 VENEUX LES SABLONS. — Arch. : M. Gilles BERTHIER, 48 bis, rue Louis Rolland, 92120 MONTROUGE. — Travaux en vue du changement de destination de locaux artisanaux en habitation (2 logements créés) au 1<sup>er</sup> étage avec construction de 2 mezzanines. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-004-08-V-0040). — 90, rue Saint-Martin. — Pét. : M. Louis PRUNEL, SUB R et L, 90, rue Saint-Martin, 75004 PARIS. — Remise en peinture de la devanture et remplacement de la toile du store d'une sandwicherie. Immeuble concerné par une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 12-04-74. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-005-08-V-0022). — 16 au 18, rue Saint-Victor, 23, rue de Pontoise. — Pét. : M. Loïc MINVIELLE, COMPTOIR DES VOYAGES, 344, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. — Arch. : M. Radu MEDREA, 27, av. de la Sibelle, 75014 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur rues à usage d'artisanat en agence de voyages avec modification des devantures. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-V-0044). — 12, rue Grégoire de Tours. — Pét. : M. Pascal DUCREY, S.A.R.L. YUKO, 12, rue Grégoire de Tours, 75006 PARIS. — Changement de destination d'un local au rez-de-chaussée sur un niveau de sous-sol à usage de bureau en magasin de prêt-à-porter avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-V-0045). — 79 au 79B, rue Madame. — Pét. : M. Marc RICHARD, S.C.I. du 79, RUE MADAME, 97, bd Arago, 75014 PARIS. — Arch. : ATELIER ARCOS ARCHITECTURE, 60 ter, rue Haxo, 75020 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 3 étages, à usage de bureau et d'habitation avec surélévation d'un niveau et création de toitures-terrasses, d'un patio au rez-de-chaussée, modification des baies sur cour, extension du sous-sol, redistribution intérieure avec permutation des affectations (3 logements créés), construction de mezzanines dans le volume des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, création d'un ascenseur et restauration des façades. S.H.O.N. à démolir : 79 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 170 m<sup>2</sup>. S.T. : 347 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-008-08-V-0061). — 48, rue La Boétie. — Pét. : M. Joseph TURQUAND D'AUZAY, S.C.I. CAM, 48, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet O'ZONE ARCHITECTURE, 29/31, rue des Panoyaux, 75020 PARIS. — Démolition partielle de plancher au 3<sup>e</sup> étage et de façade du 2<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage sur cour pour création de balcons et de fenêtres d'un bâtiment à usage de bureau. S.H.O.N. à démolir : 10 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-008-08-V-0062). — 10, av. George V. — Pét. : Mme Isabelle GUICHOT, S.A. BALENCIAGA, 15, rue Cas-

sette, 75006 PARIS. — Arch. : Sté SOPHA ARCHITECTES, 33, rue de Surène, 75008 PARIS. — Changement partiel de destination au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment de 7 étages sur un niveau de sous-sol à usage de commerce et d'habitation en vue de l'extension d'un magasin de prêt-à-porter avec modification de la devanture et démolition partielle de plancher au 1<sup>er</sup> étage. S.H.O.N. à démolir : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-009-08-V-0037). — 16, bd Montmartre. — Pét. : M. Olivier HAYE, GECINA, 16, rue des Capucines, 75084 PARIS CEDEX 2. — Arch. : DTACC, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Démolitions partielles de planchers, escaliers, murs porteurs, parties de la façade et toiture du bâtiment sur cour en vue de la restructuration d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol avec permutation des destinations d'habitation (22 logements créés), de commerce et de bureau, construction de planchers, restitution d'une cour, ravalement de l'ensemble des façades, dépose de la terrasse fermée avec création d'une nouvelle façade au rez-de-chaussée sur le boulevard, réfection de la couverture, remplacement et création de châssis et lucarnes et restauration des 2 salons inscrits au 1<sup>er</sup> étage. S.H.O.N. à démolir : 1 056 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 171 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 395 m<sup>2</sup>. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 11-04-1958. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-010-06-V-0052-01). — 12, rue Vicq d'Azir. — Pét. : Mme Virginie DODON, S.C.I. « CIEL BLEU », 12, rue Vicq d'Azir, 75010 PARIS. — Arch. : Cabinet MARTY ARCHITECTES & ASSOCIES, 106, rue du XIV Juillet, 33400 TALENCE. — Modification partielle de la porte d'accès au rez-de-chaussée côté cour d'un local d'habitation. Modification au PC n° 075-010-06-V-0052 délivré le : 10-11-2006. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-010-08-V-0030). — 32, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. Philippe VASSOR, BAINAS S.A.S., 61, av. Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. — Arch. : M. Daniel GUIBERT, 12, passage Saint-Pierre Amelot, 75011 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un bâtiment sur cour de 2 étages, d'artisanat en habitation (1 logement créé) avec fermeture de trémies, démolition partielle de planchers aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages et d'une partie de la toiture et création de 3 façades intérieures autour d'un patio. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-010-08-V-0031). — 105, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. Olivier GARRABOS, G IMMO, 40, rue Louis Blanc, 75010 PARIS. — Arch. : M. Bruno de GABRIELLI, 130, rue Léon-Maurice Nordmann, 75013 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue avec remplacement de la porte cochère. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 09-03-1992. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-08-V-0066). — 167, rue Saint-Maur. — Pét. : Mme Anne CHEMIN et M. Thierry PECH, 167, rue Saint-Maur, 75011 PARIS. — Arch. : M. Christoph BENTE, 20, rue Voltaire, 93107 MONTREUIL. — Travaux en vue du changement de destination d'un local artisanal au rez-de-chaussée et sous-sol en habitation (1 logement créé) avec modification de la façade, démolition partielle du plancher et création de mezzanines dans le volume du rez-de-chaussée. S.H.O.N. démolie : 19 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 7 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-05-V-0017-01). — 11, passage Saint-Ambroise, 11, rue Léchevin. — Pét. : M. Hervé NICOLAS, AISA, 2, rue Saint-Ambroise, 75011 PARIS. — Arch. : M. Eric WUILMOT, 27, rue Saint-Ambroise, 75011 PARIS. — Modification de la façade sur rue du groupe scolaire par la suppression des grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée, des garde-corps côté cour et couverture de l'escalier de secours sur cour. Modificatif au PC n° 075-011-05-V-0017 délivré le 21-09-2005. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-08-V-0067). — 1X, allée Verte, 1 au 7, cour du Coq, 13 au 15, rue Nicolas Appert. — Pét. : M. Geoffroy

SCIARD, 60, rue Saint-Sabin, 75011 PARIS. — Arch. : Sté XY ARCHITECTURE S.A.R.L., 79-81, rue Victor Hugo, 94200 IVRY SUR SEINE. — Réhabilitation de 2 bâtiments de rez-de-chaussée à 1 étage à usage d'habitation avec surélévation d'un niveau, création de 2 lucarnes, extension sur la cour du Coq du bâtiment central, modification des façades côté square Nicolas Appert et construction d'une extension de 1 étage avec toiture-terrasse côté allée Verte. S.H.O.N. démolie : 11 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 121 m<sup>2</sup>. Hauteur : 11 m. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-012-08-V-0028). — 232, rue de Charenton, 3 au 5, ruelle de la Planchette. — Pét. : Mme Danièle HIVERNAUD, SEMIDEP, 3, rue Louise Thuliez, 75019 PARIS. — Arch. : Sté ATELIER ZUNDEL & CRISTEA, 23, rue de la Forge Royale, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 étages et combles sur 2 niveaux de sous-sol à usage de foyer d'accueil médicalisé (23 chambres créées) suite à la démolition d'un ensemble de bâtiments à usage d'artisanat et d'habitation. S.H.O.N. créée : 2 436 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. à démolir : 1 056 m<sup>2</sup>. S.T. : 719 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 20 m. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-013-08-V-0048). — 22, bd Masséna. — Pét. : M. Olivier LEBLANC, SGIM, 58, quai de Jemmapes, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages à usage d'habitation (6 logements) et de commerce (30 m<sup>2</sup>) avec pose de panneaux solaires en toiture (15 m<sup>2</sup>) et démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée à usage d'artisanat. S.H.O.N. à démolir : 140 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 539 m<sup>2</sup>. S.T. : 136 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 21 m. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-013-07-V-0038-01). — 4, rue Edmond Flammant, 17 au 19, rue de Bellière. — Pét. : M. Jean-Michel DUPEYRAT, S.C.I. EF 2R, 5-7, av. Percier, 75008 PARIS. — Arch. : M. Thierry VAN DE WYNGAERT, 43, rue Bobillot, 75013 PARIS. — Suppression du parc de stationnement en sous-sol, modification des façades sur rue et cour et végétalisation des toitures-terrasses avec pose de panneaux photovoltaïques. Modificatif au PC n° 075-013-07-V-0038 délivré le 05/02/2008. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-014-08-P-0049). — 23S, rue Broussais, 1 au 11, rue Cabanis, 2 au 2Q, rue d'Alésia. — Pét. : M. Jean-Luc CHASSANOL, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE, 1, rue Cabanis, 75014 PARIS. — Arch. : Mme Muriel TIREL, 1, rue Cabanis, 75674 PARIS CEDEX 14. — Construction de 2 abris fumeurs dans le jardin de l'Hôpital Sainte-Anne. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-08-P-0065). — 34 au 58, av. du Maine, 1 au 23, bd de Vaugirard, 2 au 34, place Raoul Dautry. — Pét. : M. François NOURRIT, S.N.C.F. - DIRECTION DES GARES ET DE L'ESCALE, 40, av. des Terroirs de France, Immeuble Lumière, 75611 PARIS CEDEX 12. — Arch. : M. François BONNEFILLE, 163 bis, av. de Clichy, impasse Chalabre, 75017 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local côté bd, au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, à usage de commerce en guichets de vente de billets de trains pour la S.N.C.F., avec modification d'aspect extérieur. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-08-V-0066). — 84, rue Cambonne, 109 au 111, rue Lecourbe. — Pét. : Mme Julie LE ROY, 10, rue Montauban, 75015 PARIS. — Arch. : M. Olivier MILOTIC, 33, rue de la République, 94220 CHARENTON LE PONT. — Réaménagement d'un bâtiment de 3 étages à usage d'habitation avec création de planchers au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage et démolition partielle de la toiture pour création d'une toiture-terrasse. S.H.O.N. créée : 44 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. à démolir : 36 m<sup>2</sup>. S.T. : 323 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 9 m. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-016-08-V-0058). — 4, av. Jules Janin. — Pét. : Mme Eliane DUVAL LEMONNIER, S.A.R.L. LA MAILLIERE, 4, av. Jules Janin, 75116 PARIS. — Arch. : M. Alain-

Dominique GALLIZIA, 39 quater, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Démolition de la toiture et du mur de façade principale d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur jardin, à usage de bureau, pour reconstruction avec surélévation et création d'une mezzanine. S.H.O.N. créée : 11 m<sup>2</sup>. S.T. : 301 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-016-08-P-0059). — av. du Général Sarrail. — Pét. : M. Yves-Marie LISSILLOUR, R.A.T.P., 21/27, av. de la Porte d'Italie, 75013 PARIS. — Arch. : Mme Marion LE GAUDU, 40 bis, rue Roger Salengro, 94724 FONTENAY SOUS BOIS. — Création d'une aire de nettoyage des rames, de locaux techniques et d'une mezzanine dans des ateliers souterrains de maintenance du métro (entrée du site face au 41, av. du Général Sarrail). S.H.O.N. créée : 344 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-016-08-V-0061). — 14, villa Scheffer. — Pét. : Mme Aurélie WAUTIER, 2, av. Bugeaud, 75116 PARIS. — Arch. : M. Alireza RAZAVI, 28, rue de Trévise, 75009 PARIS. — Ravalement et modification des façades sur rue et jardin, création d'une véranda et d'une terrasse côté jardin, de châssis de toit, aménagement du sous-sol, modification des liaisons verticales et démolition partielle de murs porteurs au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 87 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. à démolir : 5 m<sup>2</sup>. S.T. : 192 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-016-08-V-0062). — 8, rue Marbeau. — Pét. : Mme Sylvie DOSME, S.C.I. MARBEAU RENOUVEAU, 8, rue Marbeau, 75116 PARIS. — Arch. : M. Bernard DEROEUX, 15, rue Riquet, 75019 PARIS. — Changement de destination d'un local au rez-de-chaussée sur cour à usage d'atelier en habitation (1 logement créé) avec création de 2 mezzanines dans le volume du rez-de-chaussée dont une dans l'habitation existante et démolition d'un mur porteur. S.H.O.N. créée : 39 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-017-08-V-0059). — 3 au 5, rue Nollet. — Pét. : M. François-Gérard SCHMIDT, 30, rue la Boétie, 75008 PARIS. — Arch. : M. Alain-Dominique GALLIZIA, 39 quater, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Travaux en vue du changement de destination d'un bâtiment d'atelier de réparation automobile, sur cour, en local commercial de show-room pour un décorateur avec affouillement partiel du rez-de-chaussée et construction de plancher en entresol, démolition partielle de la toiture pour la création d'une cour et d'un jardin, démolition d'une façade pour avancée partielle et modification des baies. S.H.O.N. à démolir : 19 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 47 m<sup>2</sup>. S.T. : 298 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-017-08-V-0060). — 5B au 7, rue Saint-Ferdinand, 16, rue du Colonel Moll. — Pét. : M. Jean-François DANON, D.P.A. - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : Mme Ouafia DJEBAR, 7, rue de Malte, 75011 PARIS. — Restructuration d'une école élémentaire avec extension et création d'un auvent au rez-de-chaussée, modification des façades, démolition de murs porteurs, d'escaliers et de planchers au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, installation d'équipements techniques et de garde-corps en toiture-terrasse sur cour. S.H.O.N. créée : 102 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-017-08-V-0061). — 68, place du Docteur Félix Lobligeois, 76, rue Legendre. — Pét. : Mme Véronique et M. Gilles GARNIER, 68, place du Docteur Félix Lobligeois, 75017 PARIS. — Arch. : M. Sébastien MEMET, 17, rue Froment, 75017 PARIS. — Modification de la toiture d'un bâtiment de 2 étages à destination de commerce et d'habitation avec surélévation partielle, création d'une toiture-terrasse sur cour et agrandissement des fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-017-08-V-0063). — 18, rue Lacroix. — Pét. : M. Bruno BEMBARON, S.C.I. SAINT-MICHEL LUXEMBOURG, 83, rue Pierre Demours, 75017 PARIS. —

Arch. : M. Alban HINTZY, 4, rue de Saussure, 75017 PARIS. — Surélévation d'un niveau de 2 bâtiments de 2 et 3 étages sur cour et rue (2 logements créés) avec pose de fenêtres de toit et d'un lanterneau de désenfumage, création d'une terrasse en toiture sur cour, ravalement de l'ensemble des façades et modification des garde-corps. S.H.O.N. créée : 66 m<sup>2</sup>. Hauteur : 18 m. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-017-08-V-0062). — 10B au 12, rue Jacques Kellner. — Pét. : M. STEKELOROM, S.C.I. AGF IMMOBILIER, 93, rue de Richelieu, 75002 PARIS. — Arch. : M. Antonio VICENCIA, 60, rue Saint-André des Arts, 75006 PARIS. — Extension d'un local commercial par changement de destination partielle d'une loge avec modification de la devanture. S.H.O.N. créée : 29 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-V-0058). — 10 au 8, passage Kraucher. — Pét. : M. Michel BERTHET, LE RICHEMONT, 99, rue du Chevaleret, 75013 PARIS. — Arch. : Mme Véronique PLET, 29, rue Michel Hidalgo, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 2 à 3 étages sur un niveau de sous-sol à destination de foyer pour migrants (32 logements). S.H.O.N. créée : 977 m<sup>2</sup>. S.T. : 353 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 21 m. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-V-0059). — 57, rue Pajol, 65, rue Riquet. — Pét. : Mme Claire LANLY, S.E.M. S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75180 PARIS CEDEX 04. — Arch. : Cabinet BOURBOUZE & GRAINDORGE, 322, rue des Pyrénées, 75020 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (10 logements) et de commerce avec démolition totale d'un bâtiment de 5 étages + combles sur un niveau de sous-sol, l'ensemble à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 978 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 870 m<sup>2</sup>. S.T. : 160 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 21 m. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-V-0060). — 23, rue du Poteau. — Pét. : M. Olivier LEBLANC, S.G.I.M. - SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX, 58, quai de Jemmapes, 75010 PARIS. — Arch. : LLTR - M. Yves ROBERT, 12, rue Georges Lardennois, 75019 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour avec changement de destination des surfaces de bureau en habitation (10 logements créés), création de planchers par la fermeture d'une courette au niveau des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, construction d'un local vélos sur cour, ravalement des façades avec modification d'aspect extérieur, réfection des couvertures et démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. S.H.O.N. à démolir : 89 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 29 m<sup>2</sup>. S.T. : 483 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-P-0061). — 88 au 94, bd Ney. — Pét. : M. David GIRAUD, BOUBYAN 4, 9, av. Hoche, 75008 PARIS. — Arch. : Mme Fabienne BULLE, 113, av. de la République, 92120 MONTROUGE. — Réaménagement intérieur d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol en vue de l'implantation des services de la Préfecture de Police avec modifications des accès, réfection des clôtures et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0042). — 17, rue Pradier. — Pét. : M. Michel GOBERT, 17, rue Pradier, 75019 PARIS. — Arch. : Mme Annick DOGNETON, 8, passage de Melun, 75019 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur rue à usage d'artisanat en habitation (extension d'un logement) avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0043). — 1 au 3, av. Jean Jaurès, 2 au 6, quai de la Loire. — Pét. : M. SIMONNEAUX, GESTION TRANSACTION DE FRANCE, 50, rue de Châteaudun, 75009 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (19 logements) et de commerce avec démolition partielle des planchers et reconstruc-

tion, modification d'aspect extérieur et ravalement des façades. Ré-examen de la demande de permis de construire PC n° 075-019-07-V-1017. ST : 717 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0044). — 26 au 26B, rue Philippe Hecht. — Pét. : M. Olivier LE BOURSIKOT, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, 26, rue Philippe Hecht, 75019 PARIS. — Arch. : M. François-Xavier HUBERT, 91, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Aménagement de caves en logement avec création d'une baie au sous-sol sur jardin, extension du 1<sup>er</sup> niveau et création d'un 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol d'un bâtiment à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 44 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0045). — 11, rue Euryale Dehaynin. — Pét. : M. Arnaud FERREY, FONCIERE ROMAIN D'INVESTISSEMENTS, 93, rue Blomet, 75015 PARIS. — Arch. : Sté S.A.R.L. ARCHITECTURE AML, 26, av. du Belvédère, 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur rue et jardin à usage de bureau en habitation (3 logements créés) avec remplacement de 3 fenêtres par des portes-fenêtres sur jardin. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-08-V-0086). — 19, rue Pixérécourt. — Pét. : Mme Sylviane LEGER, S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75004 PARIS. — Arch. : M. Christophe LAB, 21, rue de Tanger, 75019 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 2 à 4 étages sur rue et cour à usage d'habitation (3 logements créés). S.H.O.N. créée : 368 m<sup>2</sup>. S.T. : 204 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 16 m. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-08-V-0087). — 51, rue des Rigoles. — Pét. : Mlle Marion HISLEN, 47, av. Edouard Vaillant, 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS. — Arch. : M. Bertrand HISLEN, 10, rue Raspail, 94230 CACHAN. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation d'un étage sur un niveau de sous-sol partiel avec démolition de la toiture, de l'extension au rez-de-chaussée, de plancher aux 1<sup>er</sup> étage et combles, démolition et reconstruction du bâtiment d'un étage en fond de cour, création d'un patio, changement de destination au rez-de-chaussée d'un bar en habitation et bureau et modification des façades sur rue et cour. S.H.O.N. créée : 45 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-05-V-0059-02). — 160B, rue des Pyrénées. — Pét. : M. Frédéric FERRARI, 10, rue Paul Vaillant-Couturier, 78114 CRESSELY. — Arch. : M. Guy VIJOUX, 6, rue Camille Claudel, 93400 SAINT-OUEN. — Construction d'un bâtiment de 3 niveaux en extension d'une maison de 3 étages à usage d'habitation. Modificatif au PC n° 075-020-05-V-0059 délégué le 06-01-2006. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

### Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008.

8<sup>e</sup> arr. (PD-075-008-08-V-0006). — 4, rue de la Pépinière. — Pét. : M. Daniel ALBAR, PARIS HOTEL CAPITAL OPERA DIAMOND, 2, rue de la Pépinière, 75008 PARIS. — Démolition partielle de planchers au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage d'un hôtel de tourisme. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-011-08-V-0007). — 1, rue Moufle, 31, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. Christian SHAYA, 31, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Agrandissement d'une trémie d'escalier au 10<sup>e</sup> étage de locaux d'habitation. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-018-08-V-0009). — 10 au 8, passage Kracher. — Pét. : Mme Sylviane LEGER, S.E.M. S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75180 PARIS CEDEX 04. — Démolition totale de 2 bâtiments de 3 à 4 étages et d'un mur de façade à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 910 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

### Urbanisme. — Liste des déclarations préalables déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0186). — 8, rue de l'Échelle. — Pét. : M. Jean-Luc LELONG, 211, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU. — Ravalement de la façade sur rue et remplacement des châssis de toit par des fenêtres de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0189). — 12, rue Pierre Lescot. — Pét. : M. Fabrizio LA SCOLA, S.A.R.L. TALACLIM - LEVI'S, 12, rue Pierre Lescot, 75001 PARIS. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0188). — 167, rue Saint-Honoré, 182, rue de Rivoli, 2, rue de l'Échelle. — Pét. : Mme Ursula FREY, FREY WILLE PARIS S.A.R.L., 182, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Pose et remplacement de store en façade au rez-de-chaussée d'un local à usage de commerce. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0190). — 8, rue de l'Échelle. — Pét. : M. Jean-Luc LELONG, 211, rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU. — Création d'une trémie d'escalier au 6<sup>e</sup> étage, ravalement de la façade sur rue, remplacement des châssis par des fenêtres de toit sur rue et cour, création d'un châssis de désenfumage sur cour et modification de la distribution intérieure. S.H.O.N. à démolir : 5 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0191). — 23, bd de Sébastopol, 23, rue de La Reynie. — Pét. : M. Mostafa BENSLIM, 23, rue de la Reynie, 75001 PARIS. — Modification de la devanture d'une supérette avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-001-08-V-0192). — 6, rue du Chevalier Saint-Georges. — Pét. : M. Pascal BLANCARD, S.A.R.L. PASCAL FRANCK, 6, rue du Chevalier Saint-Georges, 75001 PARIS. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure et pose de stores. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-002-08-V-0176). — 216B au 218B, rue Saint-Denis. — Pét. : M. Daniel SLIWINSKI, S.C.I. MIFAP, 218, rue Saint-Denis, 75002 PARIS. — Ravalement du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-002-08-V-0177). — 26, rue Saint-Marc, 96, rue de Richelieu. — Pét. : Mme Catherine LEBIHAN, GFT GESTION, 50, rue de Châteaudun, 75311 PARIS CEDEX 09. — Réfection de la couverture avec remplacement des tuiles par du zinc. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-002-08-V-0178). — 7, rue Sainte-Foy, 112, rue d'Aboukir. — Pét. : M. Philippe FRAUDIN, S.C.I. DU 112, RUE D'ABOUKIR, 27, rue Voltaire, 92150 SURESNES. — Réfection de la couverture, versants rue et courette. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-002-08-V-0179). — 5, bd Montmartre, 163 au 167, rue Montmartre. — Pét. : M. Alain GUERBER, S.C.I. 5 MONTMARTRE, 76, rue des Capucines, 75084 PARIS CEDEX 02. — Ravalement du pignon gauche, suppression de 2 souches de cheminées et réfection de la fresque publicitaire sur rue. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-002-08-V-0180). — 61, rue de Cléry. — Pét. : M. Jean-Paul ALBERTINI, SEMAEST, 7, av. de la République, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0251). — 42, rue de Turenne. — Pét. : M. Vladimir KOKH, 42, rue de Turenne, 75003 PARIS. —

Remplacement de 2 menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage côté rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0249). — 12, rue du Grenier Saint-Lazare. — Pét. : Mlle Virginie MERIT, 12, rue du Grenier Saint-Lazare, 75003 PARIS. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un cabinet para-médical. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0250). — 48, rue du Vertbois. — Pét. : M. DASSONVILLE, SOGEVIM, 33, rue de la Roquette, 75011 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0252). — 11, place de la République. — Pét. : M. Abraham BOUHSIRA, CABINET DENTAIRE Dr BOUHSIRA, 11, place de la République, 75003 PARIS. — Remplacement de 2 fenêtres au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0253). — 45, rue Réaumur, 245, rue Saint-Martin. — Pét. : M. Jean-Pierre GAZZANO, 245, rue Saint-Martin, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local au 2<sup>e</sup> étage, sur rues et cour, de commerce en habitation (2 logements créés). — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0254). — 78 au 80, rue Notre-Dame de Nazareth, 337, rue Saint-Martin. — Pét. : M. Bernard MASSIE, 78, rue Notre Dame de Nazareth, 75003 PARIS. — Remplacement de la toile des stores. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0255). — 59, rue Beaubourg, 4X, rue du Grenier Saint-Lazare. — Pét. : M. Pierre KARSENTY, S.N.C. LEONARD AUBER, 11, rue Auber, 75009 PARIS. — Création de 2 balcons au 7<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0256). — 74, rue des Gravilliers. — Pét. : M. Didier FUENTES, SEMAEST, 7, av. de la République, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0257). — 62, rue Meslay, 330, rue Saint-Martin. — Pét. : Mme Gaële NICOLAS, AGENCE ETOILE, 4, bd Saint-Martin, 75010 PARIS. — Ravalement des façades sur courette et du pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0258). — 59, rue Beaubourg, 4X, rue du Grenier Saint-Lazare. — Pét. : S.N.C. LEONARD AUBER, 11, rue Auber, 75009 PARIS. — Ravalement des façade sur rues et courette. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-003-08-V-0259). — 7B, rue de Normandie, 47, rue de Saintonge. — Pét. : M. Alain MOYAL, MAJE S.A.R.L., 13, rue d'Aboukir, 75002 PARIS. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de vêtements avec réfection de la verrière en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0270). — 3, rue Simon Le Franc. — Pét. : Mme Cyrielle DONOLO, Cabinet LAMY, 43 bis, rue d'Hautpoul, 75019 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0271). — 8, passage Saint-Paul, 97 au 99, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. Christian SALBAING, MARIONNAUD LAFAYETTE, 32, rue de Monceau, 75008 PARIS. — Modification de la devanture d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0272). — 48, rue des Archives. — Pét. : Mme Cécile REMOADI, BNP PARIBAS, 104, rue de Richelieu - ACI : CLB05C1, 75450 PARIS CEDEX 9. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0273). — 17, rue de Sévigné. — Pét. : M. Yves SCHMITT, Cabinet MOREL ORALIA, 56, rue Lafitte, 75009 PARIS. — Ravalement des façades et réfection ponctuelle de la couverture sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0274). — 19, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. Masa MATSUSHITA, S.A. PRINCESSE TAM TAM, 39, rue Maurice Gunsbourg, 94851 IVRY SUR SEINE. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0275). — 52 au 64, rue de Rivoli, 33 au 57, rue de la Verrerie, 1 au 7, rue des Archives. — Pét. : M. Jérôme PRINCET, S.A. BOUYGUES TELECOM, La Boursière, 92355 LE PLESSIS ROBINSON. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0276). — 5B au 7, rue Poulletier. — Pét. : Mme Elisabeth NOVELLI, CABINET FRANCE HABITATION, 1, square Chaptal, 92309 LEVALLOIS PERRET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0278). — 49, bd Henri IV, 1, place de la Bastille. — Pét. : M. Thierry BOURDONCLE, 1, place de la Bastille, 75004 PARIS. — Création d'une devanture de brasserie avec remplacement des stores au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0279). — 18, rue du Temple. — Pét. : M. Jean-François CHASSAGNE, S.A.R.L. QUATRE LE CARRE, 82, rue de Rivoli, 75004 PARIS. — Remplacement du store d'un restaurant 11,80 m x 1,20 m. et pose de deux joues — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0280). — 2 au 4, rue Chanoinesse, 6B, rue du Cloître Notre-Dame. — Pét. : M. Erwin PARVIZ, S.C.I. SEPIK P 11, 6 bis, rue du Cloître Notre-Dame, 75004 PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures au 6<sup>e</sup> étage côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0281). — 17, rue Pavée. — Pét. : Mme Maria DOMINGUEZ-RODRIGUEZ, S.A.R.L. BIMBA & LOLA, 120, av. Gambetta, 75020 PARIS. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter et pose d'un store 4,27 m x 0,40 m. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-004-08-V-0282). — 38, rue du Roi de Sicile. — Pét. : Mme Sylvaine BIET, 75, bd de Magenta, 75010 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0243). — 10, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — Pét. : M. Stéphane DENEUX, LA LUCHA LIBRE, 10, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 75005 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0245). — 29B au 31, rue Buffon. — Pét. : M. BOYARD, Sté PBVF, 29 bis, rue Buffon, 75005 PARIS. — Réfection de la toiture et modification de l'aspect extérieur des façades. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0242). — 1, rue Dante, 43, rue Galande. — Pét. : Mme Hélène DEFAIX, S.A.R.L. HD VINS, 1, rue Dante, 75005 PARIS. — Pose d'un store en vue de l'installation d'un commerce de vins. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0244). — 13, rue Linné. — Pét. : M. BOULAY, PEINTECO, 87 ter, rue Cartier Bresson, 93500 PANTIN. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.



5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0246). — 4, bd de Port-Royal. — Pét. : M. Parvez CHAUDURY-AHMED, S.A.R.L. LE PALAIS DE L'INDE, 4, bd de Port Royal, 75005 PARIS. — Pose d'un store. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0247). — 14, rue Boutebrie, 51, rue de la Harpe. — Pét. : M. SHAMIRI, 7, rue Berthollet, 75005 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0249). — 6 au 8, rue Scipion. — Pét. : Mme Loretta SONN, 6, rue Scipion, 75005 PARIS. — Remplacement de 4 fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0250). — 28, rue des Fossés Saint-Bernard. — Pét. : M. Laurent COLOMBIER, PARIS OUEST GESTION, 78, bd Saint-Marcel, 75005 PARIS. — Réfection de la couverture et des lucarnes rentrantes, versant cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0251). — 24, rue Descartes, 2, rue Saint-Etienne du Mont. — Pét. : Mme Christine BAP, Cabinet CHRISTINE BAP, 16, rue de Chaillot, 75116 PARIS. — Réfection de la couverture versant rue et des pignons en héberge. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0252). — 6, rue Frédéric Sauton, 8, rue des Trois Portes. — Pét. : M. HENRIOT, CASA ARCHITECTURE, 2, bd Morland, 75004 PARIS. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0253). — 101, rue Monge. — Pét. : M. Georges TIMSIT, TIMM'S INTERNATIONAL, 87, bd Raspail, 75006 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0254). — 12, rue Pierre et Marie Curie. — Pét. : M. VIGUTTO Secondo, S.A. SAPA, 2, rue Escudier, 92100 BOULOGNE. — Arch. : M. TRONG-QUANG Liem, 65, rue Pascal, 75013 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour, et réfection de la souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-005-08-V-0255). — 14, rue Monge, 40, rue des Bernardins. — Pét. : M. Christian GRECH, CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE, 26, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0350). — 2, rue Casimir Delavigne, 10X, rue M. Le Prince. — Pét. : M. Gabriel ROSSIGNOL, 2, rue Casimir Delavigne, 75006 PARIS. — Modification de la devanture d'une librairie avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0347). — 4 au 8, av. Vavin. — Pét. : Mme Laura SCHNEEGANS, ATELIER B 612, 15, rue Tourlaque, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local au rez-de-chaussée sur impasse, à usage de bureau en centre de protection maternelle et infantile. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0348). — 6, rue de Montfaucon. — Pét. : M. Patrick MAZERY, Sté LE CAFE DES FOUS, 6, rue de Montfaucon, 75006 PARIS. — Remplacement du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0349). — 11 au 15, rue Duguay-Trouin. — Pét. : M. Thierry WINZELLE, LOISELET DAIGREMON HINFRAY, 14, rue Garnier, 92523 NEUILLY SUR SEINE. — Ravalement et réfection de l'étanchéité des balcons de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0351). — 22, rue Saint-Sulpice. — Pét. : Mme Laurence TAFANEL, S.A.S. ESPRIT

SAINT-GERMAIN, 22, rue Saint-Sulpice, 75006 PARIS. — Modification de la devanture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-P-0352). — 51 au 53, rue de Rennes, 34 au 36, rue du Four. — Pét. : M. Hervé BARJOLLE, ARLUX S.A., Z.I. Pentecôte, B.P. 109, 44703 ORVAULT CEDEX. — Modification de la devanture d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0353). — 43, rue Mazarine. — Pét. : M. Paul DA SILVA, S.A.R.L. D.S.H., 43, rue Mazarine, 75006 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0354). — 48, rue Jacob. — Pét. : Mme Pascale BONIFAS, 48, rue Jacob, 75006 PARIS. — Modification d'un conduit de fumée en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0355). — 122 au 124, rue d'Assas. — Pét. : M. Jean-Louis POLETTE, 3, rue Alfred Ottino, 93400 SAINT-OUEN. — Ravalement de la façade et des souches de cheminées, côté rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0356). — 111, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. Emmanule GROS, 4, rue du 81 RI, 34093 MONTPELLIER. — Fermeture d'une courette au 3<sup>e</sup> étage d'un bâtiment à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 4 m<sup>2</sup>. S.T. : 419 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0357). — 95, rue de Rennes. — Pét. : Mme Anne-Laure COQUELIN, 3, rue Pradal, 31400 TOULOUSE. — Remplacement de 2 châssis de toit et création d'une lucarne côté rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0358). — 85A, rue de Sèvres. — Pét. : M. Julien BATISSE, Cabinet DAUCHEZ, 132, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Création d'un ascenseur reliant le rez-de-chaussée au 3<sup>e</sup> étage au centre d'une cage d'escalier avec modification ponctuelle de la toiture et démolition partielle de planchers aux rez-de-chaussée et 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0359). — 5 au 7, rue de Tournon. — Pét. : M. Reynald DOUARIN, SOGECOP, 206, av. du Général de Gaulle, BP 72, 92140 CLAMART. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0360). — 32 au 34, rue Grégoire de Tours. — Pét. : M. Laurent MAROLLEAU, HOTEL DE FLEURIE, 32, rue Grégoire de Tours, 75006 PARIS. — Ravalement des façades sur cour d'un bâtiment à usage d'hôtel de tourisme avec suppression d'un extracteur d'air vicié. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0362). — 30, rue de Seine. — Pét. : M. Christian DEYDIER, GALERIE CHRISTIAN DEYDIER, 30, rue de Seine, 75006 PARIS. — Modification de la devanture d'une galerie d'art. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0363). — 11, rue de Buci. — Pét. : M. Hervé NACCACHE, L'ATLAS, 11, rue de Buci, 75006 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0364). — 13, rue de Médicis. — Pét. : M. Patrick LISCIA, S.A.R.L. SOPAT-LINA'S, 13, rue de Médicis, 75006 PARIS. — Installation d'un conduit d'extraction côté courette. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0365). — 3, rue Auguste Comte. — Pét. : M. Alain DEFFORGE, S.A.R.L. GAILLARD PERE ET FILS, 66, rue de Seine, 94400 VITRY SUR SEINE. — Réfection des balcons des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0366). — 7, rue Michelet. — Pét. : M. Dominique FERON, 5, av. Joseph Froment, 92250 LA GARENNE COLOMBES. — Ravalement d'un mur pignon côté cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0367). — 58, bd Raspail, 35, rue du Cherche-Midi. — Pét. : Mme Renée TOURCAN-GIBERT, BRASSERIE RASPAIL, 58, bd Raspail, 75006 PARIS. — Modification partielle de la devanture d'une brasserie côté rue du Cherche-Midi. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-006-08-V-0368). — 4, rue de Chevreuse, 5, rue de la Grande Chaumière. — Pét. : Mme Marie-Paule CHATRAS, REID HALL UNIVERSITE FRANCO-AMERICAINE, 4, rue de Chevreuse, 75006 PARIS. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0298). — 17 au 17B, passage Jean Nicot. — Pét. : Mme FRANC Christine, Cabinet MEDIA, syndic, 4, rue Théodore de Banville, 75017 PARIS. — Arch. : Cabinet ATELIER DES BUTTES CHAUMONT, S.A.R.L d'ARCHITECTURE, 73, rue des Prairies, 75020 PARIS. — Ravalement des courettes. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0297). — 3, rue Albert de Lapparent. — Pét. : M. LANGLOIS, LANGLOIS ET CIE, 4, rue d'Astorg, 75008 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0299). — 42, rue de Verneuil, 17, rue du Bac. — Pét. : M. François SAUMET, S.A.R.L. FINANCIERE VICTOIRE DE RESTAURATION, 6, rue de la Vrillière, 75001 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0300). — 114, rue Saint-Dominique, 16, rue Sédillot. — Pét. : M. VALADE Christian, Sté BECHET, 33, av. Claude Debussy, 92588 CLICHY CEDEX. — Ravalement de la courette gauche. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0301). — 7, av. Daniel Lesueur. — Pét. : Mme Barbara BRUNET-IMBAULT, Sté THOMANN HANRY, 56, rue Molitor, 75016 PARIS. — Reprise des fissures au niveau des garde-corps du rez-de-chaussée et reprise des joints aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, côté rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0302). — 53, av. Bosquet, 6X, passage de l'Union. — Pét. : M. Patrice BOURGIER, S.C.I. 53, AV. BOSQUET, 70, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS. — Arch. : Cabinet GERAL D'APPERE. — Réaménagement d'un bâtiment de 6 étages à usage d'habitation avec pose de lucarnes au 6<sup>e</sup> étage, ravalement de l'ensemble des façades, démolition d'un escalier de service et de toiture pour création d'une verrière. S.H.O.N. à démolir : NC. S.H.O.N. créée : 17 m<sup>2</sup>. S.T. : 236 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0303). — 196, bd Saint-Germain. — Pét. : Cabinet H GESTION ET CONSEILS, 37, rue La Fayette, 75009 PARIS. — Ravalement de la façade sur le boulevard. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0305). — 11 au 13, av. Duquesne. — Pét. : M. Mickaël DEMASSIET, CYRILLUS S.A., 216, Winoc Choquell, 59200 TOURCOING. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0306). — 78, rue des Saints-Pères. — Pét. : M. Henri Michel DESHAYS, S.A.S. CHAUSSURES DESHAYS, 12, av. de la Division Leclerc, 92160 ANTONY. — Modification de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0307). — 28X, allée Thomy-Thierry, 27, av. Charles Floquet. — Pét. : Mme Monique LUSSO,

27, av. Charles Floquet, 75007 PARIS. — Création d'une verrière côté courette. S.H.O.N. créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0308). — 1X, av. du Maréchal Gallieni, 2 au 10X, rue Robert Esnault-Pelterie, 132X, rue de l'Université. — Pét. : M. Philippe LIST, AIR FRANCE, 30, av. Léon Gaumont, 75020 PARIS. — Implantation d'un coffret à gaz au rez-de-chaussée sur une des façades latérales de l'aérogare des Invalides. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0309). — 40, rue de Verneuil. — Pét. : Mme Karine MONTALTO-GRISONI, S.A.S. PARISIORUM - URBANIA PARIS, 35, rue de Rome, 75008 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0310). — 1 au 3, rue de Villersexel, 53, rue de l'Université. — Pét. : M. Jean BLANC, Cabinet GTF S.A., 50, rue de Chateaudun, 75009 PARIS. — Ravalement des murs pignons en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-007-08-V-0311). — 32B, rue Rousselet. — Pét. : M. MASSOUBRE, 32 bis, rue Rousselet, 75007 PARIS. — Remplacement d'une verrière par une fenêtre de toit, suppression de treillage en toiture et d'unités de climatisation en façade, fermeture de 2 baies au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour et ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0406). — 5 au 5B, rue de Madrid. — Pét. : M. Norbert SENTIER, CPIFF, 5 bis, rue de Madrid, 75008 PARIS. — Redistribution intérieure au 1<sup>er</sup> sous-sol, rez-de-chaussée, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages d'un bâtiment à usage de bureau avec création d'une baie d'accès et aménagement de la terrasse du 5<sup>e</sup> étage côté rue. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0407). — 112 au 114, rue La Boétie. — Pét. : M. Gilles LAGRAVE, AGF IMMOBILIER, 93, rue de Richelieu, 75088 PARIS CEDEX 02. — Ravalement des façades sur rue et cour avec réfection des couvertures et toitures-terrasses, remplacement d'un lanterneau et création d'un châssis de désenfumage. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0408). — 54, rue François 1<sup>er</sup>, 53, rue Pierre Charron. — Pét. : M. Laurent BOUCOU, LA BELLE FERRONNIERE, 53, rue Pierre Charron, 75008 PARIS. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0409). — 35, rue de Ponthieu. — Pét. : Mme Sylviane BERTSCH, Agence PARIS, 120, av. Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE. — Ravalement du pignon arrière. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0410). — 40, av. Gabriel, 2, rue du Cirque. — Pét. : SAR Princesse FIRYAL DE JORDANIE, 2, rue du Cirque, 75008 PARIS. — Création d'une souche d'extraction d'air d'un groupe de chauffage-climatisation installé dans les combles. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0411). — 1 au 7, galerie de la Madeleine, 9, place de la Madeleine. — Pét. : M. Constantinos MARTINOS, MADELINOS, 9, place de la Madeleine, 75008 PARIS. — Création d'un châssis de toit côté courette et remplacement d'une lucarne par un châssis. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0412). — 26, av. de Friedland, 10, rue Arsène Houssaye. — Pét. : M. Jean-Maurice FERLAY, S.A.R.L. WILLFER, 26, av. Friedland, 75008 PARIS. — Remplacement du store. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-008-08-V-0413). — 144 au 150, av. des Champs Elysées, 4, rue Arsène Houssaye, 21 au 21B, rue Lord Byron. — Pét. : LES CABARETS DE L'ETOILE, 4, rue Arsène

Houssaye, 75008 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant-cabaret avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0365). — 20, rue Gérando, 93, rue de Rochechouart. — Pét. : M. José RODRIGUES, ENTREPRISE DE RENOVATION, 21, quai de Bonneuil, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES. — Ré-examen d'un dossier refusé le 29-07-08. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0366). — 20, rue La Fayette, 11, rue Pillet-Will. — Pét. : M. Joaquim CLOS, LAFAYETTE DM DERBY HOTEL COLLECTION, 14, rue du Pont Neuf, 75001 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme avec démolition d'une partie de plancher au 2<sup>e</sup> étage pour la création d'un escalier et de 6 poteaux porteurs au 1<sup>er</sup> sous-sol, construction de plancher au 1<sup>er</sup> étage et redistribution intérieure. S.H.O.N. à démolir : 2 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 9 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0367). — 57, rue de Dunkerque. — Pét. : M. Guillaume BOISSINOT, 57, rue de Dunkerque, 75009 PARIS. — Création de 3 châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0368). — 24, rue Chauchat. — Pét. : M. Philippe DEMAIZIERE, Sté BATEI, 112, allée des Erables, Z.I. Paris Nord II, 93420 VILLEPINTE. — Réfection des souches de cheminées et des entablements aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages sur rue. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0375). — 39 au 56, passage du Havre, 107, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. Pascal LE GOUEFF, EUROCOMMERCIAL PROPRIETES CAUMARTIN S.N.C., 107, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS. — Modification de la façade au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0369). — 64, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. Régis LOUW, CBIF S.A.S., 48, rue Henri Farman, 93297 TREMBLAY EN FRANCE. — Réfection de la couverture d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0370). — 24, rue Pierre Semard. — Pét. : M. Christian-Thierry MARTIN, 7, rue Sainte-Isaure, 75018 PARIS. — Ravalement de 2 façades sur cour et réfection des oriels. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0371). — 22, rue d'Athènes. — Pét. : M. Christian-Thierry MARTIN, 7, rue Sainte-Isaure, 75018 PARIS. — Ravalement de 3 façades sur cour, d'un mur pignon et remplacement d'un auvent. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0372). — 14, rue Manuel, 28, rue des Martyrs. — Pét. : M. Antonino DI GIUGNO, FESTIVO, 14, rue Manuel, 75009 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0373). — 15, rue de Caumartin. — Pét. : Mme Pénélope RAMBAUD, 15, rue Caumartin, 75009 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'une agence de voyage côté rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0374). — 5, rue Victor Massé. — Pét. : M. KAHN, 5, rue Victor Massé, 75009 PARIS. — Réouverture de 2 fenêtres au 6<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0376). — 20, bd Poissonnière. — Pét. : M. Cédric MILIOTIS, S.F.O., 6 bis, rue Prechter, 67000 STRASBOURG. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0378). — 28, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. Patrick HEIN, 28, rue du Faubourg Mont-

martre, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation (1 logement créé) au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0377). — 2 au 4, bd Haussmann, 2, rue Chauchat, 1, rue Drouot. — Pét. : M. Valéry SAUZAY, DIAPASON, 1, av. de Versailles, 75016 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0379). — 3, rue d'Aumale. — Pét. : M. Bertrand RUILIER, AGENCE BERTRAND RUILIER, 33, quai Michelet, 92300 LEVALLOIS. — Fermeture partielle d'une courette du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étage. S.H.O.N. créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0380). — 27, rue de Douai. — Pét. : Mme Alice SIFFLET, L'ENFER, 27, rue de Douai, 75009 PARIS. — Modification de la devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0381). — 20, rue Laffitte. — Pét. : M. Arnaud COUETTANT, Syndic FONCIA LUTECE, 26, rue Gassendi, 75014 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour principale d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-009-08-V-0382). — 73, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. LIM KOUM, BIOCOOP POISSONNIERE, 73, rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS. — Modification de la devanture d'une supérette avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0342). — 50, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. Gérard N'DIAYE, S.A.R.L. ECR 80, 16, rue des Jacobines, 80000 AMIENS. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0335). — 2, rue d'Aix, 57, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. Marc FONTENOY, FONTENOY IMMOBILIER REPUBLIQUE, 111, bd Richard Lenoir, 75010 PARIS. — Réfection des couvertures et souches de cheminées avec remplacement et création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0338). — 86, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. Farid AZZOUG, 86, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Implantation de 3 châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0336). — 22, bd Saint-Denis. — Pét. : M. Mathieu FERRY, 22, bd Saint Denis, 75010 PARIS. — Création et modification de fenêtres de toit au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0337). — 14, cour de la Ferme Saint-Lazare, 15 au 17, rue de Chabrol. — Pét. : Mme Liang SAUNIER, 1, place Boieldieu, 75002 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau au 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0339). — 121, rue La Fayette. — Pét. : M. Bruno de FONTENAY, Cabinet Yves de FONTENAY S.A.S., 73, bd Sérurier, 75019 PARIS. — Ravalement de la façade côté rue, des murs en limite de propriété et des acrotères des deux commerces. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0340). — 155, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. Nicolas TURENNE, 155, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Percement de la façade au dernier étage côté cour pour le conduit d'évacuation d'une chaudière à ventouse. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0341). — 37, bd de Magenta, 2, rue de Nancy. — Pét. : M. François BOULANGER, CGPC, 11 bis,

rue Jean-Jacques Rousseau, 94203 IVRY SUR SEINE. — Ravalement des façades sur cour et courette avec réfection des souches de cheminées d'un bâtiment à usage d'habitation.. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0343). — 216, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. Nicolas COUSIN, S.N.C. FAUBOURG 216-224, 216, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0344). — 41, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. POSTIC, CABINET POSTIC, 8, rue Valentin Haüy, 75015 PARIS. — Réfection d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0345). — 49, rue des Vinaigriers. — Pét. : M. Antonio DE BASTOS, AJC DE BASTOS, 1 chemin Vert, 94370 SUCY EN BRIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0346). — 7, bd de Denain. — Pét. : Mme Mux SRONG, 7, bd de Denain, 75010 PARIS. — Modification de la porte d'une réserve commerciale au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0349). — 5, rue Henri Feulard. — Pét. : M. Régis MAUBERNARD, FONCIA RIVES DE SEINE, 85, rue Saint-Maur, 75011 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0347). — 214, rue Saint-Maur, 2 au 22, rue Sainte-Marthe. — Pét. : Mme DIAS, Syndic CABINET JEAN TURMEL & FILS, 13, rue des Fusillés, 94600 CHOISY LE ROI. — Ravalement des façades sur rue et cour avec réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0348). — 214, rue Saint-Maur, 2 au 22, rue Sainte-Marthe. — Pét. : Mme DIAS, Syndic CABINET JEAN TURMEL & FILS, 13, rue des Fusillés, 94600 CHOISY LE ROI. — Ravalement des façades sur rue et cour avec réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-P-0350). — 9BX, rue Léon Jouhaux, 14, rue Yves Toudic. — Pét. : M. Marc FRADET, DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES D'ILE-DE-FRANCE, 14, rue Yves Toudic, 75010 PARIS. — Remplacement d'une porte cochère côté rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0351). — 19, rue d'Enghien, 20, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. DRACH, CABINET UBELMANN, 34, rue de l'Amiral Hamelin, 75116 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0352). — 41, rue d'Alsace. — Pét. : M. VALADE Christian, Sté BECHET, 33, av. Claude Debussy, 92588 CLICHY CEDEX. — Ravalement de la façade sur rue, et réfection des peintures du hall d'entrée. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-010-08-V-0353). — 47, rue de l'Aqueduc. — Pét. : M. Gilles DREUX, Syndic ACR GESTION, 96, quai du Maréchal Joffre, 92400 COURBEVOIE. — Ravalement de la façade sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation avec réfection de l'étanchéité des balcons. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0471). — 90, rue du Chemin Vert. — Pét. : Mme Brigitte BULARD CORDEAU, 90, rue du Chemin Vert, Immeuble Bourgogne, 75011 PARIS. — Pose d'un abri de jardin sur une terrasse au 6<sup>e</sup> étage. S.H.O.N. créée : 3 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0469). — 45, av. Parmentier. — Pét. : INDIVISION FRANTZEN FROMENT SAHAI, 82, rue du

Calvaire, 92000 NANTERRE. — Ravalement du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0470). — 30, av. de la République. — Pét. : M. Michel TOUATI, VIVA'SON GROUP, 11 allée des Magnolias, 95230 SOISY. — Arch. : Cabinet M&B, 182, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. — Modification d'une devanture en vue de l'installation d'un prothésiste auditif. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0472). — 2, rue Ternaux, 48, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. Philippe DEMAIZIERE, BATEI, 112, allée des Erables, Z.I. Paris Nord II, 93420 VILLEPINTE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées sur rue et cour et remplacement d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0473). — 5, rue du Dahomey. — Pét. : M. Ouali REZKALLAH, S.C.I. DU 5, RUE DU DAHOMEY, 18, av. de Toutevoie, 60270 GOUVIEUX. — Aménagement de combles avec déplacement de l'escalier et d'une fenêtre de toit côté cour, agrandissement des baies et pose de volets coulissants sur rue. S.H.O.N. à démolir : 2 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 1 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0474). — 65 au 79, bd Richard Lenoir, 2 au 12, rue Alphonse Baudin, 21 au 29, rue Pelée. — Pét. : M. Maurice DAHAN, SOCIETE DE DISTRIBUTION PANAME, 6, rue Saint-Ferdinand, 75017 PARIS. — Modification de la façade d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-P-0475). — 65 au 65B, rue Jean-Pierre Timbaud, 133 au 139, rue Saint-Maur, 32, rue des Trois Bornes. — Pét. : M. François BELLET, 63, rue Blomet, 75015 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et cour et du pignon en héberge du n° 135 — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0476). — 4, rue du Dahomey, 199, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : S.C.I. DAHOMEY, 4, rue du Dahomey, 75011 PARIS. — Création d'une verrière et de fenêtres de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0477). — 286, bd Voltaire. — Pét. : M. Claude BRACHET, S.C.I. LA SEILLE, 17, rue Haute Seille, 57000 METZ. — Changement de destination d'un local au rez-de-chaussée côté cour à usage de commerce en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0478). — 14, rue de la Roquette. — Pét. : M. LEMAIRE, ENTREPRISE TROUVE, 11, rue Jean-Jacques Rousseau, B.P. 125 ; 94208 IVRY SUR SEINE CEDEX. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0479). — 244, bd Voltaire. — Pét. : M. MUNIER, R.E.I.P., 37, av. Paul Doumer ; B.P. 43, 78362 MONTESSON CEDEX. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0480). — 92, rue Oberkampf, 105 au 107, rue Saint-Maur. — Pét. : Mme Adelaïde DE PONCHEVILLE, MAVILLE IMMOBILIER, 15, av. du Recteur Poincaré, 75016 PARIS. — Ravalement du pignon sur rue avec remplacement du conduit d'extraction d'air vicié. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0483). — 41, rue de la Roquette. — Pét. : Mme En YAO, TABAC ROQUETTE, 41, rue de la Roquette, 75011 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de presse. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0484). — 44, rue du Chemin Vert, 10, villa Marcès. — Pét. : M. Benoît PILOT, 44, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Création d'un châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0485). — 59B, rue Popincourt. — Pét. : Cabinet SERGIC S.A.S, 45, rue de Courcelles, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet COPIN & DUPEYROU, S.A.R.L d'ARCHITECTURE, 25, rue Poulin, 93100 MONTREUIL. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0486). — 35 au 37, rue Léon Frot, 135, rue de Charonne. — Pét. : M. Jacques AVRIL, 135, rue de Charonne, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'une boulangerie-pâtisserie avec réentoilage du store. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0487). — 104 au 106, rue Oberkampf. — Pét. : Mme Dominique TAVERNE, 40, av. Niel, 75017 PARIS. — Remplacement d'un châssis parisien par une fenêtre de toit côté cour d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0489). — 103 au 103B, av. de la République, 2 au 4, rue Spinoza. — Pét. : M. Anthony PIERRE, DENNIS, 103, av. de la République, 75011 PARIS. — Remplacement du store de la terrasse fermée et création d'un store pour la terrasse ouverte. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-011-08-V-0488). — 78, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. Tefera KASSAYE, ZAMRA - LA REINE SABA, 78, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0256). — 34, rue Claude Tillier, 240, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme Leea KARNAATTU, 17, place de la Nation, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0257). — 244, rue de Charenton. — Pét. : M. Eric HERMANTIN, SC DU 244, 244, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Percement du mur pignon gauche en vue de la création d'une baie de fenêtre. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0258). — 156, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme Virginie FOURCHOTTE, 156, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Changement de destination d'un local au 3<sup>e</sup> étage sur rue et cour à usage d'atelier en habitation (1 logement atelier). — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0259). — 22, rue Biscornet, 67, rue de Lyon. — Pét. : Mme Barbara BRUNET-IMBAULT, Entreprise THOMANN HANRY, 56, rue Molitor, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0260). — 64, rue de Charenton. — Pét. : M. Joachim DA SILVA, CAPA, 19, rue Charles Schmidt, 93400 SAINT-OUEN. — Ravalement de la façade et du pignon droit sur rue. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0261). — 90, cours de Vincennes. — Pét. : M. Antonio DE BASTOS, S.A.R.L. AJC DE BASTOS, 1, chemin Vert, 94370 SUCY EN BRIE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0262). — 11 au 9, rue de Charenton, 10 au 14, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. Claude DALLE, ROMEO, 12, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue des 3 bâtiments côté faubourg. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0263). — 9 au 15, rue de Rambouillet. — Pét. : M. Cyril POIDATZ, FREE INFRASTRUCTURE, 177, rue de Courcelles, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un local au rez-de-chaussée sur rue, d'artisanat en local

technique de distribution de réseau fibre optique avec installation de groupes de climatisation en sous-sol. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-012-08-V-0264). — 36 au 48, rue de Bercy. — Pét. : Mme PUIG, RIVP - DIVISION SUD DE LA GERANCE, 13, av. de la Porte d'Italie, 75640 PARIS CEDEX 13. — Ravalement d'un ensemble de façades sur rue et cour, réfection de l'étanchéité, végétalisation et pose de garde-corps en toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0249). — 24 au 26, rue Berber du Mets, 21, rue des Gobelins. — Pét. : Mme Véronique COUPEAU, S.A. LAMY, 40, rue des Cordelières, 75013 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et isolation thermique extérieure du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0248). — 43, rue des Terres au Curé. — Pét. : M. Jean-Paul CLEMENT, S.A. D'H.L.M. OSICA, 102, av. de France, 75646 PARIS CEDEX 13. — Démolition avec reconstruction du mur mitoyen en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0250). — 5, square Arago. — Pét. : M. Julien AUDUGE, MB PEINTURE, 3 bis, rue Morel, 92120 MONTRouGE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0251). — 102 au 110, rue de la Glacière. — Pét. : M. Jonathan COSCAS, SACSOC, 71, av. Victor Hugo, 75116 PARIS. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin d'optique et de prothèses auditives. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0252). — 104, bd de l'Hôpital, 28, rue Duméril, 2, rue Titien. — Pét. : Mme Maire-Laure MARTINEZ, S.C.I. LA CITADELLE, 87, rue Simone de Beauvoir, 34130 MAUGUIO. — Ravalement de la façade sur rue avec remplacement des menuiseries d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-P-0253). — 2, rue Gustave Geffroy, 7, rue des Gobelins. — Pét. : M. Jean-Luc CHASSANIOL, Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, 75014 PARIS. — Création d'une marquise au rez-de-chaussée sur cour d'un bâtiment du Centre Hospitalier Sainte-Anne. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0254). — 25, rue de la Butte aux Cailles. — Pét. : M. Gabriel PEREIRA, BOULANGERIE-PATISSERIE, 25, rue de la Butte aux Cailles, 75013 PARIS. — Modification de la devanture d'une boulangerie-pâtisserie avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0255). — 19, rue du Père Guérin. — Pét. : M. DELCEY Pascal, Sté BECHET, 33, av. Claude Debussy, 92588 CLICHY CEDEX. — Arch. : Cabinet BERNARD GAUTHIER ARCHITECTE, 34, rue Lantiez, 75017 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et des pignons. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0256). — 36, rue de Tolbiac. — Pét. : M. Louis-Benoît LONCHAMP, Cabinet LONCHAMP, 4, rue de la Paix, 75002 PARIS. — Ravalement des façades sur cour avec réfection de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0257). — 110, rue de Patay, 14 au 16, rue de Reims. — Pét. : M. Sami KHLAIFI, S.A.R.L. EPIFINE, 69, rue Louise Aglaë Crette, 94400 VITRY SUR SEINE. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de primeurs avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0258). — 116 au 118, rue de Tolbiac. — Pét. : Mme Myriam ZENATI, PARIS HABITAT - OPH/DTSO, 20-22, rue Geoffroy Saint-Hilaire, 75005 PARIS. —

Remplacement des menuiseries extérieures sur rues et cours d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-013-08-V-0259). — 114, rue de la Glacière. — Pét. : M. VIGUTTO Secondo, S.A. SAPA, 2, rue Escudier, 92100 BOULOGNE. — Arch. : M. DES NOYERS DE BIEVILLE Thierry, 50, bd Malesherbes, 75008 PARIS. — Ravalement du pignon droit. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0339). — 238, bd Raspail. — Pét. : M. Dominique GODARD, ELIEZ, 30 bis, rue du Bailly, 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS. — Ravalement des pignons arrières. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0338). — 28 au 30, av. Reille. — Pét. : M. Luc HENAR, AGENCE ARAGO, 112, bd Arago, 75014 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0340). — 9, rue Daguerre. — Pét. : M. Christian GAUTRET, S.C.I. LA MARINA, 13, rue Gutenberg, 92120 MONTROUGE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0342). — 103, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. Darry DELUZE, E.U.R.L. ACPI, 43, rue de Gergovie, 75014 PARIS. — Modification de la devanture d'un local commercial en vue de l'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0343). — 129 au 135B, rue d'Alésia. — Pét. : M. Chistian PIMONT, S.A.S. CELIO FRANCE, 21, rue Blanqui, 93406 SAINT-OUEN. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0344). — 70, rue Maurice Ripoché. — Pét. : M. Manuel MORGADO, MJ MORGADO S.A.R.L., 3, rue Mozart, 92700 COLOMBES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0346). — 116 au 122, bd Brune, 19, rue Achille Luchaire, 2 au 8, rue Albert Sorel. — Pét. : M. Claude FORGET, CABINET FORGET, 111, rue Marius Sidobre, 94110 ARCUEIL. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rues et cours de bâtiments à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-014-08-V-0347). — 29 au 31, av. Ernest Reyer, 2 au 12, av. de la Porte de Montrouge, 124 au 126, bd Byre. — Pét. : CABINET CLAUDE FORGET, 11, rue Marius Sidobre, 94110 ARCUEIL. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rues et cours de bâtiments à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0457). — 5 au 13, allée Marguerite Yourcenar, 8 au 16, rue Edgar Faure, 2 au 4, rue Georges Dumézil. — Pét. : Mme Laura SCHNEEGANS, ATELIER B 612, 15, rue Tourlaque, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local à rez-de-chaussée sur rue, à usage de bureau en halte-garderie (7 berceaux). — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0458). — 187, rue de Javel. — Pét. : M. Michel RENTIEN, S.C.I. RRHSE, 2, square de Valois, 78150 LE CHESNAY. — Démolition partielle de la façade au 1<sup>er</sup> étage sur cour, création de 2 portes-fenêtres et modification du mur de clôture. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0459). — 4 au 8, impasse Mathieu. — Pét. : M. François-Xavier GARNEAU, LIONCEAU IMMOBILIER, 45, rue Falguière, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0460). — 18, rue Letellier, 2X, villa Letellier. — Pét. : M. Pascal BEURET, BONNET TREVAL

S.A.S., 18, rue Letellier, 75015 PARIS. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0461). — 203, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. CHAL Bernard, Cabinet C.B. GESTION IMMOBILIER S.A.R.L, syndic, 166, rue Blomet, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade arrière sur cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0462). — 87, rue de la Convention. — Pét. : M. Thong SENGMAN, EURO PRIMEUR, 15, rue de la Chapelle, 75018 PARIS. — Remise en peinture de la devanture avec pose d'un store en vue de l'installation d'un magasin de primeurs. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0463). — 91, av. Félix Faure, 4, rue Félix Faure. — Pét. : M. Robert BEULIN, 4, rue Félix Faure, 75015 PARIS. — Création d'une véranda au 8<sup>e</sup> étage sur rue. S.H.O.N. créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0464). — 10B, rue des Frères Morane. — Pét. : M. LEVY Pascal, SEGUIN LEVY, 5 bis, quai de la République, 94412 SAINT-MAURICE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0465). — 58, av. de La Motte-Picquet, 1, rue du Général de Larminat. — Pét. : M. François DELAISSE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, 161, av. Paul Vaillant Couturier, 94250 GENTILLY. — Arch. : Cabinet AS2E, 74, rue Louveau, 92230 CHATILLON. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter en vue de l'extension d'une agence d'assurances avec modification partielle de la trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0466). — 29, rue Lecourbe. — Pét. : M. André-Bernard CHESNOY, 105, av. de la Bourdonnais, 75007 PARIS. — Réfection partielle de la couverture et création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0467). — 36, rue Santos Dumont. — Pét. : M. Paul ROBEL, 36, rue Santos Dumont, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0468). — 68, rue Vasco de Gama. — Pét. : M. Eric d'ERCEVILLE, ICADE S.A.S., 20, rue Treilhard, 75415 PARIS CEDEX 08. — Réfection d'un balcon et de son étanchéité plomb au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0469). — 29, rue des Morillons. — Pét. : M. Stéphane ROUGE, SOCIETE CIV-GI, 18, place du Marché, 92200 NEUILLY SUR SEINE. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0470). — 62, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. Nazim HADJADJ, Hôtel Alyss Saphir Cambonne Eiffel, S.A.S. LOGITEL CROIX NIVERT, 62, rue de la Croix Nivert, 75015 PARIS. — Modification de la façade au rez-de-chaussée sur rue d'un hôtel de tourisme. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0471). — 7, rue Malassis, 20, rue de Vichy. — Pét. : Mme Véronique CLEMENT, 7, rue Malassis, 75015 PARIS. — Remplacement d'une fenêtre avec pose d'un volet roulant au 6<sup>e</sup> étage côté rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0472). — 86 au 98, rue Olivier de Serres, 3, rue Pierre Mille. — Pét. : M. Philippe PRADE, Sté S.F.R. - SOCIETE FRANÇAISE DU RADIOTELEPHONE, 5, rue Noël Pons - Immeuble Rive Défense, 92739 NANTERRE CEDEX. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-015-08-V-0474). — 29, rue des Morillons. — Pét. : M. ROUGE Stéphane, Sté C.I.V.-G.I, 18, place du Mar-

ché, 92200 NEUILLY SUR SEINE. — Arch. : Cabinet Yves LE DÛ & Hubert BRUNET, S.C.P d'Architecture, 60, av. d'Iéna, 75116 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0475). — 324X, rue de Vaugirard, 198, rue de la Convention. — Pét. : M. Charles TURPIN, 21, rue Lhomond, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un local au 3<sup>e</sup> étage sur rue, de commerce en habitation (1 logement). — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0476). — 324X, rue de Vaugirard, 198, rue de la Convention. — Pét. : M. Pierre THOMET, 198, rue de la Convention, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un local au 4<sup>e</sup> étage, de commerce en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0477). — 10, rue Tiphaine. — Pét. : M. David DELORT, URBANIA PARIS, 35, rue de Rome, 75008 PARIS. — Réfection de l'étanchéité des terrasses des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, côté rue, avec remplacement des garde-corps. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0478). — 91, rue Blomet. — Pét. : M. FEYTE, Cabinet Jean CHARPENTIER, 111, rue de Lourmel, 75015 PARIS. — Réfection de l'étanchéité de la terrasse du 8<sup>e</sup> étage côté rue avec réhausse des garde-corps. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0479). — 34, rue Robert Lindet, 50, rue de Dantzig. — Pét. : M. Vaseen SAGEER, S.A.R.L. WASSFOOD, 50, rue Dantzig, 75015 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0480). — 34, rue Robert Lindet, 50, rue de Dantzig. — Pét. : M. Vaseem SAGEER, S.A.R.L. ZAEKA, 50, rue Dantzig, 75015 PARIS. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0481). — 9, villa Saint-Charles. — Pét. : M. Antonio DE BASTOS, AJC DE BASTOS, 1, chemin Vert, 94370 SUCY EN BRIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0482). — 34, bd de Vaugirard. — Pét. : M. Bruno CAZALI, ORANGE FRANCE UPR IDF, 110, rue Edouard Vaillant, 94815 VILLEJUIF. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0483). — 1B, rue Carcel. — Pét. : M. Pierre-Edouard CHENET, 1 bis, rue Carcel, 75015 PARIS. — Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre au rez-de-chaussée et création d'une porte dans la clôture. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0484). — 71, bd de Grenelle. — Pét. : M. MOTTE Thierry, Sté BECHET, 33, av. Claude Debussy, 92588 CLICHY CEDEX. — Arch. : M. SANCHEZ Xavier, 2, passage de Clichy, 75008 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et courette, ainsi que des pignons droit et gauche, du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

15° arr. (DP-075-015-08-V-0485). — 23, bd Garibaldi. — Pét. : M. Dominique MARIETTE, DFD PEINTURES, 9, place du Général de Gaulle, 92260 FONTENAY AUX ROSES. — Ravalement de la façade sur rue au niveau des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0480). — 2X, place Jean Monnet, 143 au 145, rue de la Pompe, 42 au 46, rue des Belles Feuilles. — Pét. : Mme Soraya MOUKADEM, 46, rue des Belles Feuilles, 75116 PARIS. — Modification de 3 châssis de toit côté rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-P-0482). — place du Trocadéro et du Onze Novembre. — Pét. : Mme Pascale MONFERRAND,

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - SERVICE NATIONAL DES TRAVAUX, 1, av. Rockefeller, 78035 VERSAILLES. — l'implantation d'une rampe d'accès handicapés au péristyle commun du pavillon de tête Passy du Palais de Chaillot — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0478). — 85 au 87, rue Jean de La Fontaine. — Pét. : Mme Frédérique MASSON, Cabinet MONTFORT ET BON, 5, rue d'Auteuil, 75016 PARIS. — Ravalement des façades et pignons, réfection de la couverture sur rue, cour et courettes, création de 2 châssis de désenfumage en toiture sur cour et réfection de l'étanchéité et du pavage de la cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0479). — 90 au 92, av. Victor Hugo. — Pét. : M. Patrick RODRIGUES, UNIBIENS S.A.S., 117, quai du Président Roosevelt, B.P.28, 92132 ISSY LES MOULINEAUX. — Ravalement d'une courette. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0481). — 83 au 85, rue de Passy. — Pét. : M. Christian VAUDOYER, S.C.I. PASSY-MUETTE, 6, rue Jacques Ibert, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0483). — 43, av. Marceau, 6, rue Jean Giraudoux. — Pét. : M. Alain GUERBER, Sté GECITER, 16, rue des Capucines, 75084 PARIS CEDEX 02. — Ravalement des façades sur cour avec remise en peinture des menuiseries et garde-corps côté rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0484). — 1, porte de Bagatelle, route de Sèvres à Neuilly. — Pét. : Mme Ghislaine GEFFROY, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT, 3, av. de la Porte d'Auteuil, 75016 PARIS. — Ravalement avec remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0486). — 3B, Hameau Boileau. — Pét. : M. Henri GOURAUD, 3 bis, hameau Boileau, 75016 PARIS. — Ravalement des façades et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-P-0487). — 65, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. Michel PEREZ, S.A.R.L. SCRIM ILE DE FRANCE, 41, rue Camille Pelletan, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Ravalement des façades sur rue et cour avec la réfection de la couverture, de la toiture-terrasse et la modification de la façade sur rue — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0490). — 3, place Clément Ader, 2 au 8, rue Gros, 1 au 5B, rue de Boulainvilliers. — Pét. : Mme Aliza JABES, S.A.S. LABORATOIRE NUXE, 19, rue Peclat, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un local au 1<sup>er</sup> sous-sol, de discothèque en institut de beauté. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0489). — 1, av. des Tilleuls. — Pét. : M. Yves MOUTRAN, Sté MOUTRAN TILIARIUM VIA, 65, rue Nicolo, 75016 PARIS. — Création de 4 châssis de toit, pose de panneaux solaires (2 m<sup>2</sup>) et création d'une pergola sur la terrasse arrière d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0491). — 4T au 6, av. Adrien Hébrard, 4, place Rodin, 2B, square Leroy Beaulieu. — Pét. : M. Tim EWING, 6, rue Adrien Hébrard, 75016 PARIS. — Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre, remplacement des persiennes et création d'une marche d'accès au rez-de-chaussée sur jardin. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

16° arr. (DP-075-016-08-V-0492). — 48, av. Desprésaux. — Pét. : M. Eric d'HAUTEVILLE, 18 bis, impasse Voltaire, 75016 PARIS. — Couverture de la terrasse du 2<sup>e</sup> étage côté cour par une véranda, remplacement de 2 baies de fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur cour par une verrière et aménagement de la terrasse

au 3<sup>e</sup> étage par l'implantation d'une pergola. S.H.O.N. créée : 5 m<sup>2</sup>. S.T. : 108 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-016-08-V-0493). — 32, rue Le Marois. — Pét. : Mme Hélène DUMAS-DESCHARS, Cabinet JOURDAN S.A., 91, rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE. — Ravalement du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-016-08-V-0494). — 12, rue Erlanger. — Pét. : M. Laurent BRUNI, Cabinet NEVEU COPRO, 15, rue Erlanger, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-016-08-V-0495). — 135, rue du Ranelagh. — Pét. : M. Laurent BASQUIN, S.A.S. FONCIA BELCOURT, 40, rue des Longs Prés, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-016-08-V-0496). — 32, bd Marbeau, 15, rue Lalo. — Pét. : Mme Catherine MAURY, Cabinet MAURY-SCHWOB, 154, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Réfection de la couverture sur rue et cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-016-08-V-0497). — 88B, av. Mozart. — Pét. : Mme Barbara BRUNET-IMBAULT, Sté THOMANN HANRY, 56, rue Molitor, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0474). — 11, rue Théodule Ribot. — Pét. : M. Claude KAUFMANN, 11, rue Théodule Ribot, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un local d'habitation au rez-de-chaussée sur cour en bureau. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0473). — 6, rue du Général Lanrezac. — Pét. : M. VIGUTTO Secondo, S.A. SAPA, 2, rue Escudier, 92100 BOULOGNE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0472). — 29, rue Lacroix. — Pét. : Cabinet JOURDAN, 1, rue Jouffroy d'Abbans, B.P. 104-36, 75017 PARIS. — Ravalement du pignon à droite de la façade sur rue, et de la cheminée du côté de la rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0470). — 50, av. de Wagram, 130, bd de Courcelles, 6, place des Ternes. — Pét. : M. Guillaume NARET, PROTEIKA WAGRAM, 2, av. des Noëllés, B.P. 216, 44505 LA BAULE. — Modification de la devanture d'un commerce de produits diététiques. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0471). — 81, bd Berthier. — Pét. : M. Olivier DESPALATOVIC, S.A.R.L. DESPA, 26 bis, rue Gallet, 94350 VILLIERS SUR MARNE. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0475). — 78, rue de Lévis. — Pét. : M. Philippe WITTNER, SENECHAL IMMOBILIER, 9, rue Villebois Mareuil, 75017 PARIS. — Réfection partielle de la couverture sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0481). — 5, rue Margueritte. — Pét. : M. Claude-Louis HOUVERTUS, 5, rue Saint-Louis en l'Isle, 75004 PARIS. — Réfection des balcons des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages, côté rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0477). — 55, av. des Ternes, 1, passage Doisy. — Pét. : M. Christian SALBAING, MARIONNAUD LAFAYETTE, 32, rue de Monceau, 75008 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0476). — 14, rue de Lévis, 120, rue des Dames. — Pét. : M. Christian SALBAING, MARIONNAUD LAFAYETTE, 32, rue de Monceau, 75008 PARIS.

— Remise en peinture de la devanture d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0478). — 15, av. Stéphane Mallarmé, 4, place Stuart Merrill. — Pét. : M. Arnaud COUETTANT, FONCIA LUTECE, 26, rue Gassandi, 75014 PARIS. — Réfection de la couverture et des brisis côté cour d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0479). — 8, rue Anatole de La Forge. — Pét. : Mme Barbara BRUNET, THOMANN HANRY, 56, rue Molitor, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-P-0480). — 35, av. de Villiers. — Pét. : S.A.R.L. JEUNE ENTREPRISE, 8, rue François Villon, 94230 CACHAN. — Ravalement de la façade sur rue du Consulat Général d'Haïti. — Date d'enregistrement : 24-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0482). — 1, passage Poncelet, 2, rue Laugier, 25 au 27, rue Poncelet. — Pét. : M. Claude HEBERT, CABINET SOGI, 33, rue Orfila, B.P. 189, 75967 PARIS CEDEX 20. — Ravalement des façades sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation avec remplacement partiel des volets. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0483). — 41, rue Legendre, 46, rue de Saussure. — Pét. : M. LARUCHE, 19, rue Georges Clemenceau, 78110 LE VESINET. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0484). — 90, av. des Ternes. — Pét. : M. Bruno DACHEUX, Sté RICHARDIERE, 41 bis, av. Bosquet, 75007 PARIS. — Réfection de la couverture et remplacement des fenêtres de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0485). — 6, rue de Saussure. — Pét. : Cabinet PRIVILEGE GESTION, 7, rue de Greffulhe, 75008 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0486). — 58, av. de Wagram. — Pét. : Mme Daniela DALLA VALLE, AMPLIFON, 22, av. Aristide Briand, 94110 ARCUEIL. — Modification de la devanture d'une boutique de prothèses auditives. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0487). — 223, bd Pereire. — Pét. : Mme Séverine OSTER, Syndic CABINET MOREL ORALIA, 56, rue Laffitte, 75009 PARIS. — Ravalement de 2 façades sur cour et réfection de la couverture côté cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0488). — 40, rue Truffaut. — Pét. : M. Frédéric GUENA, Société COMBET-SERITH, 6, rue Paul Bert, 94100 SAINT-MAUR. — Ravalement de la façade sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0490). — 9, rue Truffaut. — Pét. : M. Renaud LECUYER, CABINET OGETI, 11 bis, av. du Mont Cenis, 75018 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon droit sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-017-08-V-0489). — 36, rue de Lévis. — Pét. : M. David SIMON DE KERGUINIC, CABINET LAPAGERIE, 38, rue de Liège, 75008 PARIS. — Rénovation et ravalement au rez-de-chaussée de 2 façades sur cour. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0473). — 48, rue Custine, 7, rue Lécuyer. — Pét. : M. Alain MONTANT, BDI, 71, bd de Courcelles, 75008 PARIS. — Arch. : M. Christophe PAULIN, 74, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.



18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0474). — 22, rue Duhesme, 21 au 23, rue de la Fontaine du But. — Pét. : M. Denis BURET, SETRIM S.A.R.L., 27, rue Bisson, 93300 AUBERVILLIERS. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses des 2 bâtiments. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0469). — 34, rue Eugène Süe, 103 au 105, rue de Clignancourt. — Pét. : Mme Alexandra STADELMAN, 105, rue de Clignancourt, 75018 PARIS. — Création de 4 fenêtres de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0470). — 79, rue des Poissonniers. — Pét. : ERTIM, 15, rue de Sévigné, 75004 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0471). — 12 au 16, rue Yvonne le Tac. — Pét. : Mme Stéphanie TOSI, CARRE D'ARTISTES, 9, allée Claude Forbin, 13100 AIX EN PROVENCE. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'une galerie d'art. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0472). — 32, bd de Clichy. — Pét. : Mme Evelyne CHAUVIER, CABINET GELIS S.A., 114, bd Saint-Germain, 75006 PARIS. — Réfection de la couverture, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0475). — 30, rue Pajol. — Pét. : M. LE NEIWDRE, 57, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. — Réfection de la couverture, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0476). — 10 au 12, rue Esclançon, 41 au 47, rue Letort. — Pét. : Mme Ghislaine GEFFROY, DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT - MAIRIE DE PARIS, 3, av. de la Porte d'Auteuil, 75016 PARIS. — Rénovation des locaux sociaux au rez-de-chaussée du square Sainte-Hélène avec modification de la couverture et des ouvertures en façade. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0477). — 19, rue Hégésippe Moreau. — Pét. : M. Julien FRUDMAN, MAGNUM PHOTOS, 19, rue Hégésippe Moreau, 75018 PARIS. — Déplacement de 2 caissons de ventilation en toiture avec pose d'un édicule de protection d'un bâtiment à usage de bureau. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0478). — 53 au 61, bd Ney, 18 au 28, impasse Alexandre Lécuyer. — Pét. : Mme Sylviane LEGER, S.E.M. S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75180 PARIS CEDEX 04. — Réfection ponctuelle en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0479). — 181 au 183, rue Marcadet. — Pét. : Mme Marie-José Françoise CHALEIL - BINAUX, 7, villa Ferret, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES. — Création d'une véranda au rez-de-chaussée côté jardin. S.H.O.N. créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0481). — 6, passage Lathuille. — Pét. : M. LIVET, LIVET S.A., 61, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET. — Ravalement du pignon droit sur cour. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0482). — 36, bd de Clichy, 2, rue Germain Pilon. — Pét. : M. MUNIER, R.E.I.P., 37, av. Paul Doumer, B.P. 43, 78361 MONTESSON CEDEX. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0483). — 31, rue Marcadet. — Pét. : M. Christophe MERIL, S.A.R.L. ETS MERIL, 1, rue Faraday, 75017 PARIS. — Réfection de la couverture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0485). — 25, rue Emile Duployé. — Pét. : M. Lazhar AOUN, S.A.R.L. EPS, 67, rue de Rochechouart, 75009 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0484). — 11, rue Esclançon. — Pét. : M. Julien CUREAU, AGENCE GALOIS, 3, place de la Pyramide, 91800 BRUNOY. — Création de ventilation après démolition totale des souches de cheminées en toiture sur rue et courrette d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0486). — 8, rue Aristide Bruant. — Pét. : Mme MORIN Magali, Cabinet TAGERIM HAUSSMANN S.A.R.L, 3, rue Rossini, 75009 PARIS. — Arch. : Cabinet ATTEA, S.A.R.L d'ARCHITECTURE, 22, rue de Paris, B.P. 3, 77220 TOURNAN EN BRIE. — Ravalement de la courrette mitoyenne avec l'immeuble du n° 6. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0487). — 1 au 1B, cité Germain Pilon, 21, rue Germain Pilon. — Pét. : M. Friedemann LAUN, 34, rue Lamarck, 75018 PARIS. — Division en 4 lots. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0488). — 7, rue Garreau. — Pét. : M. Antoine PIONCHON, S.A.R.L. ARNAUD RAFFIN ARCHITECTE, 3, allée des Tavernes, 80800 VILLERS BRETONNEUX. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture et des souches de cheminées côté cour avec le remplacement de 2 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0489). — 96, rue Lamarck. — Pét. : M. Eugénie BACHELOT-PEVERT, 7, rue Edouard Detaille, 75017 PARIS. — Ravalement du mur pignon gauche avec pose de pavés de verre et création de 3 verrières en toiture. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0490). — 153 au 163, rue Championnet, 85 au 97, rue Damrémont, 6, rue Désiré Ruggieri. — Pét. : M. Bruno DE LA LOGE, S.A. D'HLM - SADIF RPP, 122, bd Victor Hugo, 93400 SAINT-OUEN. — Aménagement de 6 halls d'entrée en vue de l'installation de locaux de tri sélectif et modification des façades. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0491). — 15, rue Jean Dollfus. — Pét. : M. BORDE Christophe, S.A.R.L. LELEU & BORDE, 7, allée des Frères Montgolfier, 77183 CROISSY BEAUBOURG. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0492). — 33, rue Germain Pilon, 33 au 35, rue des Abbesses. — Pét. : M. José DA CRUZ, CABINET LO-GERIM, 5, rue Robert Estienne, 75008 PARIS. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0493). — 118, rue Caulaincourt, 12, rue de l'Abbé Patureau. — Pét. : M. Sébastien MANIGLIER, XXM ARCHITECTURES, 10-12, rue Franquet, 75015 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce d'alimentation biologique. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0494). — 1X, place Paul Eluard, 73, rue Marx Dormoy, 1 au 3, rue Ordener. — Pét. : M. BEN SOLTAN, 73, rue Marx Dormoy, 75018 PARIS. — Modification de la devanture d'une boulangerie-pâtisserie avec changement du store. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0496). — 24, rue Marcadet, 43, rue Ordener. — Pét. : M. Frédéric GUENA, Société COMBET-SERITH, 6, rue Paul Bert, 94100 SAINT-MAUR. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon gauche d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0497). — 34, rue des Abbesses. — Pét. : M. LIGNIERE, S.A.R.L. LE CARILLON OLI, 34, rue des

Abbesses, 75018 PARIS. — Modification de la devanture d'un magasin de vente de produits biologiques avec changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0498). — 113, rue Darnémont. — Pét. : M. CELTON Gilles, Sté SEVDALIS, 11, rue de Reims, 75013 PARIS. — Arch. : Cabinet LYCOUDIS LEVEILLE NIZEROLLE, 40, rue de la Folie Régnault, 75011 PARIS. — Ravèlement de la courette. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-018-08-V-0499). — 60 au 60B, rue Marcadet. — Pét. : M. Marc Paul BLANDIN, S.E.M. RIVP, 8, bd Berthier, 75017 PARIS. — Ravèlement de la façade sur rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0275). — 129, av. Simon Bolivar. — Pét. : Sté LE CREDIT LYONNAIS, 81-83, rue de Richelieu, 75079 PARIS CEDEX 02. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0272). — 151 au 153, av. Jean Jaurès. — Pét. : Mme Catherine BLANCHET, Cabinet DESLANDES, 6, rue de Rome, 75008 PARIS. — Ravèlement de la façade du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0274). — 257, rue de Belleville. — Pét. : M. Philippe HUET, 257, rue de, 75019 PARIS. — Création de 5 fenêtres de toit sur rue et cour d'un bâtiment à usage d'habitation avec démolition du plancher des combles. — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0276). — 19 au 29, bd Sérurier, 21 au 31, passage des Mauxins. — Pét. : M. Bruno CAZALI représenté par M. Richard MACAIGNE, ORANGE FRANCE, 110, rue Edouard Vaillant, 94815 VILLEJUIF. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie avec local technique en toiture-terrasse. S.H.O.N. créée : 11 m<sup>2</sup>. S.T. : 7 130 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0277). — 90 au 110, rue Curial, 3B au 9B, rue de Cambrai. — Pét. : M. Alain CAHANNIER, PARIS HABITAT, 21 bis, rue Claude Bernard, 75005 PARIS. — Démolition et reconstruction d'un hall d'entrée et modification de la façade au rez-de-chaussée sur jardin. S.H.O.N. à démolir : 3 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0278). — 92, rue d'Aubervilliers. — Pét. : M. Manuel MORGADO, MJ MORGADO, 3, rue Mozart, 92700 COLOMBES. — Ravèlement de la façade côté rue d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0279). — 7, rue Barrelet de Ricou. — Pét. : Mme Marion BAUJARD, 7, rue Barrelet de Ricou, 75019 PARIS. — Ravèlement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0280). — 37, rue de la Villette, 7X, voie D/19. — Pét. : M. Didier FOURNIER, S.E.D.C., 91, rue Boucaut, 92260 FONTENAY AUX ROSES. — Ravèlement de la façade sur rue et des 2 façades sur cour avec la pose d'un garde-corps au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0281). — 230 au 238, bd de la Villette, 4 au 12, passage Goix. — Pét. : M. Bader SALAM, S.A.R.L. SUPERMARCHÉ DE STALINGRAD, 79, rue des Forbœufs, 95280 JOUY LE MOUTIER. — Création de devantures en vue de l'installation d'un commerce d'alimentation générale. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-019-08-V-0282). — 6 au 8, rue de l'Equerre. — Pét. : M. MEYER, SOGEPRADE S.A. MEYER ET FILS, 65-67, av. Gambetta, 75020 PARIS. — Ravèlement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0324). — 6 au 8, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. Julien KREMER, 6-8, rue de Terre-Neuve, 75020 PARIS. — Dépose d'une menuiserie extérieure et de son allège, au 5<sup>e</sup> étage côté cour, pour repose avec réalinement au mur de façade, en extension d'un local à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 2 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0325). — 5, rue Emmery, 37, rue des Rigoles. — Pét. : M. Marie-Thérèse MORESMAU, 5, rue Emmery, 75020 PARIS. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0326). — 7, rue Houdart. — Pét. : M. Jacques GIVORD, 4, rue du Docteur Laënnec, 49460 MONTREUIL JUIGNE. — Changement de destination d'un local commercial en habitation (2 logements créés). — Date d'enregistrement : 18-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0327). — 33 au 35, rue Orfila. — Pét. : M. Pierre MICHON, SYNDIC SOGI S.A., 33, rue Orfila, 75020 PARIS. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0328). — 39 au 39B, cours de Vincennes. — Pét. : M. Miek VERCOUTEREN, MARIIONNAUD LAFAYETTE, 32, rue de Monceau, 75008 PARIS. — Modification de la devanture d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0329). — 32, rue Frédéric Lemaître, 188B, rue de Belleville. — Pét. : MM. NAU et FLEURY-MAHIEUX, 1, rue Léon Feix, 95100 ARGENTEUIL. — Ravèlement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0330). — 2 au 4, rue Planchat, 17 au 19, rue d'Avron, 2 au 4, rue des Haies. — Pét. : M. Olivier GUYOT, S.C.I. JEANDRE AVRON, 4, rue Planchat, 75020 PARIS. — Ravèlement des façades sur rues et cour. — Date d'enregistrement : 22-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0331). — 1 au 5, rue de l'Adjudant Réau, 1 au 3, rue de la Dhuis, 20, rue du Capitaine Marchal. — Pét. : M. DELCEY Pascal, Sté BECHET, 33, av. Claude Debussy, 92588 CLICHY CEDEX. — Ravèlement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 25-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0332). — 80 au 80B, rue Belgrand. — Pét. : M. Antoine JACOMINO, 70, rue du Général de Gaulle 95880 ENGHIEU. — Ravèlement des façades et pignon, sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0333). — 13B, av. du Père Lachaise, 13, rue Malte Brun. — Pét. : M. Rachid SLAIM, CAFE DES BANQUES, 13 bis, av. du Père Lachaise, 75020 PARIS. — Modification de la devanture d'une brasserie avec démolition d'un mur porteur au rez-de-chaussée et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 29-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-020-08-V-0334). — 167, rue de Bagnolet. — Pét. : Mme Elisa KIANZA, DTP, 167, rue de Bagnolet, 75020 PARIS. — Pose d'un store. — Date d'enregistrement : 30-09-2008.

### Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0010). — 30, rue Saint-Germain l'Auxerrois. — Pét. : M. Charles-Dominique PETIT, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS, 48-50, rue Albert, 75013 PARIS. — Arch. : M. Richard POUZADOUX, 12-14, rue Faidherbe 59000 LILLE. — Ravèlement de la façade sur rue et de 4 façades sur cour (immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 12-04-1925) — Date de la décision : 17-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0013). — 2 au 22, av. du Général Lemonnier, 1 au 2, place du Carrousel, 4 au 16, quai François Mitterrand. — Pét. : M. Alexis DUBOIS, S.A.S. LE CARROUSEL DU LOUVRE, 5, bd Malesherbes, 75802 PARIS CEDEX 08. — Arch. : Sté WILMOTTE & Associés, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Réaménagement partiel de la zone commerciale du Carrousel du Louvre avec permutation de stationnement, de locaux techniques et de réserves au niveau -3 et modification de locaux commerciaux et des circulations horizontales et verticales au niveau -2 et en mezzanine. S.H.O.N. démolie : 43 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 32 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0011). — 210, rue de Rivoli, 1, rue du Vingt-Neuf Juillet. — Pét. : M. Thierry LE CLOIREC, IPG SYNDIC, 58, rue Beaubourg, 75003 PARIS. — Arch. : M. Olivier BAUDON, 5, rue Jules Vallès, 75011 PARIS. — Démolition partielle de la toiture sur rues en vue de la création de 12 lucarnes semi-rentrantes en remplacement de 11 châssis de toit. S.H.O.N. créée : 7 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-09-2008.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-001-08-V-0018). — 7, rue des Lavandières Sainte-Opportune. — Pét. : M. Gilles FAUCK, CMP, 8, chemin des Fortes Terres, 95300 PONTOISE. — Arch. : M. Francis SOLER, 27, rue du Cherche Midi, 75006 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et des pignons, sur rue et mitoyen. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 12-04-1974. — Date de la décision : 22-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-002-08-V-0005). — 4, rue Saint-Sauveur. — Pét. : M. Robert JEUDY, 4, rue Saint-Sauveur, 75002 PARIS. — Arch. : M. Benjamin GAUTHIER, 10-12, rue Franklin Roosevelt, 93500 PANTIN. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée et sous-sol à usage industriel en habitation (1 logement créé) avec suppression partielle d'une verrière pour la création d'un patio. S.H.O.N. à démolir : 43 m<sup>2</sup>. S.T. : 600 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-09-2008.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-002-08-V-0006). — 4, rue Saint-Sauveur. — Pét. : M. Quentin GAREL, 13 bis, rue Devéria, 75020 PARIS. — Arch. : M. Benjamin GAUTHIER, 10-12, rue Franklin, 93500 PANTIN. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée et sous-sol à usage industriel en habitation (1 logement créé) avec suppression partielle d'une verrière pour la création d'un patio. S.H.O.N. à démolir : 69 m<sup>2</sup>. S.T. : 600 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-09-2008.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-004-08-V-0008). — 4, rue des Rosiers. — Pét. : M. Thomas LOURENCO, HENNES & MAURITZ (H&M), 2-4, rue Charras, 75009 PARIS. — Arch. : M. Thierry BOUCHEZ, 25, rue du Val d'Osne, 94410 SAINT-MAURICE. — Modification de la devanture en vue de l'installation d'un magasin de prêt-à-porter avec démolition partielle de planchers au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage pour la création d'escaliers et d'un ascenseur, fermeture de trémies au 1<sup>er</sup> étage et réfection de couverture (S.H.O.N. à démolir : 67 m<sup>2</sup>). — (S.H.O.N. créée : 102 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 26-09-2008.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-005-08-V-0012). — 14, rue Henri Barbusse. — Pét. : M. Benoît COLAS, 276, bd Raspail, 75014 PARIS. — Arch. : M. Malcolm NOUVEL, 39, rue Faidherbe, 75011 PARIS. — Démolition de la toiture et de la mezzanine dans le volume des combles pour surélévation avec création d'un niveau supplémentaire en extension d'un bâtiment sur rue de 3 étages + mezzanine sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation, création d'un jardin paysager en toiture-terrasse, modification de la façade au rez-de-chaussée, ravalement des façades et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (S.H.O.N. à démolir : 43 m<sup>2</sup>). — (S.H.O.N. créée : 40,69 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-V-0019). — 126, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. Daniel SCHNEIDER, R.I.V.P., 4, place Saint-Thomas d'Aquin, 75341 PARIS. — Arch. : M. Bernard LE ROY, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Travaux en vue du change-

ment de destination d'un bâtiment de 5 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'hôtel en habitation (15 logements sociaux créés) avec démolition partielle de murs porteurs et de planchers à tous les niveaux pour la création d'un ascenseur, démolition de la verrière, de l'extension au rez-de-chaussée, d'une partie de façade sur cour, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures et garde-corps sur rue et cour. S.H.O.N. à démolir : 24 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 11,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-V-0023). — 142, rue de Rennes. — Pét. : Mme Carole LENOEL, S.A. YVES ROCHER, 3, allée de Grenelle, 92444 ISSY LES MOULINEAUX. — Arch. : M. ZAMFIRESCU Stéphane, 80, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Travaux d'aménagement intérieur en vue du changement de destination de locaux à usage de commerce en artisanat, avec modification de la devanture et pose de 3 stores. — Date de la décision : 16-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-V-0033). — 7, rue Casette. — Pét. : M. Jean AGUILLAUME, 34, bd de la Liberté, 94170 LE PERREUX SUR MARNE. — Arch. : Cabinet ALTERNATIVES ARCHITECTURE, 28, bd Chanzy, 93100 MONTREUIL. — Ravalement des façades et de la couverture côté rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 1<sup>er</sup> octobre 1963 — Date de la décision : 24-09-2008.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-006-08-P-0011). — 58B au 64, bd Saint-Michel. — Pét. : M. LEGEAIT, directeur de L'ECOLE DES MINES DE PARIS, 60, bd Saint-Michel, 75006 PARIS. — Arch. : M. Hans W BRAND, 34, rue de la Haite, 95120 ERMONT. — Modification d'aspect extérieur avec démolition de planchers et de murs de refend et reconstruction de plancher d'un bâtiment à usage d'enseignement supérieur. S.H.O.N. à démolir : 34 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 15 m<sup>2</sup>. S.T. : 10 254 m<sup>2</sup>. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 21-09-1994. — Date de la décision : 17-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-007-08-V-0008). — 26C, rue de Bourgogne, 136B, rue de Grenelle. — Pét. : M. Arnaud POMEL, S.C.I. DU 136 BIS RUE DE GRENELLE, 184, rue de la Pompe, 75116 PARIS. — Arch. : AXC-ARCURE, 88, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 PARIS. — Démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour, à usage de réserve, de parties de planchers à tous les niveaux pour création d'ascenseur et d'un escalier, d'une partie de toiture côté n° 136 en vue de la surélévation d'un niveau en extension de bureau, la construction de plancher en extension du sous-sol, de places de stationnement, salles de réunion, locaux techniques, la création d'une rampe d'accès au sous-sol, côté rue, et le ravalement des façades sur cour et rue) (S.H.O.N. créée : 272 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 17-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-007-08-V-0018). — 6 au 6B, place du Palais Bourbon. — Pét. : M. MICHOT, Sté GESTAM, 76, bd Camille Dagonneau, B.P. 10023, 58641 VARENNE VAUZELLES CEDEX. — Arch. : M. Jean-Marie TUDEZ, 49, rue de l'Espérance, 75013 PARIS. — Pose de stores au 4<sup>e</sup> étage sur la place (Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) — Date de la décision : 29-09-2008.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-007-04-P-0011-01). — 1, bd de La Tour-Maubourg, 43X, quai d'Orsay. — Pét. : Mme Xianghua HOU, CENTRE CULTUREL DE CHINE À PARIS, 1, bd de la Tour-Maubourg, 75007 PARIS. — Arch. : FERNIER & ASSOCIÉS, 3, rue Le Nôtre, 75016 PARIS. — Suppression des 4 niveaux de sous-sol du bâtiment existant et de la liaison avec le bâtiment neuf, modification des pare-soleil sur boulevard, déplacement de l'escalier principal et agrandissement du vide sur rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-007-04-P-0011 délivré le 19-04-2005. — Date de la décision : 30-09-2008.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-008-08-V-0026). — 1, rue Chateaubriand, 17, rue Washington. — Pét. : M. Gérard DE CLARENS, S.A. CHRISTIAN DE CLARENS, 17, rue Washington, 75383 PARIS

CEDEX 08. — Arch. : AREALIS, 2, rue de Nouveau Bercy, 94220 CHARENTON LE PONT. — Travaux d'aménagement intérieur, avec création d'un escalier entre le rez-de-chaussée et le sous-sol, modification de la façade rue au niveau du rez-de-chaussée en vue du changement de destination de locaux à usage de commerce et d'artisanat en bureau — Date de la décision : 18-09-2008.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-009-08-P-0012). — 15, rue La Fayette, 39, rue de Provence. — Pét. : M. Patrick MENESTREY, LA POSTE DLI PARIS NORD, 51, rue de la Chine, B.P. 41, 75960 PARIS 20. — Arch. : Cabinet METOPE ARCHITECTURE, 57, av. Flachat, 92600 ASNIERES. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au rez-de-chaussée à usage de commerce en vue de l'installation d'un relais-colis avec modification de la devanture. — Date de la décision : 24-09-2008.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-010-08-V-0012). — 150, rue La Fayette, 30, rue de Saint-Quentin. — Pét. : M. Didier SPARANO, CRECHE LA MAISON KANGOUROU, 48/50, rue de Hauteville, 75010 PARIS. — Arch. : Cabinet ARCHIPEL 41, 24, place Carnot, 93110 ROSNY SOUS BOIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur rue et cour à usage de commerce en crèche associative (18 berceaux créés) avec modification de la devanture et création d'une rampe d'accès et d'un escalier sur rue. — Date de la décision : 16-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-08-V-0022). — 7, passage Saint-Ambroise. — Pét. : M. Hervé NICOLAS, AISA ASSOCIATION DES IMMEUBLES DE SAINT-AMBROISE, 7, passage Saint-Ambroise, 75011 PARIS. — Arch. : Cabinet ATELIER AUREA, M. Jean-Louis REALE, 1, rue Pierre Vaudenay, 78350 JOUY EN JOSAS. — Démolition partielle de planchers aux 1<sup>er</sup> étage et combles, de façade sur cour et patio, démolition et reconstruction d'une mezzanine au rez-de-chaussée et de 2 escaliers reliant le rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage et le 1<sup>er</sup> étage aux combles, création d'un ascenseur desservant tous les niveaux, extension au rez-de-chaussée sur patio, changement de destination de locaux au rez-de-chaussée sur cour à usage associatif en habitation (1 logement créé), création d'un hall d'entrée et d'un abri poubelles sur cour d'un bâtiment à usage associatif (S.H.O.N. à démolir : 25 m<sup>2</sup>) — (S.H.O.N. créée : 48 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 29-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-08-V-0001). — 18, rue Richard Lenoir. — Pét. : M. Daniel SCHNEIDER, R.I.V.P., 4, place Saint-Thomas d'Aquin, 75341 PARIS. — Arch. : M. Gérard GRANDVAL, 36, rue du Docteur Charcot, 92000 NANTERRE. — Construction d'un bâtiment sur rue de 5 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'habitation (5 logements), commerce en rez-de-chaussée et de stationnement (4 places) - (S.H.O.N. créée : 554,40 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 29-09-2008.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-011-07-V-1014). — 33, rue Faidherbe. — Pét. : M. Georges MAGIDAS, S.C.I. 33 FAIDHERBE c/o MAGIDAS IMMOBILIER, 71, rue Etienne Dolet, 94140 ALFORTVILLE. — Arch. : JIENAROL, 34 bis, av. du Château, 92190 MEUDON. — Démolition d'un bâtiment sur rue de 4 étages, à usage de bureau et de bureau de poste et construction d'un bâtiment de 6 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sol, à usage d'habitation (7 logements), de bureau de poste (385 m<sup>2</sup>), de bureau (358 m<sup>2</sup>) et de stationnement (13 places - 594 m<sup>2</sup>). — (S.H.O.N. démolie : 1 476 m<sup>2</sup>) — (S.H.O.N. créée : 1 470,02 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 28-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-013-08-V-0009). — 19 au 21, bd Arago, 23, rue Berber du Mets. — Pét. : Mme Laurence BOUCARD, IMMOBILIERE 3F, 159, rue Nationale, 75638 PARIS CEDEX 13. — Arch. : Cabinet FERNIER & ASSOCIÉS, 3, rue Le Nôtre, 75016 PARIS. — Changement de destination d'un ensemble de bâtiments de 1 à 6 étages sur un niveau de sous-sol à usage de clinique en habitation (48 logements sociaux créés) et locaux associatifs au sous-sol et au rez-de-chaussée avec démolition partielle de planchers et de murs porteurs à tous les niveaux, fermeture de trémies, modification d'aspect extérieur et ravalement

de toutes les façades. S.H.O.N. à démolir : 30 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée 16 m<sup>2</sup>. S.T. : 534 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-09-2008.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-013-08-V-0031). — 5 au 9, impasse Clisson, 35 au 37, rue Clisson, 41 au 51, rue Dunois. — Pét. : M. Antoine BOUR, O.P.A.C. DE PARIS, 49, rue du Cardinal Lemoine, 75253 PARIS CEDEX 5. — Arch. : Cabinet ATELIER CREA SARLA, 45, av. des IV Pavés du Roy, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au 4<sup>e</sup> niveau de sous-sol à usage d'habitation (stationnement de véhicules) en bureau (locaux d'archives) avec démolition de planchers pour la création de 2 escaliers et d'un monte-charge desservant les niveaux du rez-de-chaussée au 4<sup>e</sup> sous-sol et création de 2 édicules d'accès dans la cour. S.H.O.N. créée : 13 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-06-V-0078). — 15, rue Robert Lindet, 7, villa Robert Lindet. — Pét. : M. Jean-Marc PERTUS, S.C.I. LA PARISIENNE ARDECHOISE, BP 17 07140 LES VANS. — Arch. : M. Jean-Marc PEREZ REY, 61, rue de Dantzig, 75015 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée, sur rue et cour, à usage de commerce en habitation (1 logement créé) avec modification d'aspect extérieur. — Date de la décision : 29-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-08-V-0032). — 4 au 6, villa de l'Astrolabe, 9 au 11, villa du Mont Tonnerre. — Pét. : M. Jean-Pierre TOURBIN, FRANCE EURO HABITAT « FREHA », 92-98, bd Victor Hugo, 92110 CLICHY LA GARENNE. — Arch. : M. Jean-François BERTRAND, 17 bis, rue Honoré d'Estienne d'Orves, 92150 SURESNES. — Travaux en vue du changement de destination d'un local artisanal au rez-de-chaussée en local associatif avec modification de l'accès sur la Villa du Mont-Tonnerre. — Date de la décision : 17-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-07-V-0049-01). — 3, rue Violet. — Pét. : M. David BITTON, 62, rue Violet, 75015 PARIS. — Arch. : Mme Juliette BUVAT, 75, bd de Grenelle, 75015 PARIS. — Création d'un 4<sup>e</sup> étage et d'une véranda en toiture-terrasse avec pose de panneaux solaires. — S.H.O.N. créée : 208 m<sup>2</sup> au lieu de 125 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-015-07-V-0049 délivré le 03-12-2007. — Date de la décision : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-08-V-0002). — 2 au 14, rue André Lefebvre, 23 au 41, rue Balard, 22 au 32, rue des Cévennes. — Pét. : M. Philippe GASSMANN, 32, rue des Cévennes, 75015 PARIS. — Arch. : Mme Sylvie de la DURE, 5, rue Legouvé, 75010 PARIS. — Démolition partielle de la toiture-terrasse pour création d'un escalier, construction d'une extension en surélévation partielle (2 pièces créées) d'un local à usage d'habitation (S.H.O.N. créée : 32 m<sup>2</sup>). — Date de la décision : 17-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-04-V-0024-02). — 5B au 11, rue Saint-Charles, 10 au 26, rue Viala, 36 au 52, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. Frédéric ROUSSET, S.C.I. VIALA FINLAY, 47/49, av. Edouard Vaillant, 92517 BOULOGNE BILLANCOURT. — Changement de destination d'un équipement pour la petite enfance en logement avec modification de la façade. — Date de la décision : 22-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-015-06-V-0024-01). — 3, rue Montauban, 22, rue Robert Lindet. — Pét. : S.A.R.L. LECTUR INVEST, 146, bd Malesherbes, 75017 PARIS. — Arch. : S.A.R.L. Architecture, Urbanisme et Paysage, 21, av. de l'Observatoire, 75006 PARIS. — Modification de la porte d'accès, de la porte du parking et de la hauteur des pare-vues. — Date de la décision : 22-09-2008.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-016-06-V-0042-01). — 83X, bd Murat, 23 au 25, rue de Varize, 40 au 44, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. Alain ROBERT, S.N.C. MURAT-VARIZE, 8, av. Delcassé, 75008 PARIS. — Arch. : Christian de PORTZAMPARC, 1, rue de l'Aude, 75014 PARIS. — Alignement des 4 niveaux de sous-sol sur la façade des 3 bâtiments côté rue de Varize (diminution de 16 places de stationnement) et la modification de la façade de l'EHPAD côté rue du Général Delestraint. — Date de la décision : 30-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-V-0027). — 10, rue Léon. — Pét. : M. Julien MONNET, SODEARIF, 1, av. Eugène Freyssinet CHALLENGER, 78280 GUYANCOURT. — Arch. : S.A.R.L. D'ARCHITECTURE GALIANO-SIMON, 50, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment sur rue de 4 étages sur un niveau de sous-sol partiel, à usage d'habitation (4 logements) et de commerce (89 m<sup>2</sup>). — S.H.O.N. créée : 556 m<sup>2</sup>. S.T. : 238 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-06-V-0041-01). — 28B, rue Calmels Prolongée. — Pét. : M. Emmanuel KOT, PROFIMOB S.A., 23, rue de l'Arcade, 75008 PARIS. — Arch. : M. Jean ROUVE, 64, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Modification du cloisonnement des caves au sous-sol, du nombre de logements (12 au lieu de 13), de la distribution des appartements des 3 et 4<sup>es</sup> étages et création d'une terrasse en toiture. Modificatif au PC n° 075-018-06-PC-0041 délivré le 30-10-2006. — Date de la décision : 24-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-P-0047). — 88, rue de la Chapelle. — Pét. : Mme Nicole POUILLY, R.A.T.P. REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS, 1 à 3 promenade Jean Rostand - Hall A, 93000 BOBIGNY. — Arch. : M. Didier BERNARD, 1, rue Philidor, 75980 PARIS. — Création de 2 niveaux de sous-sol reliant le 3<sup>e</sup> niveau de la station de métro Porte de la Chapelle avec construction d'un édicule ascenseur et de deux escaliers d'accès rue de la Chapelle. S.H.O.N. créée : 794 m<sup>2</sup>. S.T. : 526 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 24-09-2008.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-018-08-V-0030). — 15, rue Pierre Budin, 54, rue des Poissonniers. — Pét. : M. Jacques MONTHIOUX, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Râpée, 75570 PARIS CEDEX 12. — Arch. : MM. COMBAREL et MARREC, 7, passage Turquetil, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau partiel de sous-sol à usage de crèche (60 berceaux) et d'habitation (1 logement créé). S.H.O.N. créée : 1 003 m<sup>2</sup>. S.T. : 686 m. Hauteur du projet : 11 m. — Date de la décision : 26-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0017). — 118 au 170, bd Macdonald, 1 au 13, quai du Lot. — Pét. : M. c/o ICADE TERTIAL - Claude Bernard Lot T M. Michel CORBOEUF, S.A.S. IVG CLAUDE BERNARD I, 35, rue de la Gare, 75019 PARIS. — Arch. : Cabinet ECDM, 7, passage Turquetil, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de bureaux de 7 étages sur rez-de-chaussée et 3 niveaux de sous-sol de stationnement (200 places). S.H.O.N. créée : 12 000 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 618 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 31 m. — Date de la décision : 17-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0018). — 118 au 170, bd Macdonald, 1 au 13, quai du Lot. — Pét. : M. c/o ICADE TERTIAL - Claude Bernard Lot T Michel CORBOEUF, S.A.S. IVG CLAUDE BERNARD III, 35, rue de la Gare, 75019 PARIS. — Arch. : M. Matthias SAUERBUCH, 57 Lehrter Strasse 10557 BERLIN / ALLEMAGNE. — Construction d'un bâtiment de 7 étages sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol à usage de bureaux. S.H.O.N. créée : 12 000 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 945 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 31 m. — Date de la décision : 17-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0021). — 13 au 17, rue Carducci, 22 au 24, rue Fessart, 4X, voie D/19. — Pét. : M. Cyril POIDATZ, FREE INFRASTRUCTURE, 177, rue de Courcelles, 75017 PARIS. — Arch. : IN&EDIT, 29, rue des Pyramides, 75001 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local en sous-sol, rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, à usage d'artisanat en local technique de distribution de réseau fibre optique avec modification de la façade au rez-de-chaussée. — Date de la décision : 17-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-08-V-0016). — 118 au 170, bd Macdonald, 1 au 13, quai du Lot. — Pét. : M. c/o ICADE TERTIAL - Claude Bernard Lot T Michel CORBOEUF, S.A.S. IVG CLAUDE BERNARD II, 35, rue de la Gare, 75019 PARIS. — Arch. : Cabinet JACQUES FERRIER ARCHITECTURES, 77, rue Pascal, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de bureaux de 7 éta-

ges sur rez-de-chaussée et 3 niveaux de sous-sol de stationnement (295 places). S.H.O.N. créée : 16 990 m<sup>2</sup>. S.T. : 5 166 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 31 m. — Date de la décision : 17-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-03-V-0065-04). — 10, passage de l'Atlas, 16, rue de l'Atlas. — Pét. : M. Guillaume BOUTHILLON, S.N.C. DE L'ATLAS, 78, bd Saint-Marcel, 75005 PARIS. — Arch. : Cabinet BOISSESON DUMAS VILMORIN & ASSOCIES, 21, rue de Châtillon, 75014 PARIS. — Redistribution et modification partielle d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation (77 logement au lieu de 80) et d'artisanat avec démolition et création de planchers à tous les niveaux et modification du nombre de places de stationnement (97 places au lieu de 99). S.H.O.N. à démolir : 13 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 149,36 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. totale : 11 046,69 m<sup>2</sup>. S.T. : 4 216 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n°s 075-019-03-V-0065, M1, M2 et M3 délivrés les 27-05-2005, 25-04-2006, 07-08-2006 et 30-05-2007. — Date de la décision : 22-09-2008.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-019-07-V-1017). — 1 au 3, av. Jean Jaurès, 2 au 6, quai de la Loire. — Pét. : M. SIMONNEAUX, GESTION TRANSACTION DE FRANCE, 50, rue de Châteaudun, 75009 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (19 logements) et de commerce avec démolition partielle des planchers ; modification d'aspect extérieur et ravalement des façades. S.T. : 717 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 24-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-08-V-0029). — 17, rue Irénée Blanc. — Pét. : M., M. Edouard PROVENZANI, 7, rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation avec création d'un 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol et d'un escalier extérieur sur jardin. S.H.O.N. créée : 78 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-08-V-0022). — 73, rue de la Mare. — Pét. : M. Olivier de la VILLEMARQUE, GROUPE SCOLAIRE SAINTE-LOUISE, 73, rue de la Mare, 75020 PARIS. — Arch. : M. Grégoire CLAUDEL, 12, rue de la Maison Blanche, 75013 PARIS. — Construction d'un bâtiment provisoire d'un étage, à usage de classes, dans la cour du collège. S.H.O.N. créée : 194 m<sup>2</sup>. S.T. : 4 271 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-07-V-1009). — 73, bd Davout. — Pét. : M. Frédéric BOURG, KAUFMAN ET BROAD DEVELOPPEMENT, 127, av. Charles de Gaulle, 92207 NEUILLY SUR SEINE CEDEX. — Arch. : Sté INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE, 3, rue Bellanger, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Démolition d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage de cinéma et construction d'un bâtiment de 8 étages sur un niveau de sous-sol à destination d'hébergement hôtelier (résidence de tourisme de 80 appartements) et de crèche (60 berceaux). S.H.O.N. à démolir : 1 598 m<sup>2</sup>. S.H.O.N. créée : 3 084 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-07-V-0067-02). — 16 au 18, rue Pixérécourt, 7, rue de la Duée. — Pét. : M. Nicolas BRINON, S.C.I. PARIS 20 - PIXERECOURT, 127, av. Charles-de-Gaulle, 92207 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX. — Arch. : Mme Marie-Odile FOUCRAS, 11, rue des Arquebusiers, 75003 PARIS. — Modification de distribution des rez-de-chaussée, rez-de-jardin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sous-sols, suppression de panneaux de façade, modification des fenêtres en façade et des terrasses et édifices en toiture et de la distribution des logements (31 logements créés au lieu de 30) de 2 bâtiments à usage d'habitation. Modificatif au PC n° 075-020-07-V-0067 délivré le 12-12-2007. — Date de la décision : 25-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-08-V-0021). — 73, rue de la Mare. — Pét. : M. Olivier de la VILLEMARQUE, GROUPE SCOLAIRE SAINTE-LOUISE, 73, rue de la Mare, 75020 PARIS. — Arch. : M. Grégoire Claudel, 12, rue de la Maison Blanche, 75013 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'un étage à usage d'enseignement avec création d'un escalier

extérieur, d'un ascenseur et remplacement des garde-corps. S.H.O.N. créée : 261 m<sup>2</sup>. S.T. : 4 271 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 30-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-020-06-V-0081-01). — 2, bd de Ménilmontant, 4 au 14, impasse du Pilier, 1 au 13, rue Pierre Bayle. — Pét. : M. Daniel BRUNETTI, 8, bd de Ménilmontant, 75020 PARIS. — Arch. : M. Daniel VILLOTTE, 43, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 PARIS. — Démolition partielle de la couverture au rez-de-chaussée pour la création d'un patio avec création de nouvelles façades, changement de destination de locaux au rez-de-chaussée à usage d'artisanat en habitation. S.H.O.N. démolie : 346 m<sup>2</sup> au lieu de 310 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-020-06-V-0081 délivré le 22-05-2007. — Date de la décision : 25-09-2008.

#### Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2008.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-015-08-V-0005). — 1 au 3, rue Gramme, 63 au 65, rue du Commerce. — Pét. : Mme Marianne LAVALLEE, 63, rue du Commerce, 75015 PARIS. — Agrandissement d'une trémie d'escalier dans le plancher des combles S.H.O.N. à démolir : 1 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-09-2008.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-015-08-V-0006). — 27, rue Saint-Lambert. — Pét. : M. Pierre WEILER, SOCIÉTÉ CIVILE KEROILES, 27, rue Saint-Lambert, 75015 PARIS. — Arch. : M. Pierre WEILER, 27, rue Saint-Lambert, 75015 PARIS. — Démolition totale d'un bâtiment sur rue de R + 2 étages à usage d'habitation. — Date de la décision : 18-09-2008.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-017-08-V-0002). — 21, av. de Clichy. — Pét. : Mme Claire LANLY, S.I.E.M.P. (SOCIÉTÉ IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE PARIS), 29, bd Bourdon, 75180 PARIS CEDEX 04. — Démolition d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol en fond de parcelle à usage d'habitation. — Date de la décision : 17-09-2008.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-020-08-V-0002). — 19, rue Pixérécourt. — Pét. : Mme Claire LANLY, S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75004 PARIS. — Démolition d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol sur rue et cour et d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol sur cour et jardin à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 428 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-09-2008.

#### SEMAEST

(Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris)

#### Offre de location d'un local commercial acquis par la SEMAEST

245, rue Saint-Martin, Paris 3<sup>e</sup> ;  
Rez-de-chaussée : 43 m<sup>2</sup> — Sous-sol : 30 m<sup>2</sup>.

Fait à Paris, le 6 octobre 2008

*Le Directeur Général*

Jean-Paul ALBERTINI

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre de Recherche, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (Crecep). — Conseil d'Administration du 6 octobre 2008.**

**Délibération n° D-2008-006-A : Adoption du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2008.**

Vu le rapport présenté par M. Daniel MARCOVITCH,  
Vu les statuts de la régie,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article unique. — Le Conseil d'Administration du Crecep adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2008.

*Le Président*

Daniel MARCOVITCH

#### Délibération n° D-2008-007-A : Nomination des membres de la Commission d'Appels d'Offres du Crecep.

Vu les statuts du Crecep,

Vu le rapport présenté par M. Olivier BERTHELOT,  
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article unique. — Sont désignés comme membres de la Commission d'Appels d'Offres du Crecep les administrateurs suivants :

#### Membres titulaires :

— Mme A. OLIVIER

— M. D. MARCOVITCH.

#### Membres suppléants :

— Mme A. ARROUZE

— M. J.-F. BORREL.

*Le Président*

Daniel MARCOVITCH

#### Délibération n° D-2008-008-A : Autorisation donnée au Directeur de réactualiser les prix des prestations fournies par le S.R.I.P.S. (Service de Recherches et d'Ingénierie en Protection Sanitaire).

Vu le rapport présenté par M. Daniel MARCOVITCH, président du Crecep,

Vu les statuts de la Régie,  
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article premier. — Le Directeur est autorisé à réactualiser les prix des prestations fournies par le S.R.I.P.S. (Service de Recherches et d'Ingénierie en Protection Sanitaire).

Conformément au tableau joint à la présente délibération.

Art. 2. — Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 de fonctionnement de la Régie.

Adoptée à l'unanimité.

*Le Président*

Daniel MARCOVITCH

#### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-3694 bis portant ouverture d'un concours sur titres d'assistant socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 jan-

vier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 2008-2033 du 26 mai 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-2-1 du 16 octobre 1995 modifiée, du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris fixant les nouvelles dispositions statutaires applicables au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;

Vu la délibération n° 165-6 du 18 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur titres d'assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 12 assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — sera organisé à partir du 17 décembre 2008.

Art. 2. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du vendredi 24 octobre 2008 au vendredi 7 novembre 2008 inclus au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les dossiers demandés par voie postale devront être accompagnés d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,33 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 3. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du vendredi 24 octobre 2008 au vendredi 21 novembre 2008 — 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 septembre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
La Directrice Générale  
Hayet ZEGGAR

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-3842 portant délégation de signature de la Directrice Générale — Modificatif.

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2008-1771 du 14 mai 2008 modifié, portant délégation de signature de la Directrice Générale ;

Arrête :

Article premier. — Il convient de modifier les articles 1 et 3 de l'arrêté n° 2008-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

Il convient de *remplacer* la mention de « M. Patrick GEOFFRAY, Sous-Directeur des Ressources », *par* la mention de « M. Patrick GEOFFRAY, Directeur Adjoint ».

Art. 2. — Il convient de modifier l'article-8 de l'arrêté n° 2008-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

*En lieu et place de* « jusqu'au 30 septembre 2008 », *il convient de lire* « jusqu'au 30 novembre 2008 ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Trésorier Principal du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme le Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ainsi qu'aux agents auxquels la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Hayet ZEGGAR

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-3808 fixant la composition du jury pour le concours sur titres de cadres de santé.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 2008-2033 du 26 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;

Vu la délibération 21-1 du 29 mars 2002 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des cadres de santé du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-12 du 18 décembre 2003 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres interne et du concours sur titres externe de cadre de santé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2008-3550 bis en date du 8 septembre 2008 portant ouverture du concours sur titres (interne et externe) de cadres de santé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 7 cadres de santé (6 postes en interne et 1 poste en externe), est fixé comme suit :

Présidente :

— Mme DUPONT Françoise, Directrice Adjointe du Centre de Gérontologie « Les Abondances » à Boulogne Billancourt (92).

Membres :

— Mme DUBOIS Martine, Directrice de l'EHPAD « Jardin des Plantes » à Paris 5<sup>e</sup> ;

— Mme FILEPPI Françoise, Directrice de l'EHPAD « Alquier Debrousse » à Paris 20<sup>e</sup> ;

— M. LECOZ Remy, Fonctionnaire retraité ;

— Mme BERTRAND Marie-Béatrice, Conseillère municipale de la Commune de Saint-Maurice (94) ;

— Mme ROBERT Erika, Conseillère municipale de la Commune de Saint-Maurice (94).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, M. Rémy LE COZ la remplacerait.

Art. 3. — Est désigné en tant qu'examinateur spécialisé, chargé de participer à l'examen des dossiers et à l'audition des candidats :

M. Patrice DEOM, Chef du Bureau des Personnels Hospitaliers, Médicaux et Para-Médicaux au Service des Ressources Humaines.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours du Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,

*La Directrice Générale*

Hayet ZEGGAR

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté modifié n° 2008-3815 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs — spécialité administration générale.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 76 en date du 28 juin 2007 fixant le statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 80 du 28 juin 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours externe, du concours interne d'adjoint administratif de première classe — spécialité administration générale ;

Vu l'arrêté n° 2008-2967 du 31 juillet 2008 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne pour le recrutement de 30 adjoints administratifs — spécialité administration générale (15 en externe, 15 en interne) ;

Vu l'arrêté n° 2008-3611 du 15 septembre 2008 fixant la composition du jury du concours interne et du concours externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'adjoints administratifs de première classe — spécialité administration générale ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours pour le recrutement de 30 adjoints administratifs de première classe spécialité administration générale au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est modifié comme suit :

Président :

— M. Yves TALHOUARN, Directeur Général Adjoint au Conseil Général de Créteil (94) ;

Membres :

— M. Philippe VAFIADES, Conseiller municipal à Fresnes (94) ;

— Mme Evelyne LAUER, Adjointe au Maire à Clichy la Garenne (92) ;

— Mme Patricia QUINETTE, Directrice Générale Adjointe à la Mairie de Franconville (94) ;

— Mme Catherine BACHELIER, Attachée principale à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Dominique BOYER, Directrice à la 11<sup>e</sup> Section au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en lieu et place de



M. Jean-Louis PIAS, Directeur de la 5<sup>e</sup> Section au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du président du jury, Mme Patricia QUINETTE le remplacerait.

Art. 3. — Seront désignés par un arrêté ultérieur les examinateurs spécialisés, chargés de la correction des copies.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Hayet ZEGGAR

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2008-3921 du 10 octobre 2008 modifiant l'arrêté n° 2004-4662 du 30 novembre 2004 désignant les représentants de l'administration dans les Commissions Administratives Paritaires.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 modifié, donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2004-4662 modifié du 30 novembre 2004, fixant la présidence et la composition des commissions administratives paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté n° 2004-4662 susvisé en date du 30 novembre 2004 est modifié ainsi qu'il suit :

En lieu et place de Mme Nathalie SERVAIS, Chef du Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux et ouvriers, il convient de lire Mlle Stéphanie CHASTEL, Chef du Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux et ouvriers.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Hayet ZEGGAR

**POSTES A POURVOIR**

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H) — sous-directeur du permis de construire et du paysage de la rue.**

Un poste de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris, sous-directeur du permis de construire et du paysage de la rue sera prochainement vacant à la Direction de l'Urbanisme.

Au sein de la Direction, la sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue a pour principales missions :

— accueillir et conseiller le public en matière de droit de la construction et domaines associés (ravalement, enseignes, devantures, occupation du domaine public, ...) ;

— instruire les demandes des pétitionnaires et délivrer les autorisations ;

— assurer la veille de l'évolution du droit en ces domaines et l'adaptation correspondante des procédures ;

— assurer les relations avec les instances compétentes (CVP, Préfecture, ABF, ...) ;

— garantir une application homogène du droit de la construction sur l'ensemble du territoire parisien.

Pour réaliser ces missions, la sous-direction est forte d'environ 220 agents, dont 30 % de cadres A ou A+, et organisée en :

— 6 circonscriptions territoriales, chargées de l'instruction des dossiers et de vérifications sur le terrain ;

— 5 pôles thématiques à vocation transverse ou spécialisée : RH/logistique ; informatique ; juridique ; technique/coordination ; économique ;

— 1 pôle d'accueil et réception du public (dépôt des dossiers, information, consultation de documents).

Les sujets forts de la sous-direction sur la mandature seront :

— bonne intégration des projets autorisés dans le paysage urbain ;

— intensification et fiabilisation des contrôles sur le terrain ;

— évolution en simplification et transparence du règlement, des étalages-terrasses ;

— achèvement et déploiement des nouvelles applications informatiques de gestion ;

— dématérialisation de procédures ;

— en lien avec la Direction des Finances, optimisation de la gestion du recouvrement des droits et taxes.

Outre une capacité de management d'équipes, un sens du rationnel et une bonne aptitude à la négociation, ce poste, qui est à pourvoir pour une durée de trois ans, requiert une « sensibilité architecturale ». Une expérience sur des postes d'urbanisme opérationnel (instruction du permis de construire, aménagement) serait appréciable.

Personne à contacter :

— Mme Elisabeth BORNE, Directrice de l'Urbanisme —  
Téléphone : 01 42 76 37 00 — Mél : elisabeth.borne@paris.fr.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence : DRHBES/DU 710.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H) — sous-directeur des études et des règlements d'urbanisme.**

Un poste de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris, sous-directeur des études et des règlements d'urbanisme, sera prochainement vacant à la Direction de l'Urbanisme.

Sous l'autorité de la Directrice et du Directeur Adjoint, le sous-directeur a pour principales missions :

— élaborer, mettre à jour et réviser le Plan Local d'Urbanisme et les autres documents réglementaires du droit de l'urbanisme (ZPPAUP, ...);

— assister l'Etat pour mettre à jour et réviser les PSMV du Marais et du 7<sup>e</sup> arrondissement;

— élaborer, mettre à jour et réviser le règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes;

— réaliser ou faire réaliser des études d'urbanisme prospectif et d'orientations générales, en supervisant notamment l'avancement du programme partenariat d'études de l'APUR;

— en lien notamment avec la Direction de la Voirie et des Déplacements et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, étudier les projets d'amélioration de l'espace public et assurer l'évolution du catalogue des mobiliers urbains parisiens;

— en lien avec la Direction des Affaires Culturelles, mettre en œuvre un inventaire interactif du patrimoine bâti parisien.

Pour réaliser ces missions, la sous-direction est forte d'une trentaine d'agents, dont 50 % de cadres A ou A+, et organisée en :

- un bureau des études urbaines et de l'espace public;
- un bureau des règlements d'urbanisme;
- un bureau des documents graphiques.

Outre une capacité de management d'équipes, un sens du rationnel et une bonne aptitude à la négociation, ce poste, qui est à pourvoir pour une durée de trois ans, requiert un esprit d'analyse et des capacités de proposition. Une expérience sur des postes d'urbanisme opérationnel (instruction du permis de construire, aménagement) serait appréciable.

Personne à contacter :

— Mme Elisabeth BORNE, Directrice de l'Urbanisme — Téléphone : 01 42 76 37 00 — Mél : elisabeth.borne@paris.fr.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence : DRHBES/DU 610.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer (F/H).**

Poste : Architecte voyer au Service de l'Ecologie Urbaine

Contact :

— M. Fabien GIRARD — Chef de la Division du Développement Durable — Téléphone : 01 40 19 74 75,

— Mme Bénédicte JANIN — Chef du Pôle Urbanisme et Construction Durables — Téléphone : 01 40 19 74 61.

Référence DRH : B.E.S. 08NM0910.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de conservateur du patrimoine (F/H).**

Poste : Responsable de la section collections rattaché au Chef du Bureau des Musées

Contact :

M. Kevin RIFFAULT — Chef du Bureau des Musées — Téléphone : 01 42 76 83 61.

Référence DRH : B.E.S. 08NM0710.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 18412.

**LOCALISATION**

Direction des Affaires Culturelles — Service de conservation-restauration du Musée Galliera (réserves) — 57 bis, rue Servan, 75011 Paris — Accès : métro Saint-Maur.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Responsable du service de conservation-restauration.

Contexte hiérarchique : placé directement sous l'autorité du chef de l'établissement, l'agent est responsable du service de conservation-restauration et de la relation avec les conservateurs.

Attributions : organiser le travail du service : améliorer la présentation des œuvres dans les expositions, accompagner le déménagement et l'emménagement des collections, l'établissement du programme des restaurations et les prêts extérieurs. Suivi du bâtiment. Programmer la campagne de conservation préventive et les différents chantiers de collections. Suivre, en lien avec le secrétaire général, le projet de service dans le cadre de la démarche qualité, développer la politique des stages, les liens avec les centres de formation et l'ouverture du service vers l'extérieur. Gérer le personnel placé sous son autorité.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : diplôme supérieur dans le domaine du patrimoine et de la conservation préventive.

Qualités requises :

N° 1 : sens du dialogue et de l'écoute ;

N° 2 : sens de l'organisation, méthode et management ;

N° 3 : disponibilité.

Connaissances particulières : qualités relationnelles, bon niveau scientifique, technique et muséographique.

**CONTACT**

Catherine JOIN-DIÉTERLE — Directrice du Musée Galliera — Musée Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris — 10, avenue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris — Téléphone : 01 56 52 86 00 — Mél : catherine.join-dieterle@paris.fr.

**Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal ou d'attaché d'administrations parisiennes confirmé (F/H).**

Service : Sous-Direction des partenariats public/privé — Service des concessions — Bureau de l'espace urbain concédé.

Poste : Responsable de la section du mobilier urbain et de l'affichage publicitaire.

Contact :

— M. Laurent MENARD, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 21 71.

— Mme Cécile GUIGNARD, chef du service — Téléphone : 01 42 76 22 51.

Référence : B.E.S. 08-G.10.P1.

**Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau des affaires financières et des marchés publics.

Poste : Adjoint au chef du bureau.

Contact : M. LEDUC Philippe — Téléphone : 01 42 76 62 21.

Référence : B.E.S. 08-G.10.02.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service des affaires juridiques et financières.

Poste : Adjoint au chef du bureau de coordination des achats.

Contact : M. Guy DU MERLE, chef du service — Téléphone : 01 40 71 74 20.

Référence : B.E.S. 08-G.10.04.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 18411.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies (A.R.C.P.) — 5, rue de Fourcy, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul.

NATURE DU POSTE

Titre : Photographe Spécialiste.

Attributions : le photographe est responsable de la section reproduction de l'A.R.C.P. Il sera chargé sous la responsabilité du directeur de l'A.R.C.P. des missions suivantes : de la documentation visuelle des restaurations des œuvres photographiques (reproductions analogiques et numériques) avant, pendant ou après la restauration ; du contretypage des photographies restaurées : sous forme numérique ou analogique ; de la réalisation de fac-similés à l'aide de procédés historiques ; du tirage de négatifs originaux.

Conditions particulières : très bonne maîtrise de la photographie argentique (prise de vue et tirage) et de la sensitométrie. Intérêt pour l'histoire de la photographie et pour les procédés photographiques.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : capacité d'enseignement et de formation (accueil de stagiaires).

Qualités requises :

N° 1 : disponibilité pour le travail d'équipe.

Connaissances particulières : diversification des compétences (gestion de la section, veille technologique). Maîtrise de l'outil informatique, du logiciel Photoshop.

CONTACT

Anne CARTIER BRESSON, Directrice — Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies — 5, rue de Fourcy, 75004 Paris — Téléphone : 01 44 61 81 20.

**Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'un agent de catégorie C (F/H).**

Poste numéro : 18111.

LOCALISATION

Direction de la Prévention et de la Protection — Surveillance spécialisée — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Accès : métro Pont-Marie, Saint-Paul, Sully-Morland.

NATURE DU POSTE

Titre : Gestionnaire administratif.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de l'adjoint, responsable de la surveillance spécialisée.

Attributions : le gestionnaire aura les missions suivantes : Effectifs : suivi des tableaux informatiques (mensuels, annuels) transmis par l'UGD, élaboration de statistiques et de courbes ; Formation : recensement des demandes, suivi et bilan de toutes les formations ; Incidents, agressions, événements divers : mise en place et gestion des fiches d'événements de l'observatoire (enregistrement, bilan et analyse pour la surveillance) ; Suivi des rapports ; Préparation des dossiers pour les réunions ; En relation avec le chef de service : bilan et analyse de l'activité de la surveillance spécialisée : courbes, graphiques et analyses des données (absentéisme, évolutions des effectifs, etc.) ; Suivi des convocations des agents (sanctions, etc.).

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : dynamisme, sens du service et goût du travail en équipe ;

N° 2 : sens de l'organisation et de la planification, esprit d'initiative, rigueur ;

N° 3 : facilité dans l'écrit, respect des règles de confidentialité.

Connaissances particulières : maîtrise des outils informatiques, Word, Excel, Outlook.

CONTACT

Mme Line BODIN — Adjoint, responsable de la surveillance spécialisée — Surveillance spécialisée — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 74 68 — Mél : line.bodin2@paris.fr.

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Attaché d'Administration ou équivalent (F/H).**

Poste : Chef du Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux (poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

I - Localisation :

Service des Finances et du Contrôle — Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux — 5, boulevard Diderot, 75589 PARIS cedex 12 — Métro : Gare de Lyon ou quai de la Râpée.

II - Description du bureau des affaires juridiques et du contentieux :

Situé au sein de la Sous-Direction des Ressources, le Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux (B.A.J.C.) comprend 9 agents (dont 4 cadres A). Il est l'un des 4 bureaux du Service des Finances et du Contrôle. Il est animé par le chef du B.A.J.C.

Il est chargé notamment :

- de la défense des intérêts de l'établissement (procédures pré-contentieuses ou contentieuses) ;
- du contrôle de la qualité et de la régularité des actes de l'établissement public local ;
- de la veille et de l'expertise juridiques en appui des différents services ;
- de la gestion des affaires patrimoniales et domaniales ainsi que des conventions portant occupation conclues par l'établissement public local (domaine public et domaine privé) ;
- du traitement des successions des résidents de l'établissement public ;
- de la passation, la gestion et le suivi des contrats d'assurance.

III - Description du poste :

Le Chef du Bureau assume une mission d'expertise et de traitement des dossiers juridiques, contentieux et patrimoniaux.

Il organise et coordonne les activités des agents des différentes cellules de son bureau.

Il pilote l'activité des deux rédacteurs juridiques affectés au B.A.J.C.

Il assiste et conseille les services de l'établissement dans le cadre de l'expertise des dossiers relatifs aux activités de l'établissement public local.

IV - Profil du candidat :

Les qualités attendues du (de la) candidat(e) sont les suivantes :

- Capacité d'animation et de mobilisation autour de dossiers transverses, en interne comme à l'externe ;
- Aptitude à l'encadrement et à l'animation des équipes ;
- Connaissances en droit public et en droit privé ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Rigueur, réactivité, capacités d'analyse, disponibilité.

V - Contact :

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à contacter :

- M. Bruno NICOLAUD — Chef du Service des Finances et du Contrôle — Téléphone : 01 44 67 15 05,  
ou
- M. Patrick GEOFFRAY — Directeur Adjoint — Téléphone : 01 44 67 17 51.

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — responsable du service Facturation — Accueil — Communication.**

Poste : Responsable du service Facturation — Accueil — Communication.

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Poste de catégorie B.

Mission principale de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement : Restauration scolaire.

Fonctions du poste :

Sous la responsabilité du Directeur de la Caisse des Ecoles

— Accueil - Facturation :

- Fonction impliquant une responsabilité directe sur l'accueil des familles venant inscrire leurs enfants à la restauration scolaire, calcul du tarif et facturation bimensuelle des repas sur un logiciel dédié à la facturation ;
- Encadrement des agents chargés de ces tâches (4 à 6 agents selon les périodes) ;
- Définition des organisations de travail ;
- Création et envoi des factures aux directeurs d'écoles en destination des familles, suivi des règlements et relances, synthèse de la facturation, transfert des impayés vers le logiciel de comptabilité ;
- Travail en collaboration étroite avec les directeurs d'écoles de l'arrondissement, le responsable des finances de la Caisse des Ecoles et le régisseur comptable de la Mairie du 20<sup>e</sup> ;
- Suivi de l'avancement du logiciel avec le prestataire, identifier les dysfonctionnements, proposer des actions correctives ;
- Formation des nouveaux directeurs au progiciel de facturation.

— Communication :

- Communication auprès des familles et des directeurs d'écoles ;
- Tenue et mise à jour du site Internet de la Caisse des Ecoles.

Profil requis :

- Expérience sur un poste similaire obligatoire ;
- Connaissance des progiciels de facturation souhaitée ;
- Aisance relationnelle et excellente maîtrise de l'outil informatique ;
- Capacité rédactionnelle et d'animation de réunions ;
- Bonne capacité d'encadrement et de gestion d'équipe ;
- Connaissance des règles de comptabilité publique (M14) ;
- Capacité d'anticipation et connaissance du milieu scolaire.

Envoyer C.V. et lettre de candidature à M. le Directeur de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement — 6, place Gambetta, 75971 Paris Cedex 20.

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacances de trois postes d'agent de restauration scolaire — Catégorie C (F/H).**

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail : 20 h hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : 10 h - 15 h 30.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, à compter du lundi 13 octobre 2008.

Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement — 6, place Gambetta, 75971 Paris Cedex 20.

*Le Directeur de la Publication :*

Nicolas REVEL